



Couverture
LA MORT DU GÉNÉRAL WOLFE
 Tableau de Benjamin West
 1770, Huile sur toile, Musée des
 beaux-arts du Canada, Ottawa,
 Photo © MBAC no 8007.



**LE RECOURS À
 DES FORCES NEUTRES :
 LA MÉDIATION POUR
 RÉGLER LES DIFFÉRENDS
 PORTANT SUR
 L'APPRÉCIATION DU
 RENDEMENT AU SEIN DES
 FORCES CANADIENNES**



**SEPT QUESTIONS
 STRATÉGIQUES QUI
 RELEVÉNT DU SPECTRE :
 COUP D'ŒIL SUR
 L'AVENIR**

- 3 LE COIN DU RÉDACTEUR EN CHEF
 4 VAILLANCE MILITAIRE
 7 LETTRE À LA RÉDACTION

DROIT MILITAIRE ET L'ÉVALUATION DU RENDEMENT

- 8 LE RECOURS À DES FORCES NEUTRES :
 LA MÉDIATION POUR RÉGLER LES DIFFÉRENDS
 PORTANT SUR L'APPRÉCIATION DU RENDEMENT AU
 SEIN DES FORCES CANADIENNES

par Mike Madden

PRÉOCCUPATIONS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONS FUTURES

- 15 SEPT QUESTIONS STRATÉGIQUES QUI RELEVÉNT DU SPECTRE :
 COUP D'ŒIL SUR L'AVENIR

par Nick Deshpande

- 24 JUSTAS ET LE PROJET POLAR EPSILON :
 RENSEIGNEMENT, SURVEILLANCE ET RECONNAISSANCE
 INTÉGRÉS DANS L'ARCTIQUE CANADIEN

par Levon Bond

- 30 LE POIDS D'UNE INTERVENTION:
 LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE ET LE CONGO

par James McKillip

HISTOIRE MILITAIRE

- 37 UNE DÉFAITE EN MAL D'EXPLICATIONS :
 LA FORCE C À HONG KONG

par Galen Roger Perras

- 48 LA « PETITE GUERRE »
 EN NOUVELLE-FRANCE 1660-1759 :
 UNE ANALYSE INSTITUTIONNELLE

par Jérôme Lacroix-Leclair and Eric Ouellet

OPINIONS

- 55 DES ARGUMENTS EN FAVEUR DU F35 *LIGHTNING*

par Tim Dunne

- 61 QUELLE EST LA VALEUR DES
 MEMBRES DE LA PREMIÈRE RÉSERVE?

par Robert Unger

COMMENTAIRES

- 64 LA QUESTION DE LA DÉFENSE PENDANT
 L'ÉLECTION FÉDÉRALE DE 2011

par Martin Shadwick

- 67 CRITIQUES DE LIVRES

La Revue militaire canadienne / Canadian Military Journal est la revue professionnelle officielle des Forces canadiennes et du ministère de la Défense nationale. Elle est publiée quatre fois par année avec l'autorisation du ministre de la Défense nationale. Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles du ministère de la Défense nationale, des Forces canadiennes, de la *Revue militaire canadienne* ou de tout organisme du gouvernement du Canada. La Couronne détient le droit d'auteur. La reproduction des articles doit être autorisée par le rédacteur en chef et la *Revue militaire canadienne* doit être indiquée comme source. La *Revue* est publiée en copie papier et en version électronique, cette dernière à www.revue.forces.gc.ca.

Nos coordonnées

Revue militaire canadienne /
Canadian Military Journal
Académie canadienne de la Défense
CP 17000, succursale Forces
Kingston (Ontario)
CANADA, K7K 7B4
Télec. : (613) 541-6866
Courriel : cmj.rmc@forces.gc.ca



UNE DÉFAITE EN MAL D'EXPLICATIONS : LA FORCE C À HONG KONG



DES ARGUMENTS EN FAVEUR DU F35 LIGHTNING



QUELLE EST LA VALEUR DES MEMBRES DE LA PREMIÈRE RÉSERVE?

REVUE MILITAIRE CANADIENNE

www.revue.forces.gc.ca

Rédacteur en chef

David L. Bashow
(613) 541-5010 poste 6148
bashow-d@rmc.ca

Gérante de publication

Claire Chartrand
(613) 541-5010 poste 6837
claire.chartrand@rmc.ca

Conseiller en rédaction

Michael Boire

Commentaire

Martin Shadwick

Comité consultatif

Président

Major-général Pierre Forgues, Commandant, Académie canadienne de la Défense (ACD)

Membres

David L. Bashow, Rédacteur en chef,
Revue militaire canadienne (RMC)

Joel Sokolsky, Ph.D., Recteur du
Collège militaire royal du Canada (CMRC)

Colonel Jim Cottingham, représentant du
Chef d'état-major de la Force aérienne (CEMFA)
Capitaine de frégate Hughes Canuel, représentant du
Chef d'état-major de la Force maritime (CEMFM)

Major Andrew Godefroy, représentant du Directeur
général - Développement des capacités de
la Force terrestre (DGDCFT)

Brigadier-General Éric Tremblay, Commandant,
Collège militaire royal du Canada (CMRC)

Colonel Bernd Horn, Chef d'état-major - Programmes
d'instruction et d'éducation stratégiques (CEM PIES),
Académie canadienne de la Défense (ACD)

Capitaine de frégate Guy Phillips, Instructeur, Centre
de droit militaire des Forces canadiennes (CDMFC),
Académie canadienne de la Défense (ACD)

Hanya Soliman, représentante du Chef du renseigne-
ment de la Défense (CRD)

Comité de lecture

Douglas Bland, Ph.D.

Adjudant-chef J.M. Chiasson

Lieutenant-colonel (à la retraite) Douglas Delaney

Rocky J. Dwyer, Ph.D.

Lieutenant-colonel (à la retraite) Michael Goodspeed

Major John Grodzinski

David Hall, Ph.D.

Michael Hennessy, Ph.D.

Hamish Ion, Ph.D.

Phillippe Lagassé

Lieutenant-colonel (à la retraite) David Last, Ph.D.

Chris Madsen, Ph.D.

Sean Maloney, Ph.D.

Brian McKercher, Ph.D.

Paul Mitchell, Ph.D.

Nezih Mrad, Ph.D.

Scot Robertson, Ph.D.

Stéphane Roussel, Ph.D.

Elinor Sloan, Ph.D.

Colonel (à la retraite) Randall Wakelam

NOTE AUX LECTEURS ET LECTRICES

La Revue militaire canadienne étant bilingue, lorsqu'une citation originale a été traduite, le sigle [TCO] dans le renvoi indique que le lecteur trouvera le texte original de la citation dans la version de la Revue rédigée dans l'autre langue officielle du Canada. Afin de faciliter la lecture, le masculin sert de genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

LE COIN DU RÉDACTEUR EN CHEF

L'automne est déjà aux portes de Kingston, en Ontario. Les vents d'ouest frisquets commencent à souffler après un été particulièrement chaud et mouvementé. Nous espérons sincèrement que, malgré les effets de la chaleur accablante, nous avons réussi à concocter un numéro qui saura à la fois capter votre intérêt et vous informer.

Avant d'aller plus loin, je vous annonce avec grande joie l'arrivée de la nouvelle gérante de publication de la Revue, madame Claire Chartrand. Elle vient de quitter son poste au bureau du commandant, au quartier général de l'Académie canadienne de la Défense, où elle a servi le commandant avec compétence pendant quatre années complètes à titre d'adjointe exécutive. D'un grand savoir-faire et d'un enthousiasme débordant, M^{me} Chartrand s'est déjà adaptée à son nouveau poste comme un caméléon s'adapte à un nouvel environnement. La toute petite équipe de la Revue militaire canadienne a rapidement découvert en elle une alliée précieuse. Bienvenue parmi nous, Claire!

Venons-en maintenant au présent numéro de la Revue. L'évaluation et l'appréciation opportunes et adéquates du rendement et du potentiel des militaires sont des aspects extrêmement importants de la vie militaire. Dans notre article principal, l'avocat de la Marine Mike Madden étudie le mode alternatif de résolution des conflits (MARC) employé à l'heure actuelle pour la résolution des conflits concernant les rapports d'appréciation du personnel (RAP) dans les Forces canadiennes (FC). Il évalue son efficacité et propose des moyens par lesquels on pourrait l'améliorer.

L'article de M. Madden est suivi de celui d'un membre jeune et érudit de la communauté du renseignement des FC, le Lieutenant Nick Deshpande. Ce dernier y décrit sept enjeux mondiaux d'envergure, dont le déclin de la puissance américaine, la cyberguerre, la détérioration de l'environnement et la consommation croissante d'énergie qui, selon lui, « auront d'importantes répercussions sur le Canada et son rôle militaire dans le monde ». Ensuite, un autre jeune officier du renseignement, le Capitaine Levon Bond, jette un regard nouveau sur les capacités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance (RSR) dans l'Arctique canadien. Plus précisément, il examine le programme Polar Epsilon et le projet JUSTAS, et fait valoir la pertinence de superposer et d'intégrer des fonctions RSR par l'élargissement et le fusionnement de ces deux initiatives.

Dans un article qui fait le pont entre le volet historique et le volet contemporain, le Major Jim McKillip, historien à la Direction de l'histoire et du patrimoine, à Ottawa, se penche sur l'intervention de l'ONU au Congo de 1960 à 1964, de même que sur les violences qui se poursuivent dans la région. Comme

le rappelle le major, « [l]a longue et malheureuse histoire de l'intervention internationale au Congo continue aujourd'hui encore de troubler les décideurs du monde occidental. »

La section historique contient deux articles sur l'histoire militaire canadienne. Dans le premier, Galen Perras, professeur d'université à Ottawa, examine l'historiographie de la perte tragique de Hong Kong aux mains des forces japonaises, en décembre 1941. Il y formule le souhait de pouvoir lire un jour « cette monographie qui présenterait une interprétation novatrice fondée sur des trésors d'archives multinationales et dépourvue d'accusations et de revanches nationalistes. » Dans le second, les professeurs Jérôme Lacroix-Leclair et Éric Ouellet, du Collège des Forces canadiennes, s'intéressent à la nature de la guerre irrégulière, surnommée *Petite Guerre*, telle qu'elle était pratiquée en Nouvelle-France de 1660 à 1759. Plus particulièrement, ils font le lien avec la réalité contemporaine où « ... les conflits irréguliers sont implicitement perçus comme illégitimes par les forces armées régulières, et il est donc difficile pour elles de s'y adapter. »

Sous la rubrique Opinions, Tim Dunne, communicateur primé et ancien officier, présente des arguments solides en faveur de l'acquisition du F35 Lightning II de Lockheed Martin pour remplacer les chasseurs canadiens, tandis que l'Adjudant-chef Robert Unger, du régiment The Black Watch (Royal Highland Regiment of Canada), explique de façon convaincante pourquoi les membres de la Première réserve devraient toucher la même solde que leurs compatriotes de la Force régulière pour des services équivalents. Notre collègue Martin Shadwick jette un coup d'œil rétrospectif à la place qu'ont occupée dans la campagne électorale fédérale de 2011 les questions touchant la politique de défense. Enfin, le numéro se termine comme à l'habitude par une série de comptes rendus portant sur des ouvrages susceptibles d'intéresser nos lecteurs.

Sur une note personnelle, je me réjouis de voir le grand intérêt qu'ont suscité deux articles récents traitant de l'éthique et de la légalité du meurtre par compassion, rédigés par Peter Bradley, Ph.D., et le Lieutenant-colonel Michel Reid. D'ailleurs, des établissements d'enseignement alliés de très haut niveau, fort respectés, ont demandé à la Revue l'autorisation d'utiliser ces deux articles comme études de cas pour l'instruction de leurs futurs officiers généraux. Nous en aurons d'ailleurs plus long à vous dire dans le prochain numéro sur ce sujet opportun et crucial.

Bonne lecture!

David L. Bashow
Rédacteur en chef
Revue militaire canadienne

VAILLANCE MILITAIRE



MDH, photo GG0318-049, prise par le Caporal-chef Dany Veillette

Photo de groupe des récipiendaires lors de la cérémonie de remise des médailles qui s'est tenue le 10 juin à Rideau Hall.

Les trois décorations de la vaillance militaire du Canada, notamment la Croix de Victoria, l'Étoile de la vaillance militaire et la Médaille de la vaillance militaire, ont été créées le 1^{er} janvier 1993 par Sa Majesté Elizabeth II, reine du Canada. Les décorations peuvent être octroyées à titre posthume.

La **Croix de Victoria** est décernée pour reconnaître des actes de bravoure ou d'abnégation insignes, ou le dévouement ultime au devoir, face à l'ennemi.

L'**Étoile de la vaillance militaire** est décernée pour reconnaître des services éminents accomplis avec courage face à l'ennemi.

La **Médaille de la vaillance militaire** est décernée pour actes de bravoure ou de dévouement face à l'ennemi.

La **Citation à l'ordre du jour** a été créée dans le but de reconnaître les actes de bravoure, le dévouement professionnel ou tout autre service distingué accomplis par un membre des Forces canadiennes en service actif ou par toute autre personne travaillant avec les Forces canadiennes. Les récipiendaires acquièrent le droit de porter sur le ruban de leur médaille de campagne ou de leur médaille de service approprié une feuille de chêne en bronze. À l'instar des décorations de la vaillance militaire, la Citation à l'ordre du jour peut être octroyée à titre posthume.

Le 10 juin 2011, Son Excellence le très honorable David Johnston, gouverneur général et commandant en chef du Canada, a annoncé l'octroi de deux **Étoiles de la vaillance militaire** et six **Médailles de la vaillance**, ainsi que de 38 **Décorations pour service méritoire** aux membres des Forces canadiennes et des Forces alliées.



Croix de Victoria



Étoile de la vaillance militaire



Médaille de la vaillance militaire

VAILLANCE MILITAIRE

Ces membres ont reçu leur décoration lors d'une cérémonie à Rideau en présence du chef d'état-major de la Défense. Ils sont reconnus pour leurs actes de bravoure et de dévouement face à l'ennemi, et pour leurs exploits militaires accomplis avec un degré de professionnalisme exceptionnel. Lors de la cérémonie, le Gouverneur général Johnston a prononcé en partie ce discours:

C'est avec la plus grande fierté et le plus grand respect que je vous reçois à Rideau Hall aujourd'hui.

Cette cérémonie est une occasion de reconnaître la façon exceptionnelle avec laquelle vous défendez les principes qui font du Canada un pays si extraordinaire. Par votre volonté de servir autrui et de faire valoir les libertés et les droits fondamentaux dont nous jouissons au Canada, vous êtes de véritables modèles pour nous tous.

Permettez-moi de citer l'un de mes prédécesseurs, le général Georges Vanier, qui a dit : « La grande force d'un peuple libre est sa détermination à non seulement se défendre et à défendre ses alliés, mais également à lutter pour les principes démocratiques qu'il chérit. »

Lorsque vous avez joint les rangs des Forces canadiennes, vous avez tous et toutes démontré que vous étiez prêts à entreprendre cette carrière. Aujourd'hui, vous êtes ici parce que vous avez vécu en fonction de vos idéaux et avez respecté ces principes d'une manière extraordinaire...

Nous, Canadiens, avons une longue tradition de service et de sacrifice pour nos idéaux. Il y a 97 ans, au début de la Première Guerre mondiale, le premier ministre Robert Borden parlait de la « fortitude, de la détermination et de l'ingéniosité » qui allaient aider notre pays à faire face à ce terrible conflit.

Nous pouvons en dire autant, aujourd'hui, de vos qualités comme membres des Forces canadiennes. C'est ainsi que vous nous avez aidés à surmonter les nouveaux défis du 21e siècle ...

À compter d'aujourd'hui, lorsque vous recevrez vos décorations pour la vaillance militaire et pour le service méritoire, vous assumerez une responsabilité encore plus grande. En effet, vous ne devez jamais sous-estimer le pouvoir de votre exemple en tant que modèles de comportement, car vous reflétez la profondeur de notre engagement à l'égard du bien collectif.

Ces décorations témoignent de votre courage, de votre ingéniosité et de votre détermination tranquille, des qualités qui vous ont permis de vous acquitter de vos tâches d'une manière remarquable. Je vous remercie donc, avec le plus grand plaisir, pour les efforts que vous déployez pour le compte des Canadiens.

L'exemple de service et de zèle que vous donnez est pour nous tous une source d'inspiration.

Merci.

DÉCORATIONS DE LA VAILLANCE MILITAIRE

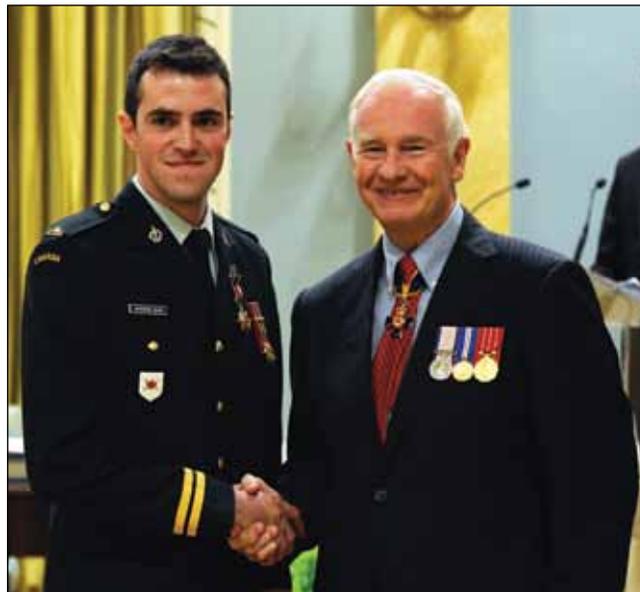
Étoile de la vaillance militaire

Lieutenant Gabriel Chassé-Jean, É.V.M. - Alma (Qc)
Adjudant-maître Richard Stacey, É.V.M., C.D. -
Edmonton (Alb.)

Médaille de la vaillance militaire

Sergent T. David Bérubé, M.V.M., C.D. - Québec (Qc)
Caporal-chef Simon R. Frigon, M.V.M. - Québec (Qc)
Caporal-chef Jeremy Joseph James Leblanc, M.V.M. -
Coalhurst (Alb.)
Sergent Joseph Martin Stéphane Mercier, M.V.M., C.D. -
La Sarre (Qc)
Matelot de Ire classe Pier-Vincent Michaud, M.V.M. -
Trois-Rivières (Qc)
Sergent Joseph Denis François Ranger, M.V.M., C.D. -
Vaudreuil (Qc)

CITATIONS



Le Lieutenant [qui est maintenant Capitaine] Gabriel Chassé-Jean reçoit l'Étoile de la vaillance militaire des mains de Son Excellence, le très honorable David Johnston.

Lieutenant Gabriel Chassé-Jean, É.V.M.
Étoile de la vaillance militaire

Du 8 au 29 juin 2009, le Lieutenant Chassé-Jean a démontré sa vaillance sur le champ de bataille, lorsqu'il a vaincu l'ennemi, à la tête de son peloton, en Afghanistan. Tout au long de cette période et dans le désordre et la confusion de chaque combat, son audace durant l'engagement avec un ennemi des plus déterminés et sa capacité de maintenir ses soldats à l'ordre ont contribué d'une manière cruciale aux multiples victoires remportées dans un théâtre d'opération difficile. Que ce soit en menant une attaque frontale, en maîtrisant la situation lorsque son peloton était coincé dans des positions dangereuses ou en dirigeant les tirs de soutien, il a fait preuve de courage et d'un leadership inspirant qui ont été des facteurs clés de succès dans de nombreux engagements.

MDN, photo GC0318-001, prise par le Caporal-chef Dany Veillette

VAILLANCE MILITAIRE



MDN, photo GG0318-002, prise par le Caporal-chef Dany Veillette

Le gouverneur général remet l'Étoile de la vaillance militaire à l'Adjudant-major Richard Stacey.

Adjudant-major Richard Stacey, É.V.M., C.D.
Étoile de la vaillance militaire

Le 4 août 2009, l'Adjudant-major Stacey a pu, grâce à sa vaillance face à l'ennemi, aider son équipe de combat multinationale à livrer bataille lors de nombreuses embuscades préparées par des insurgés, en Afghanistan. Il a dirigé une opération complexe de récupération de multiples véhicules qui avaient été immobilisés par des engins explosifs improvisés, et ce, sous un feu ennemi provenant de toutes parts. Dominant le chaos, il a donné des directives claires aux troupes canadiennes, américaines et afghanes. Au cours des huit heures qu'a duré cet intense combat, son courage, sa persévérance et son dévouement sans borne envers ses soldats ont joué un rôle critique dans la défaite d'un ennemi féroce et déterminé.

Sergent T. David Bérubé, M.V.M., C.D.
Médaille de la vaillance militaire

Du 29 mai au 29 juin 2009, le Sergent Bérubé s'est maintes fois placé dans des positions non protégées pour coordonner les tirs de soutien pour son équipe de combat, lors d'opérations en Afghanistan. Souvent isolé et dans des positions dangereuses, il n'a jamais hésité à s'avancer pour mieux voir le champ de bataille et guider les batteries d'artillerie et d'aviation en direction de leurs cibles. Sa capacité de coordonner simultanément et avec exactitude de multiples batteries de tirs et des hélicoptères d'attaque sous un intense feu ennemi a été un facteur décisif dans les engagements. Son courage et son professionnalisme exceptionnel en tant que soldat ont contribué d'une manière cruciale à la défaite de l'ennemi.

Caporal-chef Simon R. Frigon, M.V.M.
Médaille de la vaillance militaire

À titre de commandant de section en Afghanistan, le Caporal-chef Frigon s'est distingué au cours de deux engagements distincts avec l'ennemi, les 7 et 20 mai 2009. Dans les deux cas, sa section s'était trouvée piégée et isolée à la suite d'une embuscade. La maîtrise de soi dont il a alors fait preuve ainsi que sa volonté de s'exposer au feu ennemi ont été une source d'inspiration pour ses soldats et leur ont donné pleine confiance. Sans se soucier du danger auquel il s'exposait, le Caporal-chef Frigon a réussi à identifier avec précision l'emplacement de l'ennemi, à remporter la victoire lors de l'attaque initiale et à diriger le combat mené par sa section pen-

dant sa retraite. Son courageux leadership sur la ligne de front et son sens tactique aigu ont permis, sans contredit, de repousser l'ennemi tout en évitant les pertes.

Caporal-chef Jeremy Joseph James Leblanc, M.V.M.
Médaille de la vaillance militaire

Le 14 octobre 2006, alors que la section du Caporal-chef Leblanc occupait une position en Afghanistan, les insurgés ont lancé une attaque dévastatrice qui a fait plusieurs victimes, dont son commandant. Sans hésiter, le caporal-chef a pris le commandement et a coordonné la riposte de sa section, tout en se portant au secours des blessés. Lui-même atteint, il a continué à diriger le groupe avec détermination malgré les tirs incessants, encourageant ainsi ses soldats à ne pas défaillir face à l'insistance de l'ennemi. Nul doute que son altruisme a permis de sauver la vie de plusieurs de ses confrères d'armes.

Sergent Joseph Martin Stéphane Mercier, M.V.M., C.D.
Médaille de la vaillance militaire

Du 28 avril au 15 août 2009, le Sergent Mercier a fait preuve de courage à la suite de plusieurs embuscades et attaques aux engins explosifs improvisés, en Afghanistan. N'hésitant pas à s'exposer à des tirs nourris, il s'est souvent déplacé bravement sur le champ de bataille pour identifier les emplacements ennemis, pour fournir des directives claires à ses soldats et pour s'installer là où il pouvait efficacement engager l'ennemi. Grâce à son leadership sur la ligne de front, à son sens tactique aigu et à son courage de tous les instants, il a su, au cours de ces combats intenses, inspirer confiance à ses soldats, assurer leur sécurité et leur permettre de vaincre à maintes reprises un ennemi déterminé.

Matelot de 1^{re} classe Pier-Vincent Michaud, M.V.M.
Médaille de la vaillance militaire

Le 29 mai 2009, le Matelot de 1^{re} classe Michaud faisait partie d'une patrouille interalliée canado-afghane qui a été prise dans une embuscade ennemie, au cours de laquelle un soldat afghan a été tué et deux autres ont été grièvement blessés. Immédiatement engagé dans un intense combat rapproché sous le feu des tirs, le Matelot de 1^{re} classe Michaud a ordonné aux soldats afghans de se mettre à l'abri puis il a avancé de 50 mètres jusqu'à l'endroit où se trouvaient les blessés, n'ayant alors qu'un bout de mur de 60 centimètres derrière lequel se dissimuler. Malgré les tirs qui volaient partout autour de lui et de cet emplacement, il a calmement administré les premiers soins aux blessés et les a lui-même transportés jusqu'à la zone d'extraction en dépit de l'attaque incessante de l'ennemi. Par son courage et ses actions désintéressées, il a sans aucun doute sauvé la vie des soldats afghans.

Sergent Joseph Denis François Ranger, M.V.M., C.D.
Médaille de la vaillance militaire

Le 14 juin 2009, le Sergent Ranger agissait comme mentor auprès d'une compagnie de reconnaissance afghane durant une opération aéromobile, lorsque des insurgés les ont attaqués. Plusieurs membres de la compagnie ayant été blessés par les de tirs au mortier qui ne cessaient de s'abattre sur elle, le Sergent Ranger a rallié ses soldats et établi une position pour ensuite répliquer par des tirs incessants sur l'ennemi. Malgré les obus de mortier qui continuaient de s'abattre sur eux, le Sergent Ranger a réussi, à lui seul et au risque de sa vie, à trouver un point d'évacuation pour les blessés. Son leadership, son ardeur face à l'ennemi et sa capacité de rester maître de la situation ont été des facteurs clés de la victoire sur les insurgés et du succès de l'opération d'évacuation des blessés.

LETTRE À LA RÉDACTION

Aumônier (Major à la retraite) Art Gans, CD, M.Th.
13363, route Carr's Landing
Winfield (C.-B.) V4V 1A2

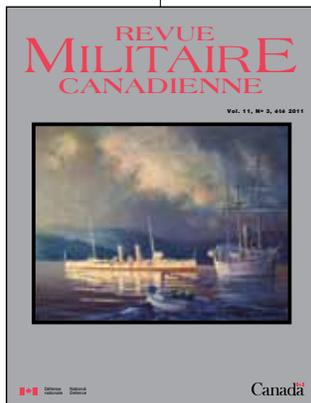
Je ne peux m'empêcher de commenter l'article de Michel Reid paru dans le dernier numéro de la Revue militaire canadienne. Je suis absolument d'accord avec sa proposition d'ajouter une « clause de désobéissance éthique », franchement nécessaire, aux Ordonnances et règlements royaux applicables aux Forces canadiennes (ORFC) et au droit des conflits armés.

L'une des raisons pour lesquelles les militaires canadiens sont tenus en haute estime dans le monde est que les forces armées leur inculquent non seulement des compétences militaires, mais aussi des connaissances reconnues en matière d'éthique professionnelle militaire et de prise de décisions éthique. Nous nous attendons en outre à ce que nos militaires exercent leurs compétences en éthique au même titre que leur rôle militaire, tant dans les situations nettement tranchées que les situations difficiles.

Je ne sais pas comment j'aurais réagi dans la situation qui s'est présentée au Capitaine Semrau en Afghanistan. Je suis toutefois du même avis que le Lieutenant-colonel Reid : ni l'évocation simpliste du droit militaire, ni l'évocation presque tout aussi simpliste d'un quelconque système d'éthique ne saurait mener à une directive qui aille de soi. Ayant moi-même pris au moins une décision éthique qui s'est avérée très coûteuse pendant ma carrière d'officier dans la réserve de l'armée des États-Unis, je peux affirmer en toute bonne foi qu'aucun

dilemme qui nous atteint dans notre fibre éthique n'est facile ou simple à résoudre.

À mon avis, la « clause de désobéissance éthique » proposée viendrait renforcer tant notre droit militaire que notre éthique professionnelle militaire. Je ne m'attendrais pas à ce qu'elle soit évoquée très souvent, mais son existence même signifierait que l'importance du concept de la « conscience » est reconnue tant au niveau du système juridique qu'à celui du système d'éthique professionnelle.



J'ai récemment pris connaissance d'arguments neurobiologiques et neuropsychologiques selon lesquels nous serions effectivement « programmés » pour ressentir une certaine empathie, et quiconque serait dépourvu de tels « circuits » - certains cas ont été recensés - souffrirait presque assurément de psychose grave. J'avancerais que les actes susceptibles d'être défendables en vertu de la « clause de désobéissance éthique » seraient justement ceux qui opposent l'empathie naturelle ou la conscience de l'individu, d'une part, et le droit militaire ou l'éthique professionnelle militaire de l'individu en question, d'autre part. Selon moi, un tel conflit serait chose rare, mais, le cas échéant, devrait constituer un motif acceptable pour faire appel à ladite clause. J'ajouterai, pour ceux d'entre vous qui êtes férus d'histoire, que ce motif cadrerait avec l'avis du Tribunal de Nuremberg qui stipule que la conscience *pourrait* et *devrait* forcer les gens à désobéir à certains ordres.

Bien à vous,
Aumônier Art Gans



DND Photo IS2011-1027-04(1)



Photo du MDN

LE RECOURS À DES FORCES NEUTRES : LA MÉDIATION POUR RÉGLER LES DIFFÉRENDS PORTANT SUR L'APPRÉCIATION DU RENDEMENT AU SEIN DES FORCES CANADIENNES

par Mike Madden

Introduction

Les Forces canadiennes (FC) constituent un employeur unique, car elles ont le droit de recourir à la violence, au nom du Canada, pour protéger ses intérêts nationaux et internationaux sur le plan de la sécurité. Il est vrai que les FC effectuent un travail d'une nature particulière, mais bon nombre de leurs objectifs se comparent à ceux d'autres employeurs sur le plan de la gestion de l'effectif : formation, motivation et maintien en poste du personnel, gestion des conflits et nécessité de résoudre de manière rapide et efficace des problèmes qui surgissent dans le milieu de travail.

Il est inévitable que le personnel ait occasionnellement des griefs à formuler au sein des FC. Lorsqu'un grief n'est pas réglé d'une manière équitable et satisfaisante, le moral des troupes risque de baisser au sein de l'organisation. Dans les cas extrêmes, il est même arrivé qu'un grief non résolu donne lieu à

un long procès¹. En d'autres mots, la possibilité de recourir à un mécanisme efficace de règlement des griefs au sein des FC pourrait être un moyen d'assurer la satisfaction du personnel et d'améliorer son rendement, alors que l'absence d'un tel mécanisme pourrait augmenter inutilement le taux d'attrition et entraîner des coûts pour le règlement de litiges en cour.

Les rapports d'évaluation du rendement² ou, comme ils sont appelés à l'interne, les rapports d'appréciation du person-

Le Lieutenant de vaisseau Madden, CD, B.A., M.A., L.L.B., J.D. (candidat), a participé à des opérations en tant qu'officier d'artillerie et qu'officier de marine, et il occupe actuellement le poste de juge-avocat adjoint, à Halifax. La thèse qu'il rédige en vue de l'obtention de son doctorat (en sciences juridiques) de la Faculté de droit Schulich de l'Université Dalhousie porte sur le droit pénal et le droit pénal international. Le Lieutenant de vaisseau Madden enseigne aussi le droit international humanitaire et le droit des conflits armés à la Faculté de droit Schulich.

nel (RAP)³ comptent parmi les motifs les plus fréquemment invoqués au sein des FC pour justifier le dépôt d'un grief. Aux termes de la *Loi sur la défense nationale* (LDN), tout militaire qui n'est pas satisfait de son RAP ou qui se sent lésé par « une décision, un acte ou une omission dans les affaires des Forces canadiennes a le droit de déposer un grief dans le cas où aucun autre recours de réparation ne lui est ouvert sous le régime de la présente loi⁴ ». Étant donné que les griefs portent fréquemment sur les RAP, il est particulièrement important d'établir un mécanisme qui permet de les régler d'une manière convenable.

Le présent article a pour objet d'examiner le mécanisme actuellement prévu pour le mode alternatif de résolution des conflits (MARC)⁵ au regard des griefs portant sur les RAP au sein des FC, pour en évaluer l'efficacité et explorer les possibilités de l'améliorer. Finalement, je défendrai l'idée que les MARC ne servent pas toujours si bien les intérêts des FC et que l'adoption d'une approche privilégiant le recours volontaire à la médiation pour la résolution des conflits concernant les RAP, avec le soutien de médiateurs neutres, permettrait de régler les conflits plus rapidement et à moindres frais et favoriserait davantage l'harmonie dans les relations entre les parties concernées après le règlement.

Évaluation du rendement et règlement des griefs au sein des FC

A. Évaluation du rendement

Le Système d'évaluation du personnel des Forces canadiennes (SEPF) constitue un programme complet de mesures visant à évaluer les progrès accomplis et à encourager le personnel à améliorer son rendement. « Le SEPF vise à assurer le développement des membres des FC par une rétroaction constructive et à évaluer avec précision le niveau de rendement et le potentiel réel des militaires à des fins d'administration des carrières⁶ ». En vertu de ce programme, les membres des FC font l'objet d'au moins une revue du développement du personnel (RDP) durant la période visée par le rapport annuel d'appréciation du rendement, dans le cadre de laquelle leurs points forts et leurs points faibles sont répertoriés puis examinés au cours d'une rencontre entre le superviseur et le subordonné concernés⁷. À la fin de cette période, les militaires reçoivent un RAP qui indique la cote qu'ils ont obtenue et leur classement, selon divers critères d'évaluation du rendement et du potentiel⁸. Ce document sert ensuite de fondement pour la prise des décisions concernant les promotions, les affectations, la formation, le réengagement et les autres décisions administratives fondées sur le mérite au sein des FC⁹. En d'autres mots, il a de véritables répercussions sur la carrière des militaires.

Les RAP et les rapports de la RDP sont habituellement rédigés (et signés) par le superviseur immédiat du militaire concerné¹⁰ puis révisés (et signés) par le commandant d'unité du militaire, ou la personne désignée par le commandant¹¹. Les rencontres de rétroaction sur le rapport d'évaluation¹² mettent parfois le superviseur et le militaire dans une situation fort délicate. En effet, les superviseurs immédiats doivent veiller, d'une part, à ce que le rapport reflète honnêtement et fidèlement le rendement, les points forts et les points faibles de leurs subordonnés, et, d'autre part, à préserver une bonne relation de travail avec les personnes dont ils ont évalué le rendement. Par



L'édifice de la Cour suprême du Canada à Ottawa.

Photo de l'édifice de la Cour suprême du Canada prise par Philippe Landreville

conséquent, lorsqu'un militaire est insatisfait de son RAP, il arrive que le superviseur le soit aussi étant donné que la relation de travail devient souvent tendue lorsque les résultats d'une évaluation sont défavorables.

B. Règlement des griefs

Pour pouvoir comprendre que le mécanisme qui s'applique au mode alternatif de règlement des griefs portant sur les RAP pourrait comporter des lacunes et être amélioré grâce à l'intervention de médiateurs neutres, il faut d'abord en connaître les rouages.

Le processus de règlement des griefs établi au sein des FC est enclenché dès le dépôt d'un grief officiel, c'est-à-dire, dès qu'un plaignant présente un grief par écrit à son commandant d'unité, après l'avoir signé¹³. Le grief doit renfermer au minimum une description de la situation qui fait l'objet du grief et des mesures de redressement désirées, une copie de tout document pertinent qui est en la possession du plaignant ainsi que les coordonnées de toute personne pouvant établir le bien-fondé du grief¹⁴. Le grief est ensuite examiné par une autorité initiale (la personne du niveau hiérarchique suivant dans la chaîne de commandement du plaignant ayant le pouvoir d'autoriser le plaignant à exercer un recours), qui doit rendre une décision dans les 60 jours suivant la date de réception du grief¹⁵ (bien que, *dans les faits*, il faille en moyenne 18 mois à l'autorité initiale pour traiter un dossier de grief)¹⁶.

Un militaire qui n'est pas satisfait d'une décision rendue par l'autorité initiale a le droit de déposer un grief devant l'autorité de dernière instance pour qu'elle en décide¹⁷. L'autorité de dernière instance est le Chef d'état-major de la Défense (CEMD)¹⁸, quoiqu'il soit arrivé, dans certaines circonstances, que le pouvoir qui lui est conféré à ce titre ait été délégué au chef de la Direction générale de l'autorité des griefs des Forces canadiennes¹⁹. Aucun délai n'est imposé à l'autorité de dernière instance en vertu des ordonnances et règlements en vigueur, mais il lui faut aussi en moyenne 18 mois pour traiter les griefs²⁰, ce qui signifie que le règlement d'un grief prend en moyenne trois ans, de l'évaluation initiale à la décision définitive. Un tel délai n'est de toute évidence pas idéal dans le cas des griefs présentés pour cause d'insatisfaction à l'égard d'un RAP étant donné que les mesures de suivi d'une évaluation du rendement (y compris l'examen de l'admissibilité à une promotion, entre autres) sont habituellement prises dans l'année qui suit l'établissement du RAP. Par conséquent, s'il faut trois ans pour régler un grief lié à un RAP, le militaire concerné pourrait

avoir manqué plusieurs occasions d'être promu et d'entreprendre un cycle d'instruction, selon la décision rendue par l'autorité de dernière instance.

Sans doute parce qu'il reconnaît que les délais requis pour le règlement des griefs au sein des FC ont des répercussions défavorables et que « les griefs relatifs aux rapports d'appréciation du personnel (RAP) représentent la plus grande partie des griefs dans les FC », le chef du personnel militaire a récemment diffusé un message dans lequel il précisait que « tout différend [sic] engendré par une évaluation devrait être résolu au niveau le plus bas possible par un mode alternatif de résolution des conflits (MARC) accessible à la chaîne de commandement de sorte que le problème soit résolu par la voie administrative officielle et à l'échelle locale » et que le dépôt d'un grief officiel ne devrait être envisagé qu'en dernier ressort²¹. Toutefois, il n'a donné aucune précision quant aux MARC et aux ressources devant être affectées à la mise en œuvre des MARC ni aucune autre directive. Par conséquent, il est possible que les diverses unités des FC aient adopté des approches officielles très différentes à l'égard de la résolution des conflits liés aux RAP.

L'expérience que l'auteur a vécue en 2006 et 2007, alors qu'il était président du Conseil de contrôle des RAP à bord du NCSM IROQUOIS, constitue un exemple d'approche non officielle de résolution de différends liés à un RAP au sein des FC. Parmi les 200 personnes ayant reçu leur RAP à bord du NCSM IROQUOIS en 2007, une douzaine ont indiqué qu'elles avaient l'intention de déposer un grief parce qu'elles en étaient insatisfaites, mais ont aussi précisé qu'elles étaient toutefois ouvertes à l'idée d'avoir recours à un mode de résolution non officiel avant de déposer un grief en bonne et due forme. Le commandant du NCSM IROQUOIS a donc décidé d'autoriser ces personnes à présenter une demande par écrit à un militaire qui occupait un poste intermédiaire au sein de leur chaîne de commandement (c.-à-d. une personne dont le grade était supérieur à celui du superviseur immédiat qui avait rédigé leur RAP, mais inférieur à celui de la personne chargée de le réviser), dans laquelle elles devaient expliquer les raisons justifiant leur demande de modification de leur RAP. Le membre intermédiaire de la chaîne de commandement tranchait ensuite le litige entre le superviseur et le subordonné qui s'estimait lésé et déterminait s'il y avait lieu de modifier le RAP. Le traitement de la demande prenait un mois environ, à compter de la date où le militaire avait reçu son RAP, et la demande était habituellement réglée dans les jours suivant la date où le militaire avait communiqué son intention de la présenter. En d'autres mots, cette approche donnait des résultats beaucoup plus rapidement que le processus officiel de règlement des griefs dont il a déjà été question. Il faut toutefois noter qu'elle s'apparentait nettement plus à l'arbitrage qu'à la médiation : le membre intermédiaire de la chaîne de commandement qui tranchait le litige avait les pleins pouvoirs de déterminer s'il y avait lieu de modifier le RAP, et cherchait davantage à s'assurer que la cote figurant dans le RAP serait équitable qu'à rapprocher les points de vue du superviseur et du subordonné concernés.

Mérites et lacunes du système actuel de règlement des griefs portant sur les RAP

Les MARC qui sont en place au sein des FC sont complets. Comme il en a déjà été question dans le présent article, tout grief est examiné à deux niveaux, et l'autorité initiale ne doit pas avoir pris part à la prise de la décision qui fait l'objet



Photo du MDN

Le NCSM Iroquois, à la tête du Groupe de la Force navale permanente de réaction de l'OTAN à l'automne 2006.

du grief²². En outre, à titre d'autorité de dernière instance, le CEMD doit, par règlement, renvoyer au Comité des griefs des Forces canadiennes les nombreux griefs qui se rapportent aux questions particulièrement importantes et complexes (comme celles qui touchent l'admissibilité à des indemnités financières ou à des soins médicaux ou les comportements racistes)²³. Le Comité doit alors formuler ses conclusions et recommandations (qui sont non contraignantes) au CEMD, avant que celui-ci ne rende sa décision²⁴. Le Comité est composé de six anciens membres des FC (qui sont à la retraite et ne sont donc pas liés à la chaîne de commandement), dont plusieurs ont suivi une formation d'avocat²⁵. Bref, le système s'appuie sur le soutien de décideurs raisonnablement indépendants et bien informés et prévoit une sorte d'examen en appel des décisions prises en première instance, effectué par une autorité de dernière instance. Ces caractéristiques du processus de règlement des griefs constituent sans doute le plus grand mérite du système. Celui-ci répond particulièrement bien aux attentes lorsque les griefs sont liés à l'insatisfaction à l'égard des RAP, car il offre la possibilité aux personnes qui s'estiment lésées d'avoir recours à un mode de règlement non officiel (quoique vague) avant de procéder au dépôt officiel d'un grief, et rend cette option *attractante*. Il arrive parfois, comme le montre l'expérience vécue à bord du NCSM IROQUOIS, citée en exemple, qu'un tel mode de règlement permette de régler dans des délais vraiment courts un différend portant sur un RAP.

Toutefois, le système actuel de règlement des griefs présente aussi de nombreux inconvénients. Déjà, le délai moyen de 18 mois pour la prise d'une décision à chacun des niveaux, soit par l'autorité initiale et par l'autorité de dernière instance, est complètement inacceptable en regard du délai réglementaire maximal de 60 jours pour le traitement d'un dossier par l'autorité initiale et du délai auquel une personne peut raisonnablement s'attendre pour la révision judiciaire d'une décision par la Cour fédérale. En d'autres mots, si les mécanismes de règlement des griefs mis en place par les FC ont pour objet de permettre un règlement rapide et économique des différends et d'éviter que les griefs soient réglés devant une tierce partie, comme la Cour fédérale, il faut offrir aux plaignants la possibilité de profiter d'un avantage, comme celui d'économiser du temps, pour les encourager à choisir de passer par le processus de règlement des griefs des FC plutôt que par l'appareil judiciaire. À l'heure actuelle, il n'est pas évident que les plaignants économisent du temps lorsqu'ils choisissent d'avoir recours au

système de règlement des griefs des FC plutôt que de demander une révision judiciaire conventionnelle.

Le système actuel de règlement des griefs présente un autre inconvénient, soit celui de reposer sur une approche juridictionnelle fondée sur le droit. L'autorité initiale et l'autorité de dernière instance enquêtent sur des faits et fondent leurs décisions sur des lois et des directives sans prendre en compte les intérêts extrajudiciaires des plaignants respectifs. Il est vrai que cette approche peut convenir dans les cas où il faut déterminer si un militaire est admissible à une indemnité financière en vertu d'un règlement quelconque du Conseil du Trésor, mais elle n'est pas nécessairement idéale lorsque la décision à prendre concerne un différend qui oppose des personnes ayant un point de vue subjectif sur la cote accordée par un superviseur dans le rapport d'évaluation du rendement et du potentiel d'un militaire. L'approche adoptée en vertu du système de règlement des griefs se compare plus ou moins à celle qu'adopterait un tribunal : si elle permet d'éviter qu'un bon nombre des dossiers aboutissent devant la Cour fédérale, il reste qu'elle imite le processus judiciaire et l'approche juridictionnelle suivis par la Cour, et qu'elle ne donne pas toujours les résultats les plus intéressants relativement à la gestion de l'effectif.

Enfin, il faudrait peut-être se demander si les décideurs sont aussi indépendants qu'on pourrait le croire à l'intérieur du système de règlement des griefs. Il est vrai que des mesures ont été prises pour garantir que l'autorité qui rend la décision concernant un grief n'a joué aucun rôle relativement à la question qui fait l'objet du grief, comme cela a déjà été mentionné dans le présent article, mais il reste que la personne qui agit à titre d'autorité représente toujours l'employeur. Plus précisément, la personne qui tranche le grief est inévitablement un officier d'un grade supérieur à celui du plaignant ou de la plaignante et fait partie de la chaîne de commandement des FC. Même dans les cas où une approche non officielle a été choisie pour régler un différend portant sur un RAP au sein d'une unité, comme dans l'exemple de l'expérience vécue à bord du NCSM IROQUOIS, la personne qui a pris la décision faisait partie de la chaîne de commandement immédiate du plaignant et avait peut-être à ce titre intérêt à confirmer l'évaluation que le superviseur avait initialement faite du rendement du subordonné qui s'était estimé lésé.

D'une manière globale, les lacunes susmentionnées pourraient avoir pour effet de miner la confiance des militaires à

l'égard du système de règlement des griefs des FC et n'améliorent souvent en rien les chances qu'un plaignant soit satisfait une fois le grief réglé. Bref, il est peu probable qu'un militaire accepte soudainement la décision en vertu de laquelle il s'était estimé lésé pour la simple raison que deux officiers de la chaîne de commandement des FC en ont confirmé le bien-fondé à titre d'autorité initiale et d'autorité de dernière instance, alors qu'aucune mesure n'a été prise pour rapprocher les points de vue respectifs de l'employé et de l'employeur concernant la question qui a fait l'objet du grief.

Le recours à la médiation neutre pour le règlement des différends portant sur le RAP : une proposition visant à améliorer le système existant

L'efficacité des MARC ayant été évaluée, il est possible de se pencher sur les mesures qui pourraient être prises pour améliorer le système. Je vais montrer dans ce qui suit que l'instauration d'un programme dirigé par des médiateurs neutres, qui donnerait la possibilité d'avoir recours à la médiation sur une base volontaire à l'étape initiale d'une démarche non officielle de règlement d'un différend portant sur un RAP, pourrait contribuer grandement à confirmer la légitimité du système de règlement des griefs et présenter de nouveaux avantages : un degré accru de satisfaction et de motivation du personnel qui ne pourrait pas être atteint dans le cadre d'une approche juridictionnelle.

A. Avantages théoriques de la médiation visant le règlement de griefs

Les employés sont généralement perçus comme une partie vulnérable dans un milieu de travail, et cela pourrait être particulièrement vrai au sein des forces armées, c'est-à-dire dans un milieu où la hiérarchie fondée sur le grade serait susceptible d'empêcher des subordonnés de formuler un grief, même lorsque le bien-fondé pourrait en être reconnu. Selon les auteurs Frank Evans et Shadow Sloan, « les situations conflictuelles découlant du désaccord d'un employé ont tendance à dégénérer et à s'intensifier lorsqu'elles ne sont pas réglées et finissent par envenimer les relations de travail. En outre, les employés craignent – parfois avec raison – d'être victimes de représailles s'ils déposent une plainte²⁶. » Toutefois, les employés ne sont pas complètement sans pouvoir de négociation dans les situations qui font l'objet d'un grief, car il ne faut pas oublier que l'employeur a intérêt à préserver un climat propice aux bonnes relations de travail. Malheureusement, le système de règlement des griefs des FC, comme celui de la plupart des institutions, n'est vraisemblablement pas conçu de façon à favoriser les bonnes relations de travail et une saine communication entre les employés et les employeurs : « Il pourrait sembler évident d'emblée que tout processus de règlement des griefs efficace devrait viser à maintenir et à améliorer les «relations de travail». Et pourtant, le programme-type de formation sur le règlement des griefs est fondé depuis des années sur l'atteinte d'un objectif défini en termes de « gagnant » et de « perdant » plutôt que sur la démarche et la dynamique des relations entre les personnes concernées »²⁷.

La médiation, contrairement aux autres modes judiciaires ou quasi judiciaires de résolution des conflits, comme la poursuite judiciaire et l'arbitrage, donne aux parties en conflit la possibilité d'améliorer ou de maintenir leurs relations de travail. En milieu de travail, elle présente plusieurs avantages, comme les suivants :



Photo du MDN

Un bon superviseur prend toujours des notes sur le rendement de ses subordonnés.



... règlement rapide du conflit, réduction des coûts, possibilité de préserver ou d'améliorer les relations de travail, souplesse et créativité dans la recherche de solutions pour un règlement à l'amiable, confidentialité et satisfaction des personnes qui ont pris part au processus. [...] Bien que la réduction des coûts et le degré accru d'efficacité soient vraisemblablement en tête de la liste des avantages recherchés par les *parties à un litige* qui ont opté pour la médiation, d'autres avantages doivent aussi être pris en compte étant donné la nature des relations de travail²⁸.

En outre, les poursuites judiciaires sont comme un rétroviseur : elles offrent une vue de ce qui se trouve derrière soi²⁹ », alors que c'est tout le contraire dans le cas de la médiation. « En revanche, la médiation est un moyen de s'assurer que la situation sera meilleure à l'avenir³⁰ ». La possibilité de porter le regard vers l'avant qu'offre la médiation est sans doute l'aspect qui en fait un mécanisme de résolution des conflits particulièrement bien adapté lorsque les relations interpersonnelles font l'objet d'un grief en milieu de travail.

Il convient aussi de ne pas oublier, en ce qui concerne la préservation des relations de travail, que le plaignant n'est pas nécessairement la seule personne à être perturbée dans les situations entourant le dépôt d'un grief par un employé. Comme Vivian Berger l'a fait remarquer avec justesse :

Il arrive parfois, aussi, qu'une personne ayant à se défendre se sente blessée par le manque de respect et qu'elle doit faire des efforts pour ne pas se laisser troubler par l'émotion. La douleur exprimée par l'employé ne devrait pas faire oublier le fait que les autres participants pourraient avoir besoin d'aide; après tout, ce sont des êtres humains qui font les entreprises et les organismes, des êtres que l'employé pourrait avoir offensés. [...] Il ne faut surtout jamais sous-estimer la possibilité que la personne qui est accusée d'avoir causé un préjudice se sente blessée par l'accusation³¹.

Comme nous pouvons le constater à la lumière de la présente analyse, il arrive que plusieurs parties soient perturbées par le dépôt d'un grief dans un milieu de travail.

Je souhaite ajouter que, à mon avis, le sentiment d'avoir subi un « affront » et d'avoir été « blessé par le manque de respect », décrit par Vivian Berger, peut être ressenti par bon nombre d'employés dans une situation entourant un grief,

même lorsque personne n'est accusé d'avoir causé un préjudice. Je me souviens plus particulièrement d'un différend qui a surgi à bord du NCSM IROQUOIS concernant un RAP; j'étais alors le superviseur immédiat d'un militaire qui était insatisfait de son RAP. Mon subordonné a tenté de régler le différend selon une approche non officielle et a présenté une demande à cet effet à un membre occupant un poste intermédiaire au sein de sa chaîne de commandement. Que les résultats de mon évaluation soient remis en question dans le cadre de cette approche m'a insulté et mis en colère : je prenais des notes incroyablement détaillées sur le rendement de mes subordonnés, qui faisaient état aussi bien de leurs points forts que de leurs points faibles, et je tenais deux rencontres officielles de rétroaction avec chacun d'eux durant l'année, pour les aider à réaliser leur plein potentiel. En d'autres mots, j'estimais que mon évaluation était juste et justifiée. Bref, je me sentais frustré, parce que je ne pouvais ni exprimer mon opinion ni participer aux démarches dans le cadre du processus de résolution non officiel, même si je n'avais rien à perdre ni à gagner – au pire j'aurais à remettre en question mon point de vue sur l'intégrité et la légitimité du système d'appréciation du personnel – peu importe la décision qui serait prise. Comme le montre cet exemple, la possibilité de porter le regard vers l'avant qu'offre la médiation durant le processus de règlement d'un grief peut être avantageuse pour un nombre presque infini de membres du personnel et non pas seulement pour le plaignant ou la plaignante.

Le moment est venu de préciser ce qu'on entend, exactement, par « médiation », pris dans le contexte des mécanismes de règlement des griefs. En termes généraux, la médiation se définit comme « une démarche structurée d'une manière assez souple, dans le cadre de laquelle une tierce partie neutre sert d'intermédiaire dans la négociation d'un règlement. Les médiateurs n'ont pas le pouvoir de trancher un différend, et ne le font jamais. Leur rôle est plutôt d'aider les parties concernées à établir leurs propres normes et structures et à en tenir compte³² ». Howard Simon et Yaroslav Sochynsky ont même avancé que, pour ce qui est des mécanismes prévus à l'interne pour la médiation en milieu de travail, les médiateurs doivent être « soit d'un grade tellement élevé soit tellement dissociés des considérations politiques générales qu'ils sont perçus comme des personnes «qui se trouvent au-dessus de la mêlée»³³. Autrement dit, le militaire de l'échelon intermédiaire de la chaîne de commandement des plaignants qui a agi comme *arbitre* pour régler les différends liés aux RAP à bord du NCSM IROQUOIS ne pourrait pas agir comme *médiateur* dans



Le NCSM *Iroquois* utilise son arme principale durant un exercice de l'OTAN à l'automne 2006.

une même situation, parce qu'il ne serait pas suffisamment neutre ni suffisamment à l'écart du cercle d'influence du commandement pour pouvoir jouer son rôle efficacement.

B. Inconvénients théoriques de la médiation visant le règlement d'un grief

Bon nombre des inconvénients souvent invoqués en relation avec la médiation sont inexistantes lorsque la médiation vise le règlement de griefs découlant de l'insatisfaction à l'égard d'un RAP. Par exemple, certains ont avancé que la « médiation pourrait ne pas aboutir à une décision fondée sur des principes et qu'elle n'a aucune valeur de précédent ou n'en a que très peu »³⁴. Toutefois, étant donné que les appréciations de rendement sont rédigées spécifiquement pour chacune des personnes évaluées et qu'elles s'appuient considérablement sur des faits qui se rapportent précisément à la personne évaluée, on pourrait difficilement s'attendre à ce qu'un système de règlement des griefs liés aux RAP ait une grande valeur de précédent. Dans le même ordre d'idée, la médiation fait souvent l'objet de critiques en raison des coûts qu'elle entraîne³⁵, car elle requiert la présence d'au moins une personne qui n'est aucunement mêlée au différend devant être résolu. Toutefois, étant donné qu'il est *probable* que tout autre mode de règlement des griefs requerra aussi la présence d'au moins une autre personne, et que cela est *toujours* le cas au sein des FC, les coûts ne peuvent plus constituer un facteur déterminant au moment de la conception du système de règlement des griefs.

L'un des inconvénients réels de la médiation pour le règlement des griefs portant sur les RAP « est que le règlement des différends au cas par cas et en privé ne permet pas de faire ressortir les problèmes systémiques³⁶. Par exemple, le rapport du CEMD sur le règlement des griefs fait ressortir plusieurs problèmes systémiques qui ont surgi au sein des FC, y compris une nouvelle tendance qu'ont les superviseurs à ne pas suivre les lignes directrices qui s'appliquent au SEPFC pour la rédaction et l'administration des RAP/rapports de la RDP, et cette tendance n'aurait pu être décelée si les griefs n'avaient pas été réglés dans le cadre du système centralisé et officiel de règlement des griefs³⁷. Il serait toutefois possible de remédier à cet inconvénient en centralisant les données recueillies sur les ententes prises par l'entremise des médiateurs et en les examinant soigneusement pour établir des statistiques et observer les tendances.

Un autre inconvénient de la médiation est « l'effet potentiel d'accoutumance : les parties peuvent en venir à dépendre de la médiation à un point tel qu'elles ne règlent plus leurs différends à moins d'avoir de l'aide³⁸ ». En réalité, toutefois, étant donné le déséquilibre qui existe habituellement dans les rapports de pouvoir en milieu de travail, en faveur du représentant de l'employeur (qui est plus haut gradé), le règlement des griefs liés aux RAP requiert presque inévitablement l'intervention d'une tierce partie, et les directives en vigueur au sein des FC reflètent cette réalité. Dans ce cas, la seule question à déterminer est le rôle de cette tierce partie : arbitre ou médiateur? En fait, l'intervention d'un médiateur plutôt que d'un arbitre serait susceptible d'encourager davantage les parties à « prendre en main » le règlement du différend et à améliorer leurs compétences sur le plan de la communication, compétences qui constitueront un atout à l'avenir. Par conséquent, j'estime que la médiation est l'option à privilégier.

C. La médiation au sein des FC? Une stratégie possible de mise en œuvre

Comme le montrent clairement les explications sur les coûts et les avantages de la médiation qui ont été fournies plus haut, la médiation offre un net avantage à l'employeur qui cher-



Photo de la Cour fédérale

Les armoiries de la Cour fédérale.

che à résoudre des différends découlant de l'insatisfaction à l'égard d'une appréciation du rendement sans compromettre l'harmonie dans les relations de travail. Toutefois, serait-il vraiment pratique de suggérer la médiation pour le règlement des différends liés aux RAP au sein des FC?

Il semble qu'une ressource idéale (mais peu mise en évidence) soit déjà en place pour la mise en œuvre d'un mécanisme de médiation neutre visant le règlement des différends liés aux RAP dans les FC. Le ministère de la Défense nationale (MDN) a établi un centre de résolution des conflits dans chacune des 16 plus importantes bases, réparties un peu partout au Canada³⁹. Ces centres comptent des médiateurs qualifiés parmi leur effectif et offrent leurs services à tous les membres des FC et à tout le personnel civil du MDN⁴⁰. Ils constituent une ressource tout indiquée pour les unités des FC qui doivent faire appel à des médiateurs chaque année, durant la période habituelle de production des RAP. Ces centres étant des organismes du MDN, les médiateurs ne jouent aucun rôle dans la chaîne de commandement militaire (des FC) et sont donc suffisamment à l'écart du cercle militaire d'influence pour pouvoir remplir leurs fonctions efficacement. Il est étonnant qu'il n'y ait aucune mention de ces centres, qui sont déjà établis et en fonction dans la plupart des bases, ni dans le Manuel des griefs des Forces canadiennes ni dans le message CANFORGEN 127/08, qui traite précisément de la marche à suivre pour le règlement des griefs portant sur les RAP.

Toutefois, même s'il advenait que les centres de résolution des conflits ne puissent pas mettre de médiateurs à la disposition des unités qui doivent régler un différend portant sur un RAP, ces centres offrent une série de modules de formation à l'intention des membres des FC sur les MARC⁴¹. Par conséquent, si le personnel d'un centre de résolution des conflits donnait une formation sur la médiation à un petit nombre de militaires, ceux-ci pourraient, dans le cadre de leurs fonctions secondaires, agir quelques jours par année à titre de médiateurs pour le règlement de différends liés aux RAP dans des unités de leur région (mais non pas dans leur propre unité). Même s'il est vrai que ces médiateurs feraient partie de l'ensemble de la chaîne de commandement militaire, ils seraient, comme l'autorité initiale et l'autorité de dernière instance, raisonnablement dissociés de la prise des décisions ayant fait l'objet des

griefs liés aux RAP, car ils n'appartiendraient pas à l'unité du plaignant ou de la plaignante concernée. Ils seraient donc plus objectifs que les membres intermédiaires de la chaîne de commandement qui ont agi à titre d'arbitres à bord du NCSM IROQUOIS et, plus important encore, ils auraient reçu une formation en matière de médiation et seraient donc en mesure de prendre en considération les intérêts de toutes les personnes concernées par un grief, de façon à favoriser le maintien/l'amélioration des relations de travail et à donner aux parties la possibilité de trouver leurs propres solutions.

Conclusion

Le système de règlement des griefs actuellement en place au sein des FC est probablement adéquat. Toutefois, les employés, particulièrement ceux qui risquent leur vie dans l'exercice de leurs fonctions, méritent de pouvoir compter sur l'excellence d'un système qui leur permettrait de faire part de leurs préoccupations lorsqu'ils sont insatisfaits d'un RAP qui pourrait changer radicalement le cours de leur carrière. La possibilité d'ajouter le choix volontaire de la médiation neutre au répertoire des mécanismes actuellement en place dans les FC permettrait sans doute de rehausser la qualité du système jusqu'à l'excellence recherchée et serait avantageuse tant pour les membres des FC que pour l'État, à un coût presque négligeable et sans inconvénient. En outre, le changement proposé dans le présent article est pratiquement réalisable, d'autant plus que les FC peuvent déjà compter sur le soutien de centres de formation en matière de médiation. Dans une institution militaire où il est entendu que le personnel pense principalement en termes de forces amies et de forces ennemies, il est

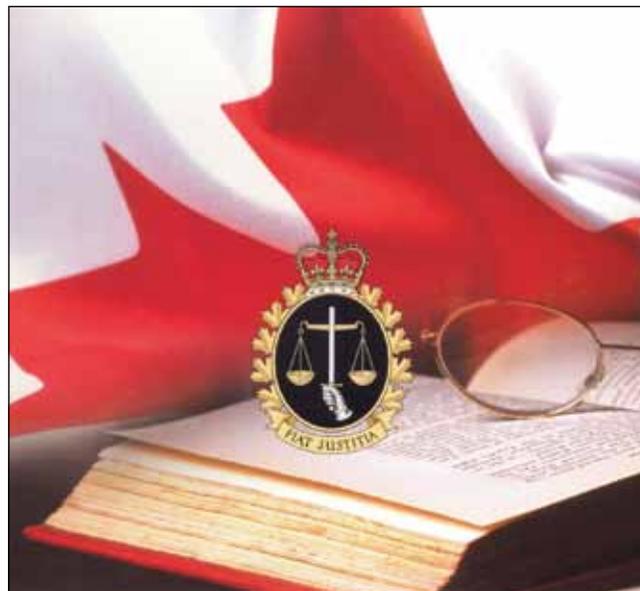


Photo du MDN

temps de faire une place à une force neutre – la force de médiateurs neutres qui interviennent dans la résolution des différends portant sur les RAP – et d'apporter un changement qui permettra d'améliorer le système de règlement des griefs découlant de l'insatisfaction à l'égard de l'appréciation du rendement au sein des FC.



NOTES

- Par exemple, de 2003 à 2008, quelque 32 dossiers de membres des FC ayant déposé un grief ont été présentés devant la Cour fédérale du Canada : voir le *Rapport annuel du Chef d'état-major de la Défense sur le Système de griefs des Forces canadiennes : janvier – décembre 2008*, Ottawa, Défense nationale, 2009, à <http://www.cfga-agfc.forces.gc.ca/ar-ra/docs/ar-ra-2008-fra.pdf>, p. 9 [Rapport du CEMD sur le règlement des griefs]. En outre, une recherche dans la base de données *Quicklaw* menée le 22 avril 2010 a révélé que sept autres dossiers ont été présentés devant la Cour fédérale du 1er janvier 2009 au 22 avril 2010.
- Ibid.*, p. 10.
- Voir la Directive et ordonnance administrative de la Défense 5059-0 : *Évaluation du rendement des militaires*, à <http://www.admfincs-smafinsm.forces.gc.ca/dao-doa/5000/5059-0-fra.asp>, pour établir à qui il revient d'évaluer le personnel des FC et pour savoir dans quelles circonstances il faut se référer au Système d'évaluation du personnel des Forces canadiennes (SEPCF). Des renseignements supplémentaires concernant le SEPCF et la gestion des RAP en vertu du SEPCF se trouvent à <http://www.cmp-cpm.forces.gc.ca/cfpas-sepfc/index-fra.asp>.
- Loi sur la Défense nationale*, L.R.C., 1985, ch. N-5, paragraphe 29(1) [LDN].
- Dans le cadre du présent article, le mécanisme lié au mode alternatif de résolution des conflits (MARC) fait référence à toutes les modalités prévues à l'interne par les FC pour le règlement de tels griefs par un mode alternatif, car rien n'interdit à un militaire de présenter une demande de révision judiciaire d'une décision prise par les FC plutôt que de suivre la procédure de règlement des griefs prévue par la loi : voir *Gayler c. Canada (Défense nationale)*, 1994, A.C.F. no 1896.
- Site Internet du MDN sur le SEPCF : <http://www.cmp-cpm.forces.gc.ca/cfpas-sepfc/index-fra.asp>.
- Le paragraphe 103 du *fichier d'aide du SEPCF* traite des rapports de la RDP; ce fichier se trouve dans le logiciel du *SEPCF 2009*. Ce logiciel et le fichier d'aide qui l'accompagne peuvent être téléchargés gratuitement à l'adresse suivante : <http://www.cmp-cpm.forces.gc.ca/cfpas-sepfc/ps/download-telechar-fra.asp>.
- Ibid.*, paragraphe 104.
- Ibid.*
- Ibid.*, paragraphe 505.
- Ibid.*, paragraphe 506.
- Ibid.*, paragraphes 408 (Rencontre de rétroaction – RDP) et 511 (Rencontre pour la présentation du RAP).
- Ibid.*, paragraphe 5.2.
- Ibid.*
- Alinéa 7.01(1) des *Ordonnances et règlements royaux applicables aux Forces canadiennes* (pris en vertu de la LDN), qui se trouve à <http://www.admfincs-smafinsm.forces.gc.ca/qro-orf/vol-01/index-fra.asp>. [ORFC]
- Rapport du CEMD sur le règlement des griefs, p. 6.
- Alinéa 7.10(1) des ORFC.
- LDN, paragraphe 29.11.
- Rapport du CEMD sur le règlement des griefs, p. 5.
- Ibid.*, p. 8.
- Message général des Forces canadiennes (CANFORGEN) 127/08 CMP 14141Z Jul 08, paragraphe 1, qui se trouve à <http://www.cfga-agfc.forces.gc.ca/can/canforgen-127-08-fra.asp>.
- Alinéa 7.06(2) des ORFC. Lorsque l'officier qui devrait normalement agir à titre d'autorité initiale a personnellement joué un rôle dans la prise de décision qui fait l'objet d'un grief, il doit renvoyer le grief à son supérieur, qui doit agir en qualité d'autorité initiale.
- Ibid.*, article 7.12.
- LDN, paragraphe 29.2(1).
- Le Comité des griefs présente une notice biographique pour chacun de ses membres à http://www.cfgb-cgfc.gc.ca/francais/atb_bm.html.
- EVANS, Frank et Shadow SLOAN, « Resolving Employment Disputes through ADR Processes », dans *South Texas Law Review*, vol. 37, 1996, p. 749.
- QUINN, Thomas J., Mark ROSENBAUM et Donald S. McPherson, « Grievance Mediation and Grievance Negotiation Skills: Building Collaborative Relationships », dans *Labor Law Journal*, vol. 41, 1990, p. 769.
- GOURLAY, Aimee et Jenelle Soderquist, « Mediation in Employment Cases is Too Little Too Late: An Organizational Conflict Management Perspective on Resolving Disputes », dans *Hamline Law Review*, vol. 21, 1998, p. 264 (dans l'original, caractères non soulignés par des caractères gras, mais présence des caractères en italique).
- BERGER, Vivian, « Respect in Mediation: A Counter to Disrespect in the Workplace », dans *Dispute Resolution Journal*, janvier 2009, p. 21.
- Ibid.*
- Ibid.*, p. 25.
- SCHMEDEMANN, Deborah A., « Reconciling Differences: The Theory and Law of Mediating Labor Grievances », dans *Industrial Relations Law Journal*, vol. 9 (1987), p. 526.
- SIMON, Howard A. et Yaroslav SOCHYNSKY, « In-House Mediation of Employment Disputes: ADR for the 1990s », dans *Employee Relations Law Journal*, vol. 21, été 1995, p. 35.
- SCHMEDEMANN, p. 534.
- SIMON et SOCHYNSKY, p. 33.
- SCHMEDEMANN, p. 535.
- Rapport du CEMD sur le règlement des griefs, p. 11.
- SCHMEDEMANN, p. 536.
- Le site Web donnant accès aux centres de résolution des conflits du MDN se trouve à <http://www.cmp-cpm.forces.gc.ca/adr-marc/ps/cen/index-fra.asp>.
- Ibid.*
- Ibid.*



Reuters, photo RTR202SS, prise par Bob Strong

SEPT QUESTIONS STRATÉGIQUES QUI RELÈVENT DU SPECTRE : COUP D'ŒIL SUR L'AVENIR

par Nick Deshpande

Nul ne saurait prédire l'avenir, et toute prédiction pour le moins détaillée paraîtra risible au bout de quelques années. [Traduction]

Arthur C. Clark (1962)

Introduction

Le présent article traitera de sept questions qui auront d'importantes répercussions sur le Canada et son rôle militaire dans le monde. Ces sept questions – le déclin de la puissance américaine, la cyberguerre, la viabilité financière, le crime organisé, la détérioration de l'environnement, la possibilité de l'écllosion d'une pandémie, et la consommation croissante d'énergie – sont des défis en soi. Combinées, elles façonneront les contextes géopolitiques dans lesquels évoluent les Forces canadiennes (FC) et leurs alliés, et, par conséquent, entraîneront de toutes nouvelles réalités très complexes sur lesquelles on devra fonder l'orientation et les politiques stratégiques. Quoi qu'il en soit, ces enjeux pourraient, aussi bien *individuellement* que *combinés*, d'une manière ou d'une autre, provoquer la surprise sur le plan stratégique – d'où le besoin d'une armée souple et solide, guidée par des chefs qui savent tirer profit des transformations. À partir du moment où l'on reconnaît que les êtres humains, y compris les planificateurs

de la défense, ont rarement le don de prédire l'avenir, on concevra peut-être aussi qu'ils ne soient pas nécessairement bien préparés pour la surprise stratégique devant emboîter le pas à ce que j'ai désigné les « sept spectres ». Toutefois, les chefs des FC pourraient orienter, gérer et manier les FC de façon à en faire un ensemble suffisamment souple et organique (applicable dans tout le spectre de la guerre) pour être adapté à un grand éventail de scénarios, afin que la surprise stratégique ne vienne pas trop miner le gouvernement, la société ni les valeurs canadiennes que les FC ont pour mission de protéger et de sauvegarder.

En 1999, le ministère de la Défense nationale (MDN) a publié un document intitulé *La Stratégie de défense 2020*, dont les auteurs font remarquer en passant que personne ne peut prévoir infailliblement à quoi ressemblera le monde dans 20 ans, mais qu'il est néanmoins indispensable de toujours considérer les courants et les structures essentiels. Ils préconisent

Le Lieutenant Nick Deshpande, qui détient un diplôme en sciences politiques du Collège militaire royal du Canada depuis 2009, est officier du renseignement pour les Forces canadiennes (Armée de terre) et travaille actuellement au 3^e Bataillon, The Royal Canadian Regiment. Il a publié des articles dans les revues Studies in Conflict and Terrorism (janvier 2009) et Risk, Hazards, & Crisis in Public Policy (février 2011).

également l'adoption d'une planification stratégique fondée sur une grille de scénarios mettant à la disposition de la Défense un plan directeur fiable et dynamique de l'avenir¹. Plus récemment, le Général Martin E. Dempsey, l'actuel chef d'état-major de l'U.S. Army, a parlé de se préparer au changement ponctuel. Il écrit que les planificateurs militaires devraient s'attendre à être surpris plus souvent et à ce que les incidences de la surprise soient plus grandes à l'avenir². Ainsi, les « sept spectres » devant avoir une influence considérable sur la planification future et sur la position à adopter à l'avenir, ils gagneront à être examinés et pris en considération.

militaire, sont en plein essor et se soulèvent parfois de concert. Considérez la Chine et le Brésil, par exemple, qui ont mis en place un partenariat naval unique en son genre : les membres de la marine brésilienne vont entraîner leurs homologues chinois dans l'art complexe et peu connu des opérations de porte-avions. Une collaboration aussi spéciale et susceptible d'avoir une portée aussi importante propulse leur relation bien au-delà d'un contexte purement économique. Le Brésil tisse ainsi des relations avec un géant d'Asie, tandis que pour la Chine, cette coopération vient simplement s'inscrire dans un effort de modernisation navale plus large, en plus d'agrandir substantiellement sa

flotte⁵. Pendant ce temps, toujours dans le contexte de l'influence maritime, on prévoit que l'Inde aura, dans un avenir proche, la troisième ou quatrième marine au monde (avec notamment la deuxième flotte de porte-avions au monde en termes de quantités)⁶, ce qui revient à dire qu'elle aura une marine hauturière qui sera en mesure de mener des opérations expéditionnaires. Mais l'état de la marine et les limites de son contrôle maritime ne sont certes pas les seuls baromètres de la puissance d'une nation. Mondialisation accélérée et vaste marché d'exportation sont autant d'atouts qui confèrent à l'Inde un pouvoir économique considérable aujourd'hui et lui promettent un avenir encore plus favorable. C'est

ainsi que la plus grande démocratie du monde a pu augmenter ses dépenses de défense de 34 p. 100 en 2009-2010, soit la plus importante augmentation depuis 1987-1988⁷. En outre, ses dépenses ont encore augmenté de 8,6 p. 100 pour la période de 2010-2011, ce qui lui a permis d'étendre ses capacités de façon considérable⁸.

On peut s'attendre à ce que la montée soutenue de nouvelles puissances – certaines plus surprenantes que d'autres d'ailleurs –, impose des changements d'envergure au sein du système-monde, et ce, à un rythme et avec une ampleur jamais vus depuis la chute de l'Union soviétique. Au fur et à mesure que de nouveaux marchés émergent, des millions de gens pourraient échapper à la pauvreté et adopter des conditions de vie allant au-delà de tout ce qu'ils auraient pu imaginer auparavant. Les multipolarités politique et militaire rattraperont la multipolarité économique que connaît le monde depuis près de deux décennies. Cette reconfiguration *pourrait* et *devrait* modifier l'horizon stratégique canadien, et, en conséquence, avoir des répercussions sur la nature du centre de gravité actuel du pays : son partenariat stratégique avec les États-Unis. Rien d'étonnant à ce que le Canada soit, comme le fait remarquer M. Frank P. Harvey, professeur de sciences politiques et relations internationales au centre d'études sur les politiques étrangères de la Dalhousie University, aussi attaché à la sécurité américaine⁹. Il est en effet indéniable que ce qui se passe au sud de la frontière est d'une importance capitale pour les Canadiens, et que si les États-Unis sont précipités quelques marches plus bas sur l'échelle de la puissance mondiale, il y a de bonnes chances pour que le Canada soit projeté vers le bas avec lui.



Reuters, photo RTR1H86G, prise par Shannon Stapleton

Le déclin de la puissance américaine

Le déclin des États-Unis est sur toutes les lèvres dans le monde des médias et le milieu universitaire d'aujourd'hui, et l'on envisage de plus en plus la possibilité que le monde soit à deux doigts d'une réorganisation géostratégique – une éventualité qui, d'abord du domaine du *possible*, semble de plus en plus appartenir à celui du *probable* aux yeux de la majorité. Invoquant divers « moteurs », les spécialistes relèguent le voisin immédiatement au sud du Canada dans l'ombre du déclin. D'après le spécialiste des sciences politiques Timothy Garton Ash, le pouvoir n'est plus concentré en Occident : il est plus diffus, aussi bien verticalement qu'horizontalement³. Le professeur Christopher Layne, un théoricien en relations internationales renommé de la Texas A & M University, semble être d'accord avec ce diagnostic, faisant remarquer que la cause de l'exceptionnalisme hégémonique américain s'est affaiblie⁴. Étant donné leur statut au cours du dernier siècle et leur taux de déclin présumé, les États-Unis devraient demeurer une puissance mondiale pendant encore des décennies, mais ils devront probablement partager les honneurs avec d'autres pays. Qu'est-ce que cela impliquera pour le Canada en général, et pour les FC en particulier, lorsque l'époque unipolaire, produit de l'effondrement de l'Union soviétique au début des années 1990, tirera à sa fin? La réponse à cette question doit tenir compte de la croissance relative des autres pays.

Les États anti-hégémonie, qui contestent directement la domination américaine sur les plans politique, économique et

Menaces cybernétiques

Le prochain conflit interétatique commencera-t-il par une interruption totale de toutes les composantes liées à la projection de puissance, y compris les activités bancaires, les communications, et une grande partie de notre appareil de sécurité? Il est de plus en plus probable que les adversaires du Canada et les belligérants entre lesquels les forces armées risquent d'être appelées à intervenir auront recours aux attaques cybernétiques pour mettre hors service les réseaux électriques et de communication afin de perturber les réseaux de défense et les nombreuses plates-formes et activités qui reposent dessus. Le président des États-Unis Barack Obama a qualifié cette menace d'un des plus grands défis en matière de sécurité économique et nationale auxquels les États-Unis aient eu à faire face en tant que nation¹⁰. On pourrait dire la même chose du Canada, étant donné son haut degré de dépendance envers le domaine cybernétique. De fait, le Canada comme les États-Unis ont matière à inquiétude.

Dans l'une des plus graves affaires d'infraction à la sécurité dont le gouvernement américain ait reconnu avoir été victime, une puissance étrangère avait réussi à télécharger quelque 12 téraoctets d'information militaire sensible, en 2007, d'après ce que le directeur du Center for Strategic and International Studies (un centre d'études et de recherche américain) a affirmé à l'émission télévisée *60 Minutes*. En une autre occasion, une puissance étrangère était parvenue à pénétrer les pare-feu du réseau de l'U.S. Central Command (US CENTCOM) et à observer les communications pendant « plusieurs jours », à la fin 2008¹¹. Les dignitaires du Pentagone ont par ailleurs reconnu qu'en mars 2011, des milliers de documents avaient été pillés lors d'une intrusion dans le système d'un entrepreneur de la défense¹². Ces compromissions avouées, même sans les effets plus graves d'un réseau électrique perturbé globalement, ne sont qu'un aperçu d'un problème plus général.

L'aptitude des FC à fonctionner en tant que force armée repose, en grande partie, sur leurs réseaux informatiques. La plupart des communications, la transmission de renseignements classifiés, l'exécution d'opérations dans des théâtres tant nationaux qu'internationaux, et les autres activités courantes reposent sur un vaste réseau étayé uniquement par quelques nœuds centraux (et relié à un réseau électrique). C'est également le cas du gouvernement dans son ensemble, qui, en 2005 (l'année la plus récente sur laquelle on dispose de données fiables), a investi quelque 8,5 milliards de dollars dans une infrastructure de technologies de l'information et des communications (TIC) pour encourager la participation des citoyens, accroître l'efficacité au sein des ministères responsables et des organismes, et rationaliser les processus gouvernementaux¹³. Résultat, le pays est à la fine pointe de la « gouvernance électronique ». En revanche, cette dépendance du Canada envers les réseaux de TIC contribue à sa vulnérabilité aux attaques cybernétiques¹⁴. En février 2011, la Société Radio-Canada a rapporté que les ministères fédéraux, y compris Recherche et développement pour la défense Canada (RDDC), avaient été

la cible de pirates informatiques étrangers qui utilisaient des techniques de hameçonnage peu élaborées¹⁵. La probabilité que d'autres attaques de même nature se produisent est forte, étant donné le talon d'Achille que constituent les systèmes en réseau dans les États-nations relativement développés.

Les auteurs de ces futures attaques seront probablement aussi variés que leurs cibles. Services de renseignement étrangers, employés insatisfaits ou parias souhaitant télécharger un mauvais code en amont ou accéder à des données importantes, syndicats du crime organisé, voire simples pirates informatiques, pourraient tous endommager les systèmes d'information ou en compromettre l'intégrité de maintes et maintes manières. L'activisme social par piratage est aussi devenu très présent ces derniers temps, avec des groupes comme Anonymous et Wikileaks qui opèrent relativement impunément dans la sphère cybernétique. On sait d'ailleurs que ces différents types d'intervenants collaborent souvent ensemble. À titre d'exemple, un gouvernement peut, afin de celer qu'il est à l'origine de l'acte, faire appel à des syndicats criminels pour pénétrer un réseau d'un autre pays ou d'une entreprise et recueillir des renseignements délicats. De même, un « cybergang » peut entreprendre une effraction dans le but de vendre les renseignements recueillis à un acheteur avide¹⁶.

En ce qui concerne la guerre sur le champ de bataille cybernétique, le principal défi réside dans la détermination de la source de l'attaque : comment la cible (nation ou entreprise) détermine-t-elle qui est à l'origine de l'attaque, surtout compte tenu de l'existence de milliers, voire de millions, de « zombies » (des ordinateurs asservis auxquels les auteurs d'attaques cybernétiques ont accès et dont ils se servent comme intermédiaire pour masquer leur identité) utilisés pour mener ce type d'attaque¹⁷? La capacité de ces auteurs d'attaques cybernétiques à mettre en œuvre des techniques de déni et de déception très poussées vient encore compliquer la découverte de leur identité¹⁸. Les FC, en tant que protectrices de la souveraineté et des intérêts canadiens, doivent continuellement s'appliquer à la sauvegarde des renseignements exclusifs, en particulier ceux qui sont liés à nos vulnérabilités et à nos lacunes sur le plan des capacités. Un tel effort peut exiger un investissement important et risque de devenir de plus en plus difficile sur les plans financier, intellectuel et pratique à l'avenir.



Reuters, photo RT22PR6Z, prise par Yorgos Karahalios

Viabilité financière

Il existe des indices flagrants de ce que l'économie mondiale ne s'est pas encore complètement redressée de la « grande récession » de 2008. Quels que soient les propos tenus sur le redressement économique au Canada et ailleurs, un avenir économique caractérisé par une population vieillissante, une dette croissante, et l'incertitude des marchés financiers dans le monde plane comme une menace à l'horizon. Résultat, la scène financière sur laquelle les planificateurs stratégiques vont se retrouver sera de plus en plus caractérisée par la *privation* (autoimposée) et la *contrainte* (imposée par un ordre supérieur). Le système d'instruction et d'éducation, les projets d'acquisition d'immobilisations et les programmes de maintien en puissance devront fonctionner à coûts réduits. Payer pour les forces armées auxquelles les Américains et les Canadiens se sont habitués deviendra de plus en plus difficile, et c'est sans compter leur capacité fondamentale à mener des opérations de contingence à l'étranger, ou même à aider les autorités civiles au pays – deux types d'activités qui présentent des coûts énormes, et que les forces armées des deux pays, ainsi que leur gouvernement démocratique au pouvoir, risquent de ne pas être en mesure d'assumer dans 10 à 20 ans.

Considérons la situation difficile dans laquelle se trouvent les Américains. M. Rudolf Penner, chef de cabinet de la Maison blanche sous Bill Clinton et président du Center for American Progress, a « sonné l'alarme » à Washington récemment. D'après lui, les États-Unis sont sur « une voie non viable sur le front de la sécurité nationale. Nous dépensons environ – en dollars indexés – 50 p. 100 plus qu'au plus fort de la campagne de renforcement de la défense sous Reagan »¹⁹. Par ailleurs, selon Cindy Williams, chargée de recherche principale pour le programme d'études en sécurité du Massachusetts Institute of Technology, les coûts prévus au budget reflètent rarement les coûts réels d'une armée. « Pour couvrir tous les coûts probables, il faudrait encore 700 milliards de dollars sur la période de cinq ans (de 2008 à 2012). Toutefois, si l'on reconnaissait aujourd'hui les coûts réels de la voie choisie, le pays serait forcé d'entamer une conversation que le gouvernement préférerait éviter.²⁰ » Étant donné la controverse très réelle et les débats bouillonnants qui animent les États-Unis à l'heure actuelle, il s'agit pourtant d'une conversation nécessaire, surtout si l'on tient compte du fait qu'une augmentation des dépenses en sécurité sociale soit prévue aussi bien au Canada qu'aux États-Unis.

Un rapport sur la dette canadienne établi en 2010 indique que les dettes de pension non provisionnées représentent environ 12 p. 100 du produit intérieur brut (PIB) du pays. Les pensions des FC font partie des trois principales dettes, ainsi que celles de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et de l'ensemble de la fonction publique fédérale. Le rapport souligne que « la dette non-contractée sur les marchés se compose principalement des comptes de pension de retraite faisant partie des régimes de retraite publics »²¹. Cela ne tient pas compte des coûts des ser-

vices de santé à long terme, qui, dans l'ensemble, devraient augmenter au fur et à mesure du vieillissement des populations canadienne et américaine. Une source estime que les dépenses de sécurité sociale aux États-Unis risquent d'accroître le déficit jusqu'à 80 à 100 p. 100 du PIB d'ici 2050, et que le Canada [dit-on – NDLR] atteindra un déficit de 100 p. 100 de son PIB à peu près au même moment²². Étant donné leur modèle démographique, notamment les taux de natalité décroissants et le vieillissement de la population, les dépenses en prestations constitueront un défi de taille pour les pays occidentaux *en général* et pour le Canada et les États-Unis *en particulier* – défi que pourraient amplifier d'autres chocs économiques.

Le risque est diffusé dans le système financier mondial, si bien que les économies de bien des pays ont été forcées de composer avec un certain niveau de fragilité. Il est presque certain qu'il y aura des entreprises ou des pays qui feront défaut quand viendra le temps de rembourser des dettes importantes dans un avenir proche. Cette incapacité à rembourser ces dettes se répercutera un peu partout dans le système étroitement interrelié de l'économie mondiale, de façon très similaire à ce qui s'est passé pour les propriétaires résidentiels américains en 2007 et 2008. Plus récemment, la fin de la « bulle du logement » et d'autres pratiques financières aux États-Unis ont abouti à l'effondrement de banques en Islande, et à la découverte de défauts structurels dans les économies grecque, italienne, irlandaise et espagnole, entre autres. Les spécialistes nous alertent déjà contre une « bulle » probable et troublante de l'immobilier commercial ainsi que le niveau d'endettement des consommateurs à un moment où la gouvernance du commerce mondial est en train de changer précipitamment²³.

En fin de compte, la dette croissante, en tandem avec les coûts des prestations, a le potentiel d'endommager gravement la solvabilité budgétaire et la souplesse connexe des gouvernements américain et canadien. Cela dit, l'économie mondiale peut être minée de maintes façons, et les États-nations et le secteur privé ne sont pas les seuls intervenants possibles dans ce système mondial. De fait, le crime organisé est parvenu à mondialiser de plus en plus ses activités et à s'établir dans des environnements variés, y semant la peur et l'instabilité.



Reuters, photo RTR2QZKX, prise par Stringer

Le crime organisé transnational

De Miami à Vladivostok, d'Accra à Yokohama, le crime organisé est fermement ancré dans les sociétés du monde entier, y compris celle du Canada. Les vastes réseaux diversifiés dans lesquels les organisations criminelles opèrent ont des tentacules qui s'étendent vers le haut et corrompent même des représentants gouvernementaux. Ces réseaux facilitent également les mouvements de personnes et de biens illicites comme les narcotiques, les armes légères et les composants de dispositifs explosifs de circonstance (IED). Le crime organisé est vraiment l'« huile » de la machine des organisations terroristes et des groupes d'insurgés comme les Talibans. En outre, les syndicats criminels représentent probablement la plus grande menace pour la reconstruction après conflit et la stabilité. Les environnements dans lesquels ils opèrent sont terrain fertile pour les entreprises illicites, qui naissent et prospèrent au milieu du chaos et de l'absence de pouvoir légitime. La Russie, les Balkans, et même l'Iraq et l'Afghanistan sont autant d'exemples de ce processus. À leur tour, les syndicats criminels métastasent comme un cancer dans la société et entraînent la stagnation des économies et l'instabilité politique.

Ce que M. Brock Dahl – savant américain travaillant pour le compte du ministère des finances américain –, qui a aidé à formuler et à mettre en œuvre des politiques des États-Unis relativement aux environnements financier et macroéconomique de l'Iraq et de l'Afghanistan, appelle l'« ennemi silencieux », a gagné en puissance au cours des dernières décennies, mais surtout depuis la chute de l'Union soviétique²⁴. Le trafic de stupéfiants illicites générerait à lui seul quelque 400 à 500 milliards de dollars d'activité économique chaque année, d'après l'ONU, tandis que la contrebande d'autres marchandises et de personnes générerait 100 milliards de dollars par année²⁵. L'estimation de l'ampleur des marchés clandestins est une pratique empreinte d'incertitude, mais il s'agit en tout cas de « secteurs » prépondérants de l'économie mondiale (un chiffre aussi élevé que 15 p. 100, d'après le bureau du secrétaire à la Justice des États-Unis)²⁶. Les tendances indiquent en outre que les marchés noirs continuent de prendre de l'ampleur.

À l'avenir, on s'attend à ce que le crime organisé gagne encore en puissance à l'échelle mondiale, et à ce qu'il exerce une plus grande influence sur les événements. La portée des groupes criminels s'étend de plus en plus loin, de concert avec les intérêts commerciaux illicites, et ces groupes sont en train de cimenter leur présence en Amérique du Nord. Des éléments des cartels mexicains, par exemple, se sont, paraît-il, établis en Colombie-Britannique, une province qui comptait déjà bien d'autres groupes criminels. Toute concurrence a le potentiel d'inciter à la violence, et dans d'autres pays, des développements du même genre pourraient contribuer à semer le doute quant à la légitimité du gouvernement. Les réseaux du crime organisé sont devenus des acteurs d'influence, une influence qui doit être prise en considération autant qu'endiguée.



Reuters, photo RTRZKNTIE, prise par Carlos Barria

Détérioration de l'environnement et rareté des ressources naturelles

Bien que la question fasse l'objet de débats animés, les changements climatiques ont effets très réels un peu partout dans le monde. Ils contribuent aux changements environnementaux apportés par l'homme et les exacerbent. Désertification, acidification et autres changements environnementaux ont une grande incidence sur la production agricole, les économies nationales et régionales, et, par extension, la sécurité humaine. Même si les ressources sont limitées, la demande va augmentant en raison de la croissance démographique internationale. D'ici 2025, la population mondiale devrait atteindre les huit milliards, avec 90 p. 100 de la croissance prévue qui devrait avoir lieu dans des pays en voie de développement, notamment des pays où l'approvisionnement en vivres et en eau est loin d'être assuré. En 2007, des spécialistes britanniques ont identifié 46 pays, qui accueillent collectivement 2,7 milliards de personnes, où la rareté de l'eau sera très probablement à la source de violents conflits dans un avenir proche²⁸. D'autre part, les pays qui n'ont pas un accès suffisant à l'eau douce compensent souvent cette lacune en important du grain, considéré comme de l'« eau en puissance » du fait de l'eau qu'il contient, utilisée dans sa production²⁹. Malheureusement, depuis quelques années, l'approvisionnement en grain est considéré comme incertain un peu partout dans le monde. Des périodes de chaleur et de sécheresse ont entraîné un ralentissement de la production de grain dans au moins cinq des principaux pays exportateurs de grain entre 2002 et 2004³⁰.

La rareté de l'eau et d'autres ressources essentielles risque de perturber les normes conventionnelles et d'être source d'instabilité dans bien des régions du monde. La résolution des conflits généralisés qui ont pour origine un manque de ressources naturelles passe souvent par une intervention militaire. Étant donné l'engagement du gouvernement canadien dans les opérations des Nations Unies et d'autres formes de coalition, on peut s'attendre à ce que les FC se retrouvent aux prises avec le problème de la dégradation de l'environnement dans divers théâtres, qui, au fil du temps, se rapprocheront géographiquement du Canada. Cet engagement risque de créer des problèmes complexes de maintien en puissance et de nécessiter des mécanismes de coordination étroitement configurés, avec les

fournisseurs d'assistance humanitaire, entre autres. Les planificateurs devraient être préparés à considérer les répercussions de la dégradation de l'environnement et la rareté des ressources, qui ont des effets de plus en plus diversifiés dans les environnements opérationnels de l'avenir.

Reuters, photo RTXT/MIC, prise par Stéphane Mahe



Crise énergétique

Les nouveaux « géants asiatiques » se font mutuellement ombrager, en plus d'être en concurrence avec le reste du monde, y compris le Canada, pour accéder au bassin limité de ressources énergétiques et de matières premières afin de répondre aux besoins de leur économie de production et de leur croissance intérieure. Aujourd'hui, la Chine ne cède le pas qu'aux États-Unis pour ce qui est de l'importation de pétrole brut, et elle travaille à diversifier ses sources³¹. Quant à l'Inde, elle n'a consommé en 2006 que 40 p. 100 de la part de la Chine, mais elle vit depuis une poussée de croissance qui fera rapidement augmenter sa demande de pétrole³². Le marché mondial du pétrole est sujet non seulement à une demande importante (environ 1 000 fûts par seconde)³³, mais aussi à un approvisionnement étroitement contrôlé et aux spéculations habituelles des cercles d'investissement dans les produits de base. Un tel contexte permet à la Russie – qui aurait autrement une économie stagnante (ainsi qu'une population décroissante) – d'exercer son muscle géostratégique et d'étendre son influence politique en Europe et au-delà.

La crise fermente sous la surface. Son objet : les quantités limitées de pétrole, et une dépendance générale des armées, qui ont besoin de cette matière première pour toutes leurs opérations. Plusieurs écrits ont été consacrés aux crises énergétiques et au pic pétrolier du milieu des années 1970. Aujourd'hui, la situation est différente en ce qu'elle est basée sur la démographie ainsi que les progrès technologiques réalisés depuis lors, et grâce auxquels les spécialistes sont en mesure de mieux jauger la quantité exacte de ressources pétrolières encore disponibles sur la planète. Les champs pétrolifères comme ceux de l'Arabie Saoudite vont continuer à produire quantité de fûts de pétrole pendant quelque temps³⁴, mais les caches nouvellement découvertes sont, d'après l'économiste renommé Peter Tertzakian, de plus en plus petites. Il ajoute ceci :

La découverte d'un nouveau champ pétrolier contenant une réserve de quelques centaines de fûts est une

grande nouvelle. Au rythme où le pétrole est consommé actuellement dans le monde, quelques jours à peine suffiraient à vider un tel champ dès lors que l'on ouvrirait le robinet. De plus, bon nombre de ces nouvelles réserves sont situées dans des régions géographiquement et politiquement inhospitalières, en général les derniers endroits de la planète à figurer sur des cartes détaillées³⁵.

L'économiste en chef de l'International Energy Agency (l'organisme chargé de prendre le pouls de l'approvisionnement mondial et des tendances de la demande) serait probablement d'accord avec cette évaluation. Vers la fin de 2009, Faith Birol annonçait que la production de pétrole classique aurait atteint son apogée en 2020 si la demande de pétrole continuait de croître au même rythme³⁶. Ces affirmations (et bien d'autres du même genre) valent qu'on prenne en considération les répercussions stratégiques du manque de pétrole comme ressource énergétique clé.

L'accessibilité, qui repose sur l'infrastructure nécessaire à l'extraction, au raffinage et au transport du pétrole, est soumise à de nombreuses forces à l'échelle planétaire. Il est de plus en plus difficile de répondre à la demande croissante. Bon nombre des mécanismes dont dépend la société (le transport, les processus industriels, la génération d'électricité, la fabrication de différents produits, etc.) pourraient devenir redondants ou pratiquement impossibles. Les forces armées ne pourront se soustraire à un tel fardeau, qui pourrait s'avérer des plus funeste, si bien qu'elles seront obligées d'opérer de façon très différente. Rien d'étonnant, dans ces circonstances, à ce que l'armée américaine ait investi autant de dollars dans des sources d'énergie de remplacement comme les « biocarburants » pour les véhicules à roues³⁷. Les FC ont entrepris des initiatives similaires par l'entremise de leurs établissements d'instruction, qui promettent de leur être utiles. Mais en fin de compte, la coopération transnationale entre les pays sur le plan des énergies de rechange s'avérera probablement nécessaire si l'on veut surmonter les défis posés par la rareté du pétrole.

Pandémie à l'échelle planétaire

La possibilité qu'une pandémie balaie la planète s'est accentuée au fil des dernières décennies, surtout compte tenu de la rapidité à laquelle les marchandises et les hommes voyagent. Jusqu'ici, le monde a été exposé à des virus soit hautement transmissibles et/ou peu pathogènes (comme la grippe porcine), soit l'inverse (comme la grippe aviaire), si bien que les taux de mortalité sont demeurés relativement faibles. Même la pandémie de grippe espagnole de 1918 n'a tué que trois pour cent de la population mondiale. Néanmoins, elle a quand même eu des incidences importantes sur les économies régionales et mondiale et sur les gouvernements en place. L'expérience récente a démontré que l'état de préparation du monde contre une éventuelle pandémie laisse quelque peu à désirer³⁸. En effet, ni le SRAS, venu de Chine, ni le H1N1, venu du Mexique, n'étaient de nature particulièrement hostiles. Ils avaient une origine naturelle. Par contre, d'autres scénarios moins bénins pourraient s'avérer plus préoccupants.

Les obstacles qui ont pu empêcher ou ralentir l'acquisition de certaines armes biologiques par le passé ne sont plus aussi

solides et ont perdu en efficacité en raison de l'accessibilité des connaissances et de l'expertise, et du coût moindre des technologies. Incidemment, la probabilité accrue de l'utilisation d'armes biologiques génétiquement modifiées ou d'armes biologiques ciblées sur le système génétique existe. Comme armes biologiques génétiquement modifiées, on pourrait par exemple avoir une combinaison artificielle de la grippe aviaire (H5N1) et de la grippe porcine (H1N1), qui canaliserait la létalité de la *première* et la transmissibilité de la *deuxième* vers un vecteur humain, tout en maintenant la pathogénicité nécessaire à la création d'une nouvelle souche ou d'un nouveau sous-type de super-virus³⁹. Comme armes biologiques ciblées sur le système génétique, des scientifiques pourraient s'inspirer du code génétique humain (ou celui d'autres espèces animales, de bétail ou de cultures alimentaires) pour identifier un marqueur génétique donné qui distingue une partie de l'espèce du reste de la population. Ainsi, ils pourraient, en théorie, produire une arme conçue expressément pour cibler la partie de population concernée, par exemple les mâles ou la race bovine. Des années durant, les scientifiques ont travaillé à ce genre d'innovation biotechnologique pour créer du blé résistant aux maladies. Heureusement, la possibilité de ces deux types d'armes est encore faible à court terme, mais étant donné l'environnement stratégique dans lequel opèrent ceux qui souhaitent employer de telles armes, la probabilité va augmentant au fil de l'accessibilité croissante de la technologie. Si l'un de ces scénarios se produisait, il est probable qu'il s'ensuivrait une pandémie, dont l'ampleur et la portée seraient telles qu'il serait impossible de les prévoir et de s'y préparer adéquatement.

Qu'elle soit artificielle ou naturelle, une pandémie aurait de graves incidences. On dispose de peu de ressources comme des antiviraux et des vaccins pour le traitement de la grippe à aussi grande échelle. Les responsables de la santé publique et les intervenants des services d'urgence seront probablement au nombre des victimes, quelles que soient les mesures de prévention et de protection en place. Les mouvements migratoires seront soudainement et substantiellement modifiés. Certaines ressources, comme les vivres et le pétrole, pourraient devenir tout à fait inaccessibles. Les spécialistes de la santé s'attendent à ce que d'ici 20 ans, le virus H5N1 – la grippe aviaire – ait muté de façon telle qu'il sera transmissible entre humains⁴⁰. En cas de pandémie, il sera particulièrement difficile à isoler et nécessitera probablement le déploiement de forces armées à l'échelle nationale, voire internationale.

Conclusion

L'appréciation de ces questions et d'autres facteurs n'apportera pas grand certitude quant à l'avenir. Ce n'en est d'ailleurs pas le but. Elle servira plutôt à délimiter l'amarce d'une réflexion pour aider les planificateurs de défense à se préparer aux différentes éventualités et à élaborer leur plan d'action. La vraie nature, la combinaison et la prééminence des facteurs dynamiques mentionnés plus haut – les « sept spectres » – se cachent dans une relative obscurité. Il n'y a aucune garantie du *moment* où ils se manifesteront et déploieront leur plein potentiel individuel ou collectif, ni même du *fait* qu'ils se manifesteront tout court. Toutefois, certains développements peuvent être considérés fort probables; la transformation continuera d'être un mode de vie pour le personnel des FC, et l'armée devra prioritairement favoriser le leadership pour conserver sa pertinence et son efficacité.

En aucun cas les sept spectres ici mentionnés ne sont-ils les seules préoccupations stratégiques. En effet, les États défaillants et en déroute, le terrorisme, la prolifération d'armes conventionnelles et non conventionnelles ainsi que d'autres enjeux auront aussi leur rôle à jouer dans le façonnement du futur. En outre, tout comme chacun de ces enjeux comporte sa propre série de défis, ils sont inextricablement interreliés dans l'espace et le temps, compte tenu de leur mépris des frontières. Il s'agit essentiellement d'un produit parmi d'autres de la mondialisation. Si une crise financière ou une pandémie peut provenir d'un seul État ou d'une seule région, il est néanmoins rare qu'elle s'y limite. Les syndicats criminels font traverser biens et gens de l'autre côté de frontières régionales, et souvent de continents, avec impunité. Les incidences environnementales causées par les pays en voie de développement – surtout ceux qui cherchent à ébranler la domination américaine sur le monde – ont des répercussions sur le niveau de vie de tous et pourraient mener à un manque de ressources généralisé. La crise énergétique imminente pourrait également avoir un tel effet. Enfin, la guerre cybernétique modifiera indubitablement le paysage de la guerre et la façon dont elle est menée.

Du contexte d'incertitude engendré par cette dynamique émerge le potentiel d'événements de type « cygne noir » (expression employée par le professeur Nassim Taleb du Polytechnic Institute of New York University) concernant la souveraineté ou des zones d'intérêt du Canada ou ailleurs, chacun de ces événements risquant de précipiter la participation des FC. Cette possibilité soulève une tension inévitable, comme le démontre la réaction suscitée par le rapport publié en 2008 par le stratège et analyste de la sécurité internationale Nathan Freier, où il est question de l'éventuel déploiement national de l'armée américaine en cas de désordre civil hors du contrôle des autorités locales, étatiques et nationales⁴¹. Les sept spectres font également ressortir la nature limitée et éphémère des règles : celles qui nous guidaient il y a dix ans de cela seront anachroniques dans dix autres années, tout comme celles qui ont permis d'apporter de l'ordre pendant la guerre



Reuters, photo RTR2PJX0, prise par Thomas Mukoya

froide ne sont plus entièrement pertinentes aujourd'hui. Nous devons garder à l'esprit l'applicabilité limitée des règles en général et réévaluer constamment les grandes tendances tout en gardant un brin de scepticisme de bon aloi afin de nous assurer que les FC seront mieux parées à toute éventualité.

L'auteur souhaite remercier le Lieutenant-colonel (retraité) Steve Nash et le Lieutenant Scott Payne de lui avoir prêté assistance aux fins du présent article. Il demeure cependant l'unique responsable de toute erreur qui aurait pu s'y glisser.



Photo de la Garde côtière américaine

La plate-forme de forage en mer *Deepwater Horizon*, en feu dans le golfe du Mexique, 2010.

NOTES

1. Ministère de la Défense nationale. *Façonner l'avenir de la défense canadienne : une stratégie pour l'an 2020*, juin 1999.
2. Martin E. Dempsey. « A Campaign of Learning », *The RUSI Journal*, volume 155, numéro 3, p. 6.
3. Timothy G. Ash. « Power isn't what it used to be », *Guardian.co.uk*, 24 janvier 2007. Disponible à l'adresse <<http://www.guardian.co.uk/commentisfree/2007/jan/24/davos07howpowerhasshifted>>; page Internet consultée le 1^{er} mars 2010.
4. Christopher Layne. « The Unipolar Illusion Revisited: The Coming End of the United States' Unipolar Moment », *International Security*, volume 31, numéro 2, 2006, p. 20.
5. Ronald O'Rourke. *China Naval Modernization: Implications for U.S. Naval Capabilities – Background and Issues for Congress*, Washington, Congressional Research Service, 2009. Disponible à l'adresse <<http://www.fas.org/sgp/crs/row/RL33153.pdf>>; page Internet consultée le 13 mars 2010.
6. R.D. Kaplan, « Center Stage for the Twenty-first Century: Power Plays in the Indian Ocean », *Foreign Affairs* 88(2), pp. 16-32.
7. S.M. Hali. « Defence spending enhanced », *The Nation*, 17 juillet 2009. Disponible à l'adresse <<http://www.nation.com.pk/pakistan-news-newspaper-daily-english-online/Opinions/Columns/17-Jun-2009/Defence-spending-enhanced>>; page Internet consultée le 12 mars 2010.
8. Arvind Kadyan. « India's Defence Budget (2010-2011): Wake up call for Defence Managers », *Institute for Defence Studies & Analysis*, 3 mars 2010. Disponible à l'adresse <http://www.idsa.in/idsacomments/IndiasDefenceBudget2010-2011_akadyan_030310>; page internet consultée le 1^{er} juillet 2011.
9. Frank P. Harvey. « Canada's Addiction to American Security: The Illusion of Choice in the War on Terrorism », *American Review of Canadian Studies*, volume 35, numéro 2, 2005, pp. 265-294.
10. Gouvernement américain. *The Comprehensive National Cybersecurity Initiative*, Washington, White House Print Officer, 2011, disponible à l'adresse <<http://www.whitehouse.gov/sites/default/files/cybersecurity.pdf>>; page Internet consultée le 1^{er} juillet 2011.
11. CBS News (60 Minutes). « Cyber War: Sabotaging the System », *CBS News*, 8 novembre 2009. Disponible à l'adresse <<http://www.cbsnews.com/stories/2009/11/06/60minutes/main5555565.shtml>>; page Internet consultée le 15 mars 2010.
12. Thom Shanker et Elisabeth Bumiller. « After Suffering Damaging Attack The Pentagon Takes Defensive Action », *New York Times*, 15 juillet 2011, p. A6.
13. Vérificatrice générale du Canada. *Rapport de la vérificatrice générale du Canada à la Chambre des communes*, « Chapitre 3 – Les grands projets de technologies de l'information », Ottawa, Bureau du vérificateur général du Canada, 2007. Accessible à l'adresse <<http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/docs/20061103cf.pdf>>; page Internet consultée le 11 mars 2010.
14. Vito Pilioci. « Canada easy prey for cyber attacker: expert '17-year-old' could cripple economy, consultant warns », *Ottawa Citizen*, 24 mars 2010. Disponible à l'adresse <<http://www.ottawacitizen.com/technology/Canada+easy+prey+cyber+attacker+expert/2718886/story.html>>; page Internet consultée le 25 mars 2010.
15. Greg Watson. « Foreign hackers attack Canadian government », *CBC News*, 17 février 2011. Disponible à l'adresse <<http://www.cbc.ca/politics/story/2011/02/16/pol-weston-hacking.html#ixzz1EEZQWMBm>>; page Internet consultée le 18 février 2011.
16. McAfee. *Virtual Criminology Report: North American study into Organized Crime and the Internet*, Santa Clara, Californie, publié en ligne, juillet 2005. Disponible à l'adresse <http://www.mcafee.com/us/local_content/misc/mcafee_na_virtual_criminology_report.pdf>; page Internet consultée le 5 mars 2010.
17. Clay Wilson. *Botnets, Cybercrime, and Cyberterrorism: Vulnerabilities and Policy Issues for Congress*, Washington, Congressional Research Service, 2008. Disponible à l'adresse <<http://www.cyberloop.org/library/botnets-cybercrime-and-cyberterrorism-vulnerabilities-and-policy-issues-for-congress.html>>; page Internet consultée le 1^{er} avril 2010.
18. B.C. Rowe et E.J. Custy. *Deception in Cyber-Attacks*, Monterey, Californie, U.S. Naval Postgraduate School, 2007. Disponible à l'adresse <<http://faculty.nps.edu/ncrowe/waroffdec.htm>>; page Internet consultée le 14 mars 2010.
19. Rudolf Penner. *Testimony before Budget Reform Policy Forum*, 16 février 2010. Disponible à l'adresse <<http://www.c-spanvideo.org/program/292099-1&showFullAbstract=1>>; page Internet consultée le 3 mars 2010.
20. Cindy Williams, « Defense Spending: Many Hidden Costs Line National Security Path », *Kansas City Star*, 21 février 2007.
21. T. Shaw et E. Beauchemin. « Government of Canada », *DBRS Rating Report*, 27 juillet 2010. Disponible à l'adresse <http://www.bdc.ca/EN/Documents/investor_relations/DBRS.pdf>; page Internet consultée le 2 août 2011. *Rapport sur la viabilité financière*, Ottawa, Canada, le 18 février 2010. Disponible à l'adresse <<http://www.parl.gc.ca/pbo-dbp>>; page Internet consultée le 22 février 2010.
22. Brian Riedl. « A Guide to Fixing Social Security, Medicare, and Medicaid », *Heritage Backgrounder* 2114, 12 mars 2008.
23. Maureen Milford. « Next Bubble: Commercial Real Estate », *The News Journal (Delaware)*, 14 mars 2010. Disponible à l'adresse <<http://www.delawareonline.com/article/20100314/BUSINESS/3140360/1003>>; page Internet consultée le 16 mars 2010.
24. Brock Dahl. « The Quiet Enemy: Defeating Corruption and Organized Crime », *Military Review*, mars-avril 2010. Disponible à l'adresse <http://usacac.army.mil/CAC2/MilitaryReview/Archives/English/MilitaryReview_20100430_art012.pdf>; page Internet consultée le 17 mars 2010.
25. Loretta Napoleoni. « The New Economy of Terror: How Terrorism is Financed », *Forum on Crime and Society*, volume 4, numéros 1 et 2, 2004, p. 25.
26. Associated Press. « Officials: Criminals Cooperate Better Than Police », *New York Times*,

- 12 octobre 2009.
27. Jason J. Morrisette et Douglas A. Borer. « Where Oil and Water Do Mix: Environmental Scarcity and Future Conflict in the Middle East and North Africa », *Parameters* 86, 2004-2005, p. 86.
 28. L. Lewis. « Water shortages are likely to be trigger for wars, says UN chief Ban Ki Moon », *Times Of London*, 4 décembre 2004. Disponible à l'adresse <<http://www.timesonline.co.uk/tol/news/world/asia/article2994650.ece>>; page Internet consultée le 8 mars 2010.
 29. Morrisette et Borer, p. 96.
 30. Jay Gulledge. « Climate Change Risks in the context of Scientific Uncertainty », *The Global Politics of Energy*, K.M. Campbell et J. Price, (éd.), Washington, The Aspen Institute, 2008, p. 124.
 31. T. Kambara et C. Howe. *China and the Global Energy Crisis: Development and Prospects for China's Oil and Natural Gas*, Cheltenham, Royaume-Uni, Edward Elgar Publishing Ltd., 2007, p. 107.
 32. D. Yergin. « Ensuring Energy Security », *Foreign Affairs* 85(2), p. 71.
 33. N. Armaroli et V. Balzani. « The Future of Energy Supply: Challenges and Opportunities », *Angewandte Chemie International Edition*, 45(2006), p. 2.
 34. *L'Arabie saoudite cache intentionnellement certaines données au sujet de ses réserves; une étude récente portant sur des documents techniques au sujet des réserves de l'Arabie saoudite conclut que les champs de ce pays (italiques de l'auteur) « ... sont en déclin... le pays ne sera pas en mesure d'assouvir la soif de pétrole qui animera le monde dans les années à venir et que sa capacité n'augmentera pas beaucoup plus que sa capacité actuelle de 10 millions de fûts par jour ».* [Traduction] Citation tirée de « New Study Raises Doubts about Saudi Oil Reserves », Institute for the Analysis of Global Security, 31 mars 2004. Disponible à l'adresse <<http://www.iags.org/n0331043.htm>>; page Internet consultée le 22 mars 2010. Voir aussi : Anthony Cordesman, Nawaf Obaid et Khalid Al-Rodhan. *Global Energy Demand and Capacity Building in Saudi Arabia's Petroleum Sector*, Washington, CSIS, 2005. Disponibles à l'adresse <http://csis.org/files/media/csis/pubs/050502_saudiOilCapacity.pdf>; page Internet consultée le 23 mars 2010.
 35. P. Tertzakian. *A Thousand Barrels a Second: The Coming Oil Break and the Challenges Facing an Energy Dependent World*, New York, McGraw Hill Professional, 2006, p. 2-3.
 36. « The Peak-Oil Debate », *The Economist*, volume 393, numéro 8661. Disponible à l'adresse <http://www.economist.com/business-finance/display-story.cfm?story_id=E1_TVDGVSTJ>; page Internet consultée le 20 mars 2010 au moyen d'Academic Search Premier.
 37. Peter Asmus, « D.C. Budget Battles Spur Creative Energy Solutions for Military », *Reuters*, 15 juillet 2011. Disponible à l'adresse <<http://www.reuters.com/article/2011/07/15/idUS374117573820110715>>; page Internet consultée le 15 juillet 2011.
 38. E.C. Hayden, « Avian influenza aided readiness for swine flu », *Nature*, volume 459, 2009, p. 756.
 39. C.F. Chyba et A.L. Greninger, « Biotechnology and Bioterrorism: An Unprecedented World », *Survival*, volume 46, numéro 2, 2009, p. 149.
 40. Voir W. De Bruin, B. Fischhoff, L. Brilliant et D. Caruso, « Expert Judgments of Pandemic Influenza Risks », *Global Public Health*, volume 1, numéro 2, 2006, pp. 178-193.
 41. Voir : Nathan Freier. *Known Unknowns: Unconventional 'Strategic Shocks' in Defense Strategy Development*, Carlisle Barracks, Pennsylvanie, Strategic Studies Institute, U.S. Army War College, 2008. Voir aussi : « Doomsday: U.S. report warns of 'strategic shock' leading to massive unrest », *WorldTribune.com*, 15 décembre 2008. Disponible à l'adresse <http://www.worldtribune.com/worldtribune/WTARC/2008/ss_military0790_12_15.asp>; page Internet consultée le 10 mars 2010, à titre indicatif de l'intérêt suscité auprès des médias à la suite de la publication du rapport de Freier (italiques de l'auteur).



DND Photo IS2011-5016-018



Aurores boréales

JUSTAS ET LE PROJET POLAR EPSILON : RENSEIGNEMENT, SURVEILLANCE ET RECONNAISSANCE INTÉGRÉS DANS L'ARCTIQUE CANADIEN

par Levon Bond

Introduction

Les Canadiens comptent depuis longtemps sur le froid extrême et l'éloignement pour défendre leurs territoires arctiques, immenses et peu densément peuplés. Toutefois, de nombreux chercheurs dans le domaine des sciences du climat prévoient que, d'ici la fin de la prochaine décennie, l'Arctique sera exempt de glace au cours des mois d'été¹, ce qui signifie que nous ne pourrions plus nous fier à ces deux importants facteurs pour préserver les territoires nordiques d'éventuels envahisseurs.

Devenu accessible, l'Arctique serait une voie attrayante qui raccourcirait substantiellement les déplacements transcontinentaux et, par conséquent, augmenterait de beaucoup le nombre de navires traversant le passage du Nord-Ouest canadien. La transformation de la voie maritime de l'Arctique aurait des implications importantes sur la sécurité et la défense, car la disparition des glaces durant l'été rendrait la côte septentrionale du Canada vulnérable aux activités criminelles et aux incursions militaires des États qui se disputent l'Arctique². Sur le plan de la souveraineté, la revendication par le Canada de ses possessions territoriales, de ses voies maritimes et de ses ressources sous-marines n'est pas universellement reconnue des autres États de

l'Arctique, ce qui exige une présence accrue du gouvernement dans les régions concernées, qui sont essentiellement inhabitées.

La défense de la souveraineté du Canada dans l'Arctique est une des principales missions confiées aux Forces canadiennes (FC) pour le XXI^e siècle. Les FC doivent donc se tourner vers cette tâche, et le gouvernement doit accorder suf-

Le Capitaine Levon Bond est officier du renseignement de la Force aérienne et chef de l'analyse, de la corrélation et de la fusion au sein de la Division du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance (DRSR) du Centre multinational d'opérations aérospatiales (CMOA) de la 1^{re} Division aérienne du Canada. En 2009, il est affecté au Qatar à titre d'officier d'échange canadien à la DRSR du commandement central des États-Unis, à l'appui de la Force internationale d'assistance à la sécurité et de l'opération Iraqi Freedom. Il a servi auparavant à Kandahar, en Afghanistan, au centre provincial des opérations des éléments de commandement national. Le Capitaine Bond est titulaire d'un baccalauréat ès arts spécialisé en philosophie de l'Université de Winnipeg et d'une maîtrise en études sur la conduite de la guerre du Collège militaire royal du Canada. De plus, il suit actuellement des cours de niveau supérieur dans le domaine de la guerre aérienne offerts par l'American Military University.

fisamment de ressources au ministère de la Défense nationale (MDN) pour que les FC puissent accomplir leur mission. Un volet important de cette mission concerne l'amélioration des capacités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance (RSR) dans l'Arctique, la surveillance et l'application de la loi étant toutes deux requises pour que les autres pays et intervenants prennent au sérieux les revendications canadiennes. Dans le but de satisfaire en partie à cette exigence, le gouvernement du Canada s'est engagé à développer le programme de surveillance par satellite appelé Polar Epsilon, qui recourt à la constellation de satellites RADARSAT-2, détenue et exploitée par des Canadiens. Parallèlement à cela, le programme de surveillance aérienne sans pilote des FC – appelé JUSTAS pour « Joint Unmanned Surveillance Target Acquisition System » – est laissé en plan d'ici à ce que le gouvernement s'engage à acquérir un système aérien sans pilote (UAS) à grande autonomie, qu'il soit de haute altitude (HALE) ou de moyenne altitude (MALE). Le premier pas à franchir, pour établir un dispositif de sécurité convenable dans le Grand Nord, consistera à se doter d'une capacité de détection adéquate par l'intégration des fonctions RSR aériennes et satellitaires.

Dans les pages qui suivent, j'examinerai comment le programme Polar Epsilon, combiné à d'autres projets des FC tels que JUSTAS, peut être développé de façon à remplir la première des six missions principales des FC, tout en répondant aux exigences sécuritaires de la Stratégie pour le Nord du gouvernement. Je ferai valoir la pertinence d'utiliser des fonctions RSR superposées et intégrées et de combiner les capacités de détection offertes par les différentes plateformes, ce qui aurait pour effet d'élargir le programme JUSTAS et de le fusionner au programme Polar Epsilon. Cette stratégie passerait par l'acquisition d'UAS des types HALE et MALE exploitables à distance par l'intermédiaire de liaisons de données satellitaires provenant de l'espace. Ainsi, le gouvernement canadien et ses forces armées se joindraient à la révolution des UAS qui est déjà en bonne voie de changer la nature même des fonctions RSR.

La surveillance de l'Arctique et le projet *Polar Epsilon*

Le gouvernement conservateur a fait de la souveraineté dans l'Arctique un de ses principaux domaines d'intervention, mais il n'a toujours pas établi de programme de RSR exhaustif pour l'Arctique. Dans la Stratégie de défense *Le Canada d'abord*, publiée en juin 2008, le gouvernement donnait aux FC la priorité absolue d'assurer la défense du Canada, ce qui comprend l'Arctique. On y lit ce qui suit :

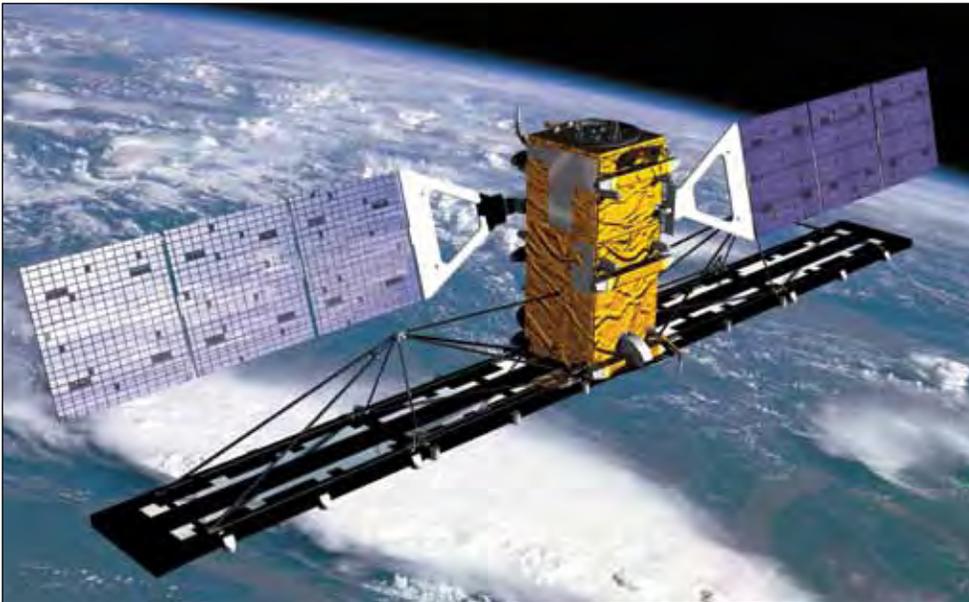
Les Forces canadiennes doivent aussi pouvoir exercer la souveraineté du Canada en Arctique et en assurer la défense. [...] Étant donné que le rythme des activités dans les terres et dans les eaux du Nord s'intensifie, les militaires joueront un rôle vital pour démontrer une présence canadienne visible dans cette région potentiellement riche en ressources ainsi que pour aider d'autres organismes gouvernementaux tels que la Garde côtière canadienne à réagir aux menaces qui peuvent s'y manifester³.

La première des six missions principales énoncées dans le document consiste à « ... mener des opérations quotidiennes nationales et continentales, y compris dans l'Arctique et par l'entremise du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD)⁴. » L'énoncé de la stratégie de défense canadienne a été suivi en juillet 2009 du document *Stratégie pour le Nord du Canada : Notre Nord, notre patrimoine, notre avenir*⁵. Ce document ne fait qu'effleurer le sujet

des fonctions RSR, par une brève mention du projet Polar Epsilon visant l'emploi des satellites RADARSAT-2 dans un rôle de surveillance maritime; on n'y trouve aucun autre engagement dans le domaine. Compte tenu de la faible infrastructure, de la population éparpillée et de l'immensité du territoire de l'Arctique canadien, les systèmes RSR nécessaires pour couvrir adéquatement le Nord devront être tant aériens que spatiaux. Le programme Polar Epsilon est un bon début, mais il faudra y ajouter d'autres ressources pour réaliser une capacité RSR ayant la robustesse voulue.

Lancé le 30 mai 2005, le programme Polar Epsilon vise à fournir des capacités de surveillance tout temps, de jour comme de nuit, au moyen d'imagerie fournie par la constellation de satellites canadienne RADARSAT-2. Le programme proprement dit a un coût estimé à 64,5 millions de dollars⁶, bien que le gouvernement du Canada ait investi 445 millions de dollars pour appuyer la construction et le lancement des satellites RADARSAT-2, qui sont détenus et exploités par MacDonald Dettwiler and Associates (MDA). Cet appui gouvernemental était essentiel pour que l'on réalise au Canada ce projet qui, une fois achevé, fournira aux utilisateurs un éventail de produits et de capacités fondés sur les satellites. L'Agence spatiale canadienne (ASC) présente le projet ainsi : « ... ce satellite radar commercial canadien de prochaine génération offre de puissantes capacités techniques novatrices qui permettent de faciliter la surveillance maritime, la surveillance des glaces, la gestion des catastrophes, la surveillance environnementale, la gestion des ressources ainsi que les activités de cartographie au Canada et dans le monde entier⁷. » D'après Doug Bancroft, directeur du Service canadien des glaces d'Environnement Canada, « la surveillance courante des eaux glacées du Nord, que nous effectuons à l'appui de la souveraineté et de la sécurité, serait inabordable sans les programmes RADARSAT⁸. » Il est prévu de lancer en 2014 et 2015 les trois satellites qui formeront la constellation RADARSAT-2⁹. Selon la page d'information sur RADARSAT-2, « chaque satellite pourra faire 12 minutes de détection active par orbite, pour un total de 36 minutes [...] Ces 36 minutes suffiront pour saisir des images de l'ensemble du territoire canadien [...] permettant la couverture complète [...] toutes les 10 heures¹⁰. » Le Capitaine de corvette Robert Quinn, directeur du projet Polar Epsilon, précise également que l'information pourra être mise en forme et diffusée en 15 minutes, ce qui fournira aux organismes de défense et de sécurité des renseignements en temps quasi réel¹¹.

Le réel avantage du programme Polar Epsilon pour les fonctions RSR est sa constance. Comme l'explique l'ASC, « [I]es satellites d'observation de la Terre ont un net avantage par rapport aux missions de surveillance aériennes en ce sens qu'ils peuvent être exploités de jour comme de nuit, sans égard aux conditions météorologiques et qu'ils permettent l'observation opportune de vastes régions¹². » Au cours des périodes où la circulation dans l'Arctique sera accrue, des images de positions fixes telles que les ports et les points de rassemblement des navires militaires pourront être saisies deux fois par jour, ce qui s'avérera fort utile pour suivre le mouvement des navires d'intérêt. « Grâce à son mode faisceau à très haute résolution (résolution de trois mètres), RADARSAT-2 améliore les capacités de détection des navires et offre des possibilités quant à leur classification¹³. » Des images des zones d'intérêt désignées peuvent être prises régulièrement, puis analysées aux fins des comptes rendus. Quand un navire d'intérêt ne se trouvera plus au lieu de la plus récente observation, les FC, de même que la Garde côtière canadienne ou la GRC, seront alertées du fait que



RADARSAT-2-01

le navire en question est en mouvement et doit être suivi, selon une méthode de surveillance différente, jusqu'à ce qu'il soit de nouveau observable dans une zone d'intérêt désignée. Cela permettra aux organismes gouvernementaux de savoir qui se trouve à quel endroit, ainsi que la durée approximative de chaque arrêt.

Le programme Polar Epsilon fera grandement évoluer l'observation du territoire maritime du Canada, mais il sera d'une utilité limitée s'il n'est pas intégré à d'autres mécanismes RSR. Dans sa description du projet, le Major P.J. Butler de la Direction du développement de l'espace soutient que les capacités de radar à synthèse d'ouverture (SAR) de RADARSAT-2 devront être complétées par d'autres outils de surveillance maritime pour permettre la détection de navires en temps quasi réel et l'élaboration du tableau de la situation maritime¹⁴. À son avis, « il s'agit dans l'ensemble, pour être informé sur le territoire, de détecter, de classifier, d'identifier et de suivre les navires, ainsi que de déterminer l'intention de leurs occupants. Puisqu'aucun mécanisme de détection ne peut à lui seul satisfaire en tout temps à toutes ces exigences, nous disposons de l'architecture de surveillance la plus robuste quand nous exploitons de façon complémentaire les atouts de chacun des mécanismes de surveillance à notre disposition¹⁵. »

C'est pourquoi le système ne devrait pas être employé séparément des autres plateformes de surveillance aérienne, ni être l'unique source d'imagerie à l'appui du renseignement. Autrement dit, les composantes d'affectation et de traitement relatives à l'imagerie de RADARSAT-2 devraient cohabiter avec les processus correspondants des autres plateformes de collecte de renseignement ou, à tout le moins, y être liées à distance. L'imagerie de RADARSAT-2 peut fournir du renseignement en temps quasi réel, mais seulement si on l'analyse et la diffuse rapidement aux autres grands organismes concernés, de sorte qu'ils puissent réagir à ce renseignement ou l'employer pour réaffecter d'autres plateformes en vue de poursuivre la surveillance. L'exploitation du système devra donc avoir une portée tant interorganismes qu'interarmées et fera appel aussi bien à la participation du gouvernement qu'à celle des militaires.

Les besoins en UAS des Forces canadiennes

Le système RADARSAT-2 étant solidement ancré dans les plans du gouvernement canadien pour la surveillance de l'Arctique, il reste à déterminer quels autres systèmes devront être implantés pour assurer la couverture RSR intégrée du Nord. La Force aérienne du Canada devra acquérir et employer, à une échelle certes réduite, des technologies de surveillance aérienne similaires à celles qu'utilise aujourd'hui la force aérienne des États-Unis (USAF). Les FC en étant toujours à rebâtir leurs capacités, après la disette des années 1990, les innovations technologiques dans le domaine

des UAS présentent la solution idéale au problème de la surveillance de l'Arctique. Elles pourraient même mettre les FC à l'avant-garde de la révolution robotique dans les opérations militaires. Dans son ouvrage intitulé *Wired for War*, P.W. Singer affirme que la révolution robotique n'est pas une possibilité pour l'avenir, mais bien une réalité d'aujourd'hui. À titre d'exemple, il avance que, depuis le début de la guerre en Iraq, « ... le Pentagone estime que la demande en drones a grimpé de 300 pour 100 chaque année.¹⁶ » Singer fait observer que l'inventaire militaire des États-Unis comptait 5331 drones de tailles et de capacités diverses en 2008, ce qui représente presque le double du parc d'avions pilotés¹⁷. D'après la revue *Jane's*, l'USAF exploite à l'heure actuelle 125 UAS MQ1 Predator, de 18 à 44 MQ9 Reaper et 17 RQ4 Global Hawk¹⁸, et s'apprête, à court terme, à multiplier par plus de deux son parc en service des deux derniers types d'appareils¹⁹. Ces achats s'inscrivent dans une transition globale de l'USAF vers les opérations aériennes sans pilote.



MQ-1 Predator

La Force aérienne du Canada avait prévu la transformation qui s'opère dans la nature des opérations RSR. En effet, le document de planification stratégique *Projecting Power Trends Shaping Canada's Air Force in the Year 2019*, produit par le Centre de guerre aérospatiale des Forces canadiennes (CGAFC), fait état de plusieurs tendances touchant la surveillance de l'Arctique et l'utilisation d'UAS. On y lit notamment que « [l']Arctique donne une importance accrue aux plateformes sans pilote, à la surveillance permanente et au maintien en puissance » et que « les systèmes semi-autonomes et intelligents vont révolutionner la façon de faire de la Force aérienne. Le nombre de véhicules aériens télépilotes que compte la Force aérienne va croître et, parallèlement, celle-ci aura besoin de concepts et de doctrine renouvelés pour s'adapter aux flottes aériennes hybrides²⁰. » Le CGAFC est d'avis que les FC vont se tourner vers le domaine émergent des systèmes sans pilote, mais on ne saurait dire quand, car le gouvernement ne s'est pas encore engagé dans l'acquisition d'un système UAS global, préférant pour l'instant louer des appareils à titre provisoire.

Le Canada était au départ l'un des meneurs du développement des UAS et, pourtant, les FC ne disposent pas aujourd'hui d'une capacité RSR aérienne robuste²¹. Avalisé par le Comité supérieur de révision des FC en octobre 2000, le programme JUSTAS devait initialement fournir une capacité d'UAS à celles-ci. Il devait s'articuler en deux phases, la première produisant une capacité terrestre pour les opérations nationales et expéditionnaires, la seconde visant la mise en œuvre d'une capacité maritime pour les eaux nationales et, plus particulièrement, l'Arctique²². Avant de se voir confier un rôle dans l'Arctique, les UAS HALE devaient être intégrés aux escadrons de CP140 Aurora actuellement basés à la 19^e Escadre de Comox, en Colombie-Britannique, et à la 14^e Escadre de Greenwood, en Nouvelle-Écosse, pour faire la surveillance côtière, tandis que les appareils CP140 seraient envoyés à Goose Bay, à Terre-Neuve, aux fins de missions de patrouille dans l'Arctique²³.

L'échéancier de ces phases est incertain, car il semble que le projet ait été retardé faute de financement et parce que la priorité est actuellement donnée aux véhicules aériens télépilotes tactiques (VATT) en Afghanistan. La première phase semble avoir été transférée au programme Capacité RSR interarmées aéroportée (CRIA), rejeton provisoire de JUSTAS. Depuis le

mois de janvier 2009, les FC louent des VATT CU170 Heron pour remplacer les anciens CU161 Sperwer, qui étaient peu fiables. Le Heron a été à même de fournir aux commandants de la force opérationnelle d'excellentes images électro-optiques/infrarouges en vidéo pleine vitesse qui ont été d'un grand secours à la planification de mission et au maintien de la connaissance de la situation dans l'espace de combat. Les FC exploitent actuellement le Heron en vertu d'un marché de trois ans qui prendra fin en 2011, ce qui exigera soit un renouvellement, soit la transition vers un nouveau système. Selon le Major Andrew McCorquodale de la Direction des besoins en ressources aériennes, le programme JUSTAS doit aboutir au remplacement du Heron par un véhicule aérien tout temps plus robuste et capable de transporter des armes et de voler dans des conditions de givrage, de pluie et de neige²⁴.

En ce qui concerne les besoins en UAS HALE relatifs à la seconde phase, il n'y a en fait qu'un dispositif en lice : le RQ4 Global Hawk de Northrop Grumman. Cet appareil peut balayer avec précision de vastes étendues géographiques telles que l'Arctique canadien et fournir de l'information en temps réel sur l'emplacement, les ressources et l'effectif d'éventuels adversaires²⁵. Le Global Hawk Block 10 peut atteindre une autonomie de 12 000 milles nautiques et une altitude de 65 000 pieds, et tenir une vitesse voisine de 340 nœuds jusqu'à 35 heures. Dans une mission typique, l'appareil serait plutôt appelé à parcourir 1 200 milles pour gagner une zone d'intérêt, puis à survoler cette dernière durant 24 heures²⁶. La marine des États-Unis a acquis deux véhicules Global Hawk Block 10 à des fins de démonstration en milieu maritime avant de se lancer dans le développement de son programme Broad Area Maritime Surveillance²⁷. Ces deux Global Hawk ont pris part à des exercices navals comme *Trident Warrior* et *RIMPAC*, au cours desquels ils ont mené un large éventail d'opérations de surveillance maritime. L'appareil Global Hawk, qui offre la plus grande portée de détection, dépend toutefois de liaisons de données SATCOM (télécommunications par satellite), ce qui peut constituer un obstacle quand il vole à haute altitude²⁸. Malgré tout, Dane Marlot, directeur du développement commercial international à Northrop Grumman, croit que le Global Hawk convient parfaitement à la surveillance côtière et arctique, et il est d'avis que sa société devrait chercher à obtenir le marché relatif au programme JUSTAS²⁹. Il ajoute : « Nous pourrions facilement couvrir en une seule mission une zone d'identification correspondant à toute la partie nordique du Canada. L'exploitation dans les latitudes nordiques présente certaines particularités, mais en Alaska, nous avons simplement dû réorienter quelques fois l'aéronef vers le satellite, sans problème³⁰. »

La seule capacité RSR que ni RADARSAT-2, ni le Global Hawk ne peut fournir est la vidéo pleine vitesse, ou la surveillance permanente. Lorsqu'un navire d'intérêt est identifié par imagerie, il faut ensuite effectuer la surveillance permanente de ce navire ou des personnes qui s'y trouvent. Cela exige une surveillance aérienne en vidéo pleine vitesse assurée par un appareil capable d'être en service relativement longtemps. En Afghanistan et en Iraq, les UAS *Predator* et *Reaper* sont utilisés pour surveiller des insurgés qui assemblent et dissimulent des dispositifs explosifs de circonstance. Quand une personne suspecte est identifiée avec certitude,



L'UAV *Heron* commandé à partir d'un poste de contrôle au sol (PCS).

les UAS sont à même de maintenir la surveillance permanente en se relayant l'un l'autre. Quand la circulation s'intensifiera dans l'Arctique, une telle capacité de vidéo pleine vitesse deviendra nécessaire à la surveillance de vastes régions trop éloignées pour les patrouilles à pied et en navire.

L'UAS Predator B de General Atomics est la plateforme idéale, à l'heure actuelle, pour ce type de mission, car il peut rester en service jusqu'à 20 heures à la fois. En mars 2007, les FC ont proposé d'acquérir des appareils Predator B par l'intermédiaire d'un marché à fournisseur unique³¹. Ce système pourrait être employé pour surveiller l'Arctique, ainsi que pour appuyer des troupes au sol dans un théâtre d'opérations. Bien que le gouvernement du Canada ait reconnu la pertinence d'une telle acquisition, il y a préféré un marché concurrentiel qui reste à lancer.



USAF, photo 061003-F-7441T-003

RQ-4 Global Hawk

Commandement et contrôle du RSR dans l'Arctique

Les fonctions principales de commandement et de contrôle (C2) de toute mission de défense de l'Arctique par les FC reviendraient naturellement au Commandement Canada, auquel le projet Polar Epsilon a transféré ses capacités de surveillance de l'Arctique le 29 juin 2010. Le Capitaine de corvette Quinn a annoncé à cette occasion : « Nous avons livré à COM Canada la capacité d'accéder à RADARSAT-2 au moyen de logiciels d'exploitation, et fourni un analyste d'images qui l'aidera à exploiter RADARSAT-2 à partir de maintenant³². » Le Commandement Canada est situé au centre du pays, à Ottawa, et travaille à la défense du Canada en étroite collaboration avec d'autres organismes gouvernementaux. Il convient ici de préciser que la mission visant à assurer la souveraineté dans l'Arctique sera une mission pangouvernementale.

Les stations terriennes de RADARSAT-2 seront placées sur la côte Ouest du Canada, à Aldergrove en Colombie-Britannique, et sur la côte Est, à Masstown en Nouvelle-Écosse. Cela permettra d'effectuer une exploitation décentralisée à proximité des centres des opérations de la sécurité maritime (COSM) situés sur chacune des côtes³³. Le projet Polar Epsilon vise à intégrer la surveillance par satellite à la surveillance maritime, car la connaissance de la situation maritime est une des principales missions du système

RADARSAT-2. Toutefois, le programme JUSTAS est avant tout un programme de la Force aérienne, car il concerne des aéronefs qui seront gérés et exploités par la Force aérienne du Canada. Puisqu'il fournit une fonction RSR, le programme JUSTAS est passé à Winnipeg, où il peut être combiné à d'autres capacités RSR à la DRSR du CMOA.

Le CMOA de Winnipeg serait l'emplacement tout indiqué pour un mécanisme de RSR interarmées dans l'Arctique tel que celui dont il est question ici. Le commandant de la composante aérienne de la force interarmées (CCAFI), au sein de la 1^{re} Division aérienne du Canada à Winnipeg, est aussi commandant de la composante aérienne relevant du commandant du Commandement Canada et, à ce titre, il est responsable de fournir l'appui aérien pour toutes les opérations du Commandement Canada. La doctrine confère à la DRSR du CMOA le personnel et les ressources nécessaires pour planifier et assigner des missions RSR, coordonner l'exécution de ces missions, y compris la réaffectation dynamique en fonction des besoins ponctuels des missions, traiter le renseignement brut, effectuer des analyses de divers niveaux, puis diffuser le renseignement aux organismes concernés, tout devant être fait rapidement et efficacement. La décentralisation de la planification et du traitement liés à la mission RSR dans l'Arctique aura pour effet de réduire l'intégration globale des plateformes et capacités RSR, et entraînera par conséquent un délai excessif entre la détection et l'exécution de la mission. Le C2 demeurera forcément au Commandement Canada, mais la planification, l'exécution et l'analyse relatives aux missions RSR devraient revenir à la DRSR, dans le CMOA, tandis que la réaction militaire aux produits de renseignement finis devrait être confiée au commandement concerné.

Conclusion

L'Arctique devenant une priorité pour la défense au moment où les opérations des FC en Afghanistan tirent à leur fin, la période de 2011 à 2015 sera le moment idéal pour investir dans les plateformes, le personnel et le soutien qu'exige une capacité RSR plus robuste combinant des systèmes satellitaires et des UAS. Même si des mesures provisoires ont permis de fournir des fonctions RSR pour les opérations en Afghanistan, les achats liés au programme JUSTAS doivent maintenant devenir prioritaires. La révolution robotique est arrivée, et elle est en bonne voie de changer la nature même des opérations aériennes. Parallèlement, les changements climatiques sont en train de modifier considérablement les facteurs géostratégiques qui entrent en jeu dans l'Arctique. Faute de présence substantielle des autorités policières et militaires, le recours à des UAS HALE et MALE représente la solution la plus efficace et la plus rentable pour permettre aux FC de défendre la souveraineté du Canada et de contribuer à la sécurité nationale dans les régions éloignées du Nord.





USAF, photo 090127-F-7383P-00

MQ-9 Reaper

NOTES

- Par exemple, le géoscientifique David Barber (Université du Manitoba), qui a dirigé à l'été 2007 la plus vaste étude jamais entreprise au Canada sur le changement climatique, estime que d'ici 2015, l'Arctique sera dénué de glace au cours de l'été. John Bowman, « Arctic ice melting faster than feared: study », *CBC News*, 5 février 2010. Voir aussi Gwynne Dyer, *Alerte : changement climatique : la menace de guerre*, Paris, Robert Laffont, 2009.
- Pour en savoir plus long sur la rivalité au sujet de l'Arctique et ses implications sur la souveraineté canadienne, voir : Jennifer Parks, *Canada's Arctic Sovereignty: Resources, Climate and Conflict*, Edmonton, Canadian Currents, 2010; Ken Coates *et al*, *Arctic Front: Defending Canada in the Far North*, Toronto, Thomas Allen, 2008; Roger Howard, *The Arctic Gold Rush*, New York, Continuum, 2009; Rob Huebert, « Canada and the Changing International Arctic: At the Crossroads of Cooperation and Conflict », *IRPP*, septembre 2008.
- Stratégie de défense Le Canada d'abord*, Défense nationale et Forces canadiennes, 2008, <http://www.forces.gc.ca/site/pri/first-premier/index-fra.asp?wt.svl=cfdlleft>. Consulté le 12 décembre 2010.
- Ibid.*
- Voici quelques-unes des initiatives gouvernementales décrites dans ce document : établissement d'un centre d'instruction de l'Armée de terre à Resolute Bay, expansion et modernisation des Rangers canadiens, construction d'installations d'amarrage et de ravitaillement en eau profonde à Nanisivik et acquisition d'un nouveau brise-glace polaire combiné à l'achat de nouveaux navires de patrouille pouvant opérer dans les eaux envahies par les glaces. *Notre Nord, notre patrimoine, notre avenir – Stratégie pour le Nord du Canada*, Gouvernement du Canada, 2009, <http://www.northernstrategy.ca/index-fra.asp>. Consulté le 12 décembre 2010.
- Projet Polar Epsilon*, Défense nationale et Forces canadiennes, le 30 mars 2009, <http://www.cfc-com.forces.gc.ca/pa-ap/nr-sp/doc-fra.asp?id=2931>. Consulté le 12 décembre 2010.
- RADARSAT-2*, Agence spatiale canadienne, www.asc-csa.gc.ca. Consulté le 12 décembre 2010.
- Au service des Canadiens avec RADARSAT 2*, Agence spatiale canadienne, 2007, <http://www.asc-csa.gc.ca/pdf/radarsat2-service-HR.pdf>. Consulté le 12 décembre 2010.
- Constellation RADARSAT : état d'avancement du projet*, Agence spatiale canadienne, <http://www.asc-csa.gc.ca/fra/satellites/radarsat/etat.asp>. Consulté le 9 décembre 2010.
- Constellation RADARSAT : description de la mission*, Agence spatiale canadienne, <http://www.asc-csa.gc.ca/fra/satellites/radarsat/description.asp>. Consulté le 9 décembre 2010.
- Kristina Davis, « Surveillance et sécurité accrue du Canada grâce au projet Polar Epsilon », *La feuille d'érable*, vol. 8, n° 26, le 13 juillet 2005, <http://www.forces.gc.ca/site/commun/ml-fe/article-fra.asp?id=2824>. Consulté le 7 décembre 2010.
- RADARSAT-2*, Agence spatiale canadienne, www.asc-csa.gc.ca, Consulté le 12 novembre 2010.
- Ibid.*
- Major P.J. Butler, « Project Polar Epsilon: Joint Space-Based Wide Area Surveillance and Support Capability », *International Society for Photogrammetry and Remote Sensing*, <http://www.isprs.org/publications/related/ISRSE/html/papers/1000.pdf>. Consulté le 15 novembre 2010.
- Ibid.*
- P.W. Singer, *Wired for War*, New York, Penguin, 2009, p. 217.
- Ibid.*, p. 37.
- Les appareils Global Hawk sont un peu plus coûteux que les *Predator*, à 35 millions de dollars américains chacun.
- « *Air force, United States* », Jane's Sentinel Security Assessment – North America, 23 novembre 2010.
- Lieutenant-colonel Lachance *et al*, « Projecting Power Trends Shaping Canada's Air Force in the Year 2019 », Centre de guerre aérospatiale des Forces canadiennes, 15 avril 2009, http://www.airforce.forces.gc.ca/CFAWC/eLibrary/pubs/Projecting_Power_2019.pdf.
- Andrew Carryer, « A History of Unmanned Aviation in Canada », *MacDonald, Dettwiler and Associates Ltd.*, 2008, <http://www.uavs.ca/outreach/HistoryUAVs.pdf>.
- Major Neil Scott, « Une vision de l'avenir de l'aviation maritime », *La revue de la Force aérienne du Canada*, vol. 3, n° 3, 2010, p. 23-29, http://www.airforce.forces.gc.ca/CFAWC/eLibrary/Journal/Vol3-2010/Iss3-Summer/Sections/06-A_Vision_for_the_Future_of_Maritime_Aviation_f.pdf.
- Vu l'interruption actuelle du programme JUSTAS, on peut se demander si cette approche sera maintenue ou si les appareils HALE ne seront pas immédiatement affectés à la patrouille dans l'Arctique. « CASR Background: CF UAVs », *Canadian American Strategic Review*, <http://www.casr.ca/bg-uav-index.htm>. Consulté le 1^{er} décembre 2010.
- Major Andrew McCorquodale, « *Canadian Forces Briefing on UAVs* », devant la Canadian Owners and Pilots Association, Escadrille 8, 24 juin 2009, <http://web.ncf.ca/fn352/flight8/recent.html#UAV>. Consulté le 10 décembre 2010.
- RQ-4 Global Hawk: Fact Sheet*, Northrop Grumman, http://www.as.northropgrumman.com/products/ghrq4b/assets/HALE_Factsheet.pdf. Consulté le 10 décembre 2010.
- Ibid.*
- Ibid.*
- « CASR Background: CF UAVs », *Canadian American Strategic Review*, <http://www.casr.ca/bg-uav-index.htm>. Consulté le 1^{er} décembre 2010.
- Joetey Attariwala, « UVS Technology in Canada: Unmanned Systems offer solutions for many CF projects », *Canadian Defence Review*, octobre 2007, p. 18.
- Ibid.*
- « *Procurement, Canada* », dans Jane's Sentinel Security Assessment – North America, 18 octobre 2010.
- Steve Fortin, « Une nouvelle étape pour le projet Polar Epsilon », *La feuille d'érable*, vol. 13, n° 24, le 21 juillet 2010, <http://www.forces.gc.ca/site/commun/ml-fe/article-fra.asp?id=6335>.
- David Pugliese, « Locations of Polar Epsilon Ground Stations Announced », *Ottawa Citizen*, 30 mars 2009, <http://communities.canada.com/ottawacitizen/blogs/defencewatch/archive/2009/03/30/locations-of-polar-epsilon-ground-stations-announced.aspx>.



Michael Delbert IPS 20080417

LE POIDS D'UNE INTERVENTION: LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE ET LE CONGO

par James McKillip

Introduction

Le 30 juin 1960, le Congo accéda à l'indépendance en vertu d'un accord entre les dirigeants congolais et le gouvernement de l'autorité coloniale, la Belgique¹. Presque aussitôt, le nouveau gouvernement fut bouleversé, ce qui amena les forces belges et d'autres forces étrangères à intervenir rapidement dans le conflit. Les résultats obtenus furent néanmoins discutables et fort controversés. Trente-six ans plus tard, dans le contexte d'une catastrophe humanitaire imminente, la communauté internationale envisagea d'intervenir à nouveau dans ce pays. L'intervention, à laquelle le Canada devait être appelé à contribuer largement, ne se concrétisa cependant pas. En effet, aucune force combattante ne fut alors dépêchée au Congo.

La guerre, complexe et d'une rare violence, continua de sévir au pays. Malgré un cessez-le-feu conclu en 1999, de même qu'un accord plus global négocié en 2002, le Congo demeure l'un des pays les plus dangereux de la planète. En dépit de la présence d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies dotée d'un effectif important et croissant – il

s'agit du plus gros effort du genre à l'heure actuelle –, la communauté internationale s'entête à refuser d'intervenir directement au Congo, bien qu'elle prétende souvent le contraire et mène des activités du même type dans d'autres parties du globe, telles que l'ex-Yougoslavie, le Timor-Leste, la Sierra Leone, et, tout récemment, la Libye. La longue et malheureuse histoire de l'intervention internationale au Congo continue aujourd'hui encore de troubler les décideurs du monde occidental.

Contexte

On ne saurait parler d'intervention étrangère au Congo sans comprendre les origines de l'action de pays étrangers sur son territoire. Il faut remonter pour cela à la fin du XV^e siècle,

Officier de l'Arme blindée possédant une vaste expérience à l'étranger, le Major James McKillip travaille aujourd'hui au sein de la Direction de l'histoire et du patrimoine, à Ottawa. Il termine actuellement des études doctorales qui portent notamment sur l'histoire coloniale, autochtone et militaire comparée. Il a l'insigne honneur d'être titulaire de deux décorations pour service méritoire du Canada dans le domaine militaire.

soit l'époque des premiers contacts entre les peuples d'Europe et les populations indigènes de la région. Les premiers explorateurs portugais accostèrent à la recherche d'or, d'épices et de pierres précieuses, dont auraient recelé les terres mystérieuses et inexplorées situées au sud de l'obstacle musulman qu'était l'Afrique du Nord. Outre l'appât du gain, les récits du légendaire empire chrétien du prêtre Jean, que l'on disait caché dans les profondeurs du continent, ont contribué à attirer les explorateurs sur place. Le premier Européen arrivé au Congo, Diego Cao, a foulé le sol à l'embouchure du fleuve Congo en 1482, et vite fait de proclamer que le territoire avait été « découvert » au nom du roi du Portugal². L'idée même de la « découverte », qui faisait abstraction de la présence de populations ou de sociétés indigènes, donnait le ton à la négation ultérieure des droits fondamentaux des populations indigènes qui serait l'un des thèmes insistants de l'époque des découvreurs. En effet, les « découvertes » européennes, au cours des siècles qui suivirent, furent lourdes de conséquences pour l'Afrique *en général* et les populations du bassin congolais *en particulier*.

Quand les Portugais firent leurs premières incursions sur le continent, une décennie après avoir en foulé la côte, ils apprirent que le peuple Kongo occupait la région au sud de l'embouchure du fleuve Congo³. Le royaume des Kongos, qui donna son nom au fleuve, fut l'interlocuteur de l'Europe dans une relation qui allait durer plus ou moins 400 ans⁴. Cette relation, d'abord accueillie favorablement par les Kongos, était fondée sur le commerce des esclaves, qui fut le principal intérêt des Européens en Afrique jusque tard dans le XIX^e siècle. Toutefois, constatant l'appétit insatiable des Européens, qui n'avaient jamais assez d'esclaves pour exploiter les mines et les plantations des Amériques, les Africains ne tardèrent pas à comprendre que ce commerce menaçait leur propre existence. Il en résulta dès 1665 un conflit déclaré entre les Kongos et les Portugais. Les Kongos perdirent la guerre, et leur roi, le Manikongo, fut décapité. Dès lors, les Européens ne rencontrèrent plus aucune résistance concertée jusqu'à la fin du XIX^e siècle⁵.

Le commerce transatlantique des esclaves déclinant au cours de la première moitié du XIX^e siècle, les échanges entre l'Afrique et l'Europe s'axèrent davantage sur l'exportation de produits de consommation vers l'Europe⁶. Ces produits, surtout de l'ivoire et de l'huile de palme, étaient si mal payés que le commerce était pour ainsi dire unilatéral. Déjà à cette époque, les nouvelles théories commerciales contemporaines exigeaient que les importations de matières brutes soient financées par des exportations de biens manufacturés. Il devenait clair qu'il n'était pas dans l'intérêt à long terme des puissances coloniales de maintenir leurs politiques coloniales purement exploiteuses. Ajoutons à cela que les premières puissances coloniales devenaient de plus en plus conscientes du coût véritable de la domination formelle de contrées lointaines. Ensemble, ces influences firent hésiter les puissances européennes à annexer de nouvelles colonies. Malheureusement pour l'Afrique, l'hésitation fut de courte durée. Malgré la logique commerciale qui avait freiné le colonialisme vers le milieu du XIX^e siècle, l'Europe fut prise d'un nouveau et puissant zèle colonisateur au cours de la deuxième moitié du siècle, qui était le fruit d'un nationalisme dynamique, de la ferveur des mis-

sonnaires chrétiens, de la quête de marchés, de la recherche de nouvelles possibilités d'investissement pour les capitaux excédentaires, ainsi que de notions mal définies de prestige impérial. Nul ne symbolisa davantage l'union de ces influences que le singulier roi de Belgique Léopold II.

« Quand les Portugais firent leurs premières incursions sur le continent, une décennie après avoir en foulé la côte, ils apprirent que le peuple Kongo occupait la région au sud de l'embouchure du fleuve Congo. »

L'obsession de Léopold II pour l'Afrique est un des faits les plus particuliers de toute l'histoire du colonialisme. Par une série de manœuvres personnelles, financières et diplomatiques tortueuses, le roi Léopold II parvint à revendiquer presque toute la région baignée par le fleuve Congo et ses tributaires⁷. Il réclama officiellement ces terres en 1885, à la conclusion de la Conférence de Berlin qui avait été organisée pour mettre de l'ordre dans l'expansion coloniale en Afrique, que l'on appelait déjà la « course aux colonies ». Le 29 mai 1885, l'État indépendant du Congo fut établi officiellement par un décret royal de la Belgique. Durant un quart de siècle, le roi de Belgique régna sur son fief personnel du Congo d'une manière qui incarna le pire du colonialisme et transforma profondément la nature des sociétés et des peuples congolais. La Belgique exploita le pays comme une simple entreprise commerciale et fit régulièrement usage de la coercition et de la terreur à des fins lucratives. Le principal produit du Congo était alors le caoutchouc, qui était laborieusement recueilli à la main sur les hévéas indigènes du territoire. Pour rendre ce commerce rentable, l'administration de l'État indépendant du Congo rétablit dans les faits l'esclavage au profit de l'Europe.

En 1908, la communauté internationale connaissait la véritable nature du règne de Léopold II sur le Congo et l'avait presque unanimement condamné. Embarrassé, le gouvernement belge arriva à contraindre le roi de transférer à l'État belge les rennes de l'État indépendant du Congo⁸. Il mit ainsi fin aux pires excès de la puissance coloniale belge, mais ne prit aucune mesure digne de faire oublier le règne du roi Léopold II. La Belgique tenta bien de nier sa complicité dans le règne de terreur du roi, mais il demeure qu'elle avait amplement profité de l'exploitation sauvage de la région. En Belgique, plus d'un palais et d'un ouvrage public avaient été financés par l'exploitation du peuple congolais⁹.

Si le passage du règne personnel du roi Léopold II à celui de l'État belge améliora certainement la situation, le Congo n'en était pas moins dominé par un pays étranger. Certes, l'administration du gouvernement belge était moins oppressive que celle de son prédécesseur, mais la relation entre les deux pays était toujours fondée sur la présomption que le Congo était un bien à exploiter. Au cours des 52 années de l'administration belge, presque rien ne fut fait pour préparer le pays à l'indépendance¹⁰.

La vague de décolonisation qui suivit l'indépendance du Ghana, en 1957¹¹, gagna rapidement d'autres régions de l'Afrique, dont le Congo. Après une longue période de violences et d'émeutes dans la capitale Léopoldville en 1959, le gouvernement belge s'empressa d'organiser une conférence où l'on discuterait de l'éventuelle indépendance du pays¹². Or, dès le départ, il était clair que la Belgique n'avait rien prévu pour l'indépendance du Congo¹³. À l'ouverture de la conférence, le 20 janvier 1960, la Belgique déposa une vague proposition prévoyant l'accession à l'indépendance dans quatre ans¹⁴.



Débats sur la situation du Congo aux Nations Unies.

Quand la conférence prit fin, les parties avaient convenu que le nouveau pays serait créé moins de cinq mois plus tard, le 30 juin 1960¹⁵.

L'échéance fut respectée. Cependant, moins d'une semaine après l'accession à l'indépendance, les soldats congolais se mutinèrent contre les officiers belges restés dans l'armée nationale conformément aux modalités de la convention d'indépendance. La Belgique eut tôt fait d'intervenir, soi-disant pour garantir la sûreté de 80 000 et quelques ressortissants qui demeuraient au Congo. Le nouveau gouvernement congolais, craignant à juste raison que la Belgique tente par cette intervention de s'arroger le pouvoir, demanda alors l'aide des États-Unis, qui refusèrent, puis des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité accepta rapidement d'accorder de l'assistance militaire au Congo et adopta à cette fin la résolution S/4387 le 14 juillet¹⁶. La situation se compliqua davantage quand la province du Katanga, une province du sud riche en minerais, fit sécession moins d'une semaine après l'indépendance du Congo, suivie un mois plus tard de la province du Sud-Kasaï¹⁷.

Le 5 septembre 1960, le président du Congo, Joseph Kasavubu, limogea le premier ministre Patrice Lumumba, qui réagit en tentant de lui dérober la présidence. Une semaine plus tard, l'armée congolaise, commandée par Joseph Mobutu¹⁸ et appuyée par le président, prit le pouvoir avec l'encouragement et l'assistance des États-Unis¹⁹, aux dires de certains observateurs. S'ensuivit une année de bouleversements, pendant laquelle Lumumba fut assassiné et l'humeur s'échauffa à l'étranger²⁰. Des discussions et des pourparlers entre les diverses factions aboutirent à la formation d'un gouvernement réceptif à l'Occident. Encore une fois, les arguments et l'aide financière des États-Unis y auraient été pour quelque chose²¹. Parallèlement, en application de la résolution S/5002 adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies le 24 novembre 1961²², on condamna la sécession de la province du Katanga et contraignit son dirigeant, Moïse Tshombe, à réintégrer le Katanga dans l'État congolais. Tshombe accepta de renoncer à

« Précisons que le gouvernement congolais, essayant le refus initial des États-Unis, s'était tourné vers l'Union soviétique. »

du nouveau pays, mais on jugea à l'époque que c'était plutôt la rivalité entre l'Est et l'Ouest qui avait aiguillonné les principales puissances. Précisons que le gouvernement congolais, essayant le refus initial des États-Unis, s'était tourné vers l'Union soviétique. En réponse à sa demande d'aide, les Soviétiques offrirent une assistance considérable au Congo²⁵.

Aux Nations Unies, aux États-Unis et au sein même du gouvernement du Congo, des groupes tirèrent parti du fait que l'Ouest craignait la pénétration des Soviétiques en Afrique²⁶. La mission mise sur pied par les Nations Unies jouit donc d'un large appui qui était attribuable au désir sincère d'éviter de nouvelles confrontations entre l'Est et l'Ouest. L'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC) fut perçue à l'Ouest comme un organisme de stabilisation fort utile sis à un carrefour international potentiellement périlleux²⁷.

Tandis que la situation au Congo se stabilisait vers le milieu de 1962, le discours public sur l'importance de l'Afrique pour l'Ouest était plutôt centré sur la notion conventionnelle des intérêts nationaux. Dans cette optique, il était évident que, abstraction faite des réactions émotives et intellectuelles, les États-Unis avaient de très minces intérêts en Afrique²⁸. En 1965, les organismes du service extérieur américain voyaient l'Afrique *globalement*, et le Congo *plus précisément*, comme ayant principalement de l'intérêt pour les puissances coloniales sortantes, et non pour les États-Unis²⁹. L'Afrique figurait au dernier rang des intérêts américains, conformément à ce qui avait presque toujours été l'appréciation du Département d'État³⁰.

En 1977, une série d'événements déclenchée par l'accession à l'indépendance de l'Angola entraîna une nouvelle intervention étrangère d'envergure au Congo, devenu le Zaïre sous le président Mobutu en 1971. L'Angola, voisin du Congo au sud, s'approchait de l'indépendance, en 1975, après une longue et rude bataille contre le gouvernement portugais. À l'instar des Belges au Congo, les Portugais n'avaient fait presque aucun préparatif en vue de la cession de l'administration du pays aux nouvelles autorités nationales. Le retrait du

la sécession, mais des retards dans la ratification de l'accord entraînaient de nouvelles confrontations. À l'insistance des États-Unis, l'effectif des Nations Unies fut renforcé et Tshombe fut forcé d'abdiquer²³.

Même s'ils avaient rejeté la demande d'assistance initiale du Congo, les États-Unis appuyèrent activement la création de la mission des Nations Unies. Au cours de la planification de l'opération, les Américains fournirent un soutien précieux, entre autres en ce qui a trait au transport, à l'approvisionnement et à l'équipement. Surtout, les États-Unis financèrent en grande partie l'opération²⁴.

La démarche des Belges avait justifié l'intervention de la communauté internationale dans les affaires

Nations Unies, photo 72369



L'aéronef North Star de l'Aviation royale canadienne qui faisait partie des forces de l'ONUC.

Portugal n'étant plus qu'une question de temps, par suite d'un coup d'État perpétré au Portugal, la lutte fit surface entre les diverses factions cherchant à diriger l'Angola. Mobutu décida alors d'appuyer les éléments théoriquement pro-occidentaux, plus particulièrement le Frente Nacional de Libertação de Angola (FNLA)³¹. Faisant grand étalage de sa puissance, la brigade Kamanyola, prétendument composée de l'élite brigade des Forces armées zaïroises (FAZ), mena l'invasion de l'Angola en juillet. Progressant lentement vers le sud, elle n'était plus qu'à 40 kilomètres de la capitale angolaise, Luanda, à la fin du mois de novembre. Toutefois, quand les troupes du Movimento Popular de Libertação de Angola (MPLA), d'allégeance pro-soviétique, furent complétées par des troupes régulières cubaines équipées d'artillerie lance-roquettes, les forces zaïroises s'effritèrent et devinrent rien de moins que des bandes désordonnées de pilliers³².

La cuisante défaite des FAZ mit en lumière le peu de progrès qu'avait réalisés l'armée depuis l'époque de la guerre civile et montra que les FAZ auraient beaucoup de mal à véritablement défendre l'État. La faiblesse manifeste de l'armée incita un groupe de rebelles du Katanga nommé le Front pour la libération nationale du Congo (FLNC), établi en Angola et financé par ce dernier, à attaquer le Zaïre dans le but de provoquer un soulèvement populaire qui aboutirait enfin à l'indépendance de la province du Katanga. L'invasion du FLNC débuta le 8 mars 1977, menée par une force composée de moins de 2 000 combattants mal entraînés et légèrement équipés. Cette force, aussi faible fut-elle, eut tout de même raison des FAZ. Au-delà des communiqués de presse optimistes relatant des luttes héroïques, la presse internationale rapporta que les FAZ évoquaient davantage les foules paniquées et indisciplinées qui tenaient lieu d'unités armées congolaises au début

des années 1960. « Elles fuient plus qu'elles ne combattent », lisait-on à l'époque³³. L'attaque avança lentement; le FLNC prit d'abord une série de centres administratifs et miniers. Ensuite, vers la mi-avril, il devint évident pour le monde que les FAZ n'agissaient pas vraiment pour freiner l'avancée. Enfin, le gouvernement français annonça qu'il assurerait le transport, par voie aérienne, de troupes régulières marocaines qui se préparaient à assister les FAZ. Le FNLC, de toute évidence réticent à affronter l'armée du Maroc³⁴, commença à se désengager du Katanga dans la semaine qui suivit son arrivée dans la région. Vers la fin du mois de mai, la province était de nouveau complètement occupée par les forces gouvernementales.

Cet épisode de l'histoire du Zaïre eut deux grandes conséquences. La première fut qu'au lendemain de la reprise de la province du Katanga, les FAZ menèrent contre la population une campagne punitive sans pitié, qui fit fuir plus de 200 000 réfugiés katangais vers le nord de l'Angola. L'exode eut pour effet de grossir les rangs des recrues potentielles du FNLC, en plus de motiver considérablement ce dernier à récidiver. La seconde grande conséquence de l'invasion ratée toucha la communauté internationale, qui constata qu'en dépit de l'importante aide occidentale consentie et des nombreux programmes de formation d'appoint offerts au fil des ans³⁵, les FAZ étaient toujours incapables de protéger la province du sud, riche en minerais, et étaient peu susceptibles d'être du moindre secours dans les efforts de l'Ouest visant à contrer l'influence soviétique sur le continent africain.

Moins d'un an après la fin de la première invasion, le FNLC attaqua de nouveau la province du Katanga. L'offensive qu'il lança le 13 mai 1978 fut beaucoup mieux préparée que celle de l'année précédente. Outre le fait que le FNLC disposait d'un effectif plus grand, mieux équipé et mieux entraîné,



Les troupes de l'ONUC récupèrent une jeep en panne.

Nations Unies, photo 184413

ses objectifs politiques étaient bien mieux définis. Dès la chute de la première ville, Kolwezi, le FNLC annonça l'établissement d'un gouvernement katangais provisoire³⁶. Cette fois, la réaction internationale ne tarda pas à venir. En effet, une force constituée de membres de la Légion étrangère française et de parachutistes belges fût dépêchée sur place presque sur-le-champ et se mit en branle le 19 mai, reprenant Kolwezi le jour même. Les États-Unis assurèrent l'appui aérien de la force, fournissant à la fois le transport aérien et des avions d'attaque au sol qui assaillirent directement les troupes du FNLC. Bien que des opérations de suivi se poursuivirent jusqu'au mois de juin, l'invasion fut réellement défaite après moins d'une semaine. Une force multinationale composée principalement de troupes marocaines fut vite organisée pour maintenir une présence dans la région³⁷. Après deux invasions du Katanga en deux ans, Mobutu accrût considérablement le nombre d'instructeurs et de conseillers militaires étrangers qui servaient aux côtés des officiers des FAZ. En plus de fournir de l'assistance directe, ces conseillers jouèrent un rôle encore plus important, compte tenu de l'inefficacité patente des FAZ. Comme le sénat des États-Unis l'indiqua dans un rapport, la présence évidente du soutien occidental revêtait une valeur symbolique qui dépassait largement celle du nombre réel d'étrangers sur place : ces effectifs étrangers, tels des déclencheurs, garantissaient dans les faits que les puissances étrangères interviendraient en cas de crise³⁸.

Retombées

Le Congo connût 15 années de calme relatif, pendant lesquelles l'Occident maintint une présence discrète sur le

territoire. C'est l'économie qui prit alors l'avant-scène, car la chute du prix du cuivre, survenue en 1974, entraîna le Congo dans une profonde crise financière. Les problèmes de paiements, alourdis par le fardeau des dispositions financières relatives à des projets de construction de très grande envergure tels que celui du barrage Inga³⁹ et celui des aciéries de Maluka⁴⁰, enfoncèrent le pays dans une crise économique quasi permanente. D'autres facteurs, comme la hausse du prix du pétrole, les coûts liés aux crises en Angola et les insuccès du secteur agricole, aggravèrent tous la situation à tel point que le Congo se trouva, à l'aube des années 1990, au bord de l'effondrement économique complet⁴¹.

« À la même époque, le Rwanda, situé à la frontière est du pays, vivait des événements qui allaient être marquants pour le Congo. »

À la même époque, le Rwanda, situé à la frontière est du pays, vivait des événements qui allaient être marquants pour le Congo⁴². En effet, le pays fut balayé en 1994 par un vent de violence meurtrière qui laissa le monde pantois. La réaction internationale, anémique, n'eut que peu d'effet sur la situation, et en quelques semaines à peine, le Rwanda fut plongé dans une guerre civile à grande échelle. La victoire rapide des forces rebelles, puissantes et bien organisées, entraîna l'exode massif d'une grande partie de la population rwandaise dans l'est du Congo. Le nombre des réfugiés grimpa jusqu'aux millions, et l'on se mit à craindre la menace d'une gigantesque catastrophe humanitaire. Pourtant, la communauté internationale ne réagit que timidement. En 1996, on convenait globalement qu'il était temps d'agir, mais rares furent les pays qui daignaient affecter du personnel et des ressources à une intervention au Rwanda. On remarqua l'absence manifeste des pays qui auraient été les plus aptes à réagir, soit les membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies.

L'ancienne puissance coloniale de l'endroit, la Belgique, s'abstint également de toute action positive. On s'intéressa un moment aux démarches canadiennes visant à parrainer et à diriger une force multinationale d'intervention dans l'est du Congo, mais cette force ne vit finalement jamais le jour. En fin de compte, des facteurs internes au Rwanda ramenèrent le gros des réfugiés sans que la communauté internationale n'intervienne de façon importante.

Depuis 15 ans, le Congo souffre des guerres civiles continues, de la tourmente politique et de niveaux de désordre civil et de violence qui en font l'un des pays les plus précaires et les plus dangereux du monde. En date de 2011, la Central Intelligence Agency des États-Unis classait le Congo au 199^e rang, sur 222 pays, pour ce qui a trait à l'espérance de vie, et estimait que 71 pour 100 de la population de plus de 70 millions d'habitants vivait sous le seuil de la pauvreté. Non seulement évalue-t-on à quatre millions⁴³ le nombre de personnes tuées par les combats et l'anarchie généralisés, mais on donne aussi au Congo les tristes appellations de « capitale mondiale du viol » et de « pire endroit sur terre pour les femmes »⁴⁴. Une nouvelle mission des Nations Unies dans le pays fut mise sur pied par suite de l'accord de Lusaka, conclu en 1999, mais elle mit du temps à s'établir, et ne commença



Carte de la République démocratique du Congo.

que récemment à déployer au pays des troupes en quantité appréciable. Même si elle en venait à atteindre l'effectif prévu de quelque 22 000 militaires, cette nouvelle force onusienne échouerait lamentablement à répondre aux besoins d'un pays très peuplé comptant plus de 200 groupes ethniques et ayant à peu près le quart de la superficie du Canada.

Le Congo sur l'échiquier mondial

Avant de mesurer les répercussions de ces événements sur l'attitude contemporaine qui se répandit en Occident, il convient de les situer dans le contexte des grands événements internationaux. Commençons par rappeler qu'au moment où le Congo accéda à l'indépendance, le monde était en pleine guerre froide. Définie à l'origine par sir Winston Churchill en 1946, dans son discours sur le « rideau de fer »⁴⁵, l'idée d'une confrontation permanente entre l'Ouest, mené par les États-Unis, et le « monde communiste » mené par l'Union soviétique, fut codifiée dans la politique d'« endiguement » expliquée dans le fameux article de X rédigé par George Kennan⁴⁶. En mai 1949, le blocus de Berlin et le pont aérien établi en réaction à ce dernier montrèrent à quel point l'Est et l'Ouest étaient brouillés après la Seconde Guerre mondiale. Au mois d'octobre de la même année, la guerre civile en Chine se solda par une victoire presque totale des communistes⁴⁷. En 1953, la première grande confrontation Est-Ouest, en Corée, aboutit à une impasse. À Cuba, Fidel Castro acheva sa conquête en janvier 1959 et amorça la transition vers le communisme. Enfin, l'érection du mur de Berlin (1961), la crise des missiles cubains (1962) et le début de l'intervention américaine massive au Vietnam (1964) se produisirent tous pendant la guerre civile au Congo. Quand le Katanga fut envahi (en 1977 et en 1978), les États-Unis avaient déjà connu la défaite au Vietnam, et il découlait de cet échec une réticence généralisée à intervenir dans des régions qui ne répondaient pas de façon évidente à l'intérêt national.

Des événements encore plus dramatiques suivirent la chute soudaine de l'Union soviétique qui, en 1989, marqua la fin de la guerre froide. Vint ensuite la réaction massive à l'invasion du Koweït par l'Iraq, en 1990. La victoire des puissances occidentales au Koweït, à laquelle l'absence d'obstruction soviétique n'est absolument pas étrangère, fit croire avec optimisme, en 1991, que l'on était à l'aube d'un nouvel ordre mondial⁴⁸. Or, cet ordre nouveau fut presque aussitôt mis à l'épreuve par la crise qui secoua la Somalie en 1992. À peine un an

plus tard, l'absence d'embellie en Somalie, le coût croissant de l'intervention et les nombreux décès parmi les contingents de maintien de la paix firent largement douter des bienfaits du nouvel ordre mondial⁴⁹. La désillusion éprouvée se fit sentir le long des crises au Rwanda. Déjà, en 1996, le bref intérêt de la communauté internationale pour l'intervention humanitaire s'était évaporé. Les grandes puissances, comme on le fit remarquer avec sarcasme, n'étaient pas prêtes à « mener la politique étrangère du travail social »⁵⁰.

L'histoire des interventions étrangères au Congo est celle d'une action continuellement motivée par des intérêts nationaux clairement définis. Entre 1960 et 1989, les politiques étrangères à l'égard du Congo étaient dominées par la perception générale que le pays faisait rempart à l'expansionnisme soviétique en Afrique. Néanmoins, après la chute de l'Union soviétique, les intérêts étrangers au Congo furent presque exclusivement commerciaux. Ils suffisaient à maintenir un niveau d'activité commercial modéré, mais pas à motiver une intervention gouvernementale officielle digne de ce nom. Les interventions passées s'étaient avérées beaucoup trop coûteuses. Les décideurs occidentaux qui envisageaient d'intervenir au Congo furent accueillis par une longue série de refus, et cet état de fait persiste aujourd'hui encore. Faute de grand principe justificateur ou motivateur comme la guerre froide, faute de possessions essentielles au Congo, faute d'assurance qu'une intervention aurait des chances de réussir dans ce pays chaotique et, enfin, faute de volonté de prendre de grands risques pour des motifs altruistes, on imagine facilement quelle serait la réponse de la communauté internationale si une nouvelle intervention au Congo devait être proposée dans un avenir prochain.



Le Major André Martin visite le village de Kimpoko pendant l'opération *Crocodile* afin de faire le suivi d'un projet canadien visant à construire et à rénover des habitations et des puits pour les veuves de guerre et leurs enfants au Congo, 15 mars 2011.

MDN, photo IS2011-1005-17

NOTES

1. Quand il est question du Congo, les noms sont une source perpétuelle de confusion. Non seulement ce pays a-t-il changé plusieurs fois de nom, mais c'est aussi le cas de pays voisins et de certaines personnalités de la région. Aux fins du présent article, nous utiliserons le nom *Congo* pour désigner à la fois l'État indépendant du Congo, le Congo belge, le Congo, le Zaïre et la République démocratique du Congo. La province méridionale du Congo, le Katanga, fut renommée Shaba par le président Mobutu en 1971, et sa capitale, Léopoldville, devint Kinshasa.
2. Adam Hochschild. *Les Fantômes du roi Léopold II : un holocauste oublié*, Paris, Belfond, 1998, p. 17.
3. Winsome J. Leslie. *Zaire: Continuity and Political Change in an Oppressive State*, Oxford, Westview Press, 1993, p. 5-8.
4. Hochschild, p. 27.
5. *Ibid.*, p. 25.
6. Le commerce d'esclaves au sein de l'Afrique, ainsi que l'exportation d'esclaves en Orient, continuèrent longtemps après l'abolition officielle de l'esclavage par les pays d'Europe. Pour un exemple, voir David N. Gibbs. *The Political Economy of Third World Intervention: Mines, Money and US Policy in The Congo Crisis*, Chicago, University of Chicago Press, 1991, p. 38-39.
7. Pour une description de ces manœuvres, voir Hochschild, p. 33-124.
8. Leslie, p. 10.
9. L'ouvrage de Hochschild décrit de façon vivante l'histoire du règne de la terreur du roi Léopold II sur le Congo.
10. Pour en savoir plus long sur cette période, voir Jean van den Bosch. *Pré-Zaïre: Le Cordon mal coupé*, Bruxelles, Le CRI, 1986.
11. Le Ghana, c'est-à-dire l'ancienne colonie britannique de la Côte-d'Or, a accédé à l'indépendance en mars 1957.
12. Gibbs, p. 74-75.
13. Pour connaître les idées, initiatives et intentions du gouvernement belge, voir A.A.J. Van Bilsen. *Vers l'indépendance du Congo et du Ruanda-Urundi*, Kinshasa, Presse universitaire du Zaïre, 1977.
14. Alan James. *Peacekeeping in International Politics*, Londres, MacMillan Academic and Professional Ltd., 1990, p. 291.
15. On attribue fréquemment à la transition rapide de la domination coloniale à l'indépendance une importante partie des difficultés que connût le Congo à ses débuts. Pour un exemple de polémique particulièrement intense, voir Jean-Grégoire Kalonda Djessa. *Du Congo prospère au Zaïre en débâcle*, Paris, L'Harmattan, 1991, p. 158-159.
16. Arthur Lee Burns et Nina Heathcote. *Peace-Keeping by UN Forces: From Suez to Congo*, New York, Frederick A. Praeger, Inc., 1963, p. 249. Au cours des quatre années suivantes, la force des Nations Unies au Congo fut portée à plus de 20 000 soldats. Elle participa activement à des opérations militaires à l'appui du gouvernement, transgressant ainsi de façon évidente son mandat initial qui prévoyait qu'elle n'emploierait la force qu'en légitime défense.
17. James, p. 295. Pour en savoir davantage sur les sentiments d'appartenance ethnique et nationale au Katanga, voir Edouard Bustin. *Luanda Under Belgian Rule: The Politics of Ethnicity*, Cambridge, Harvard University Press, 1975, p. 236-238.
18. Le nom de Mobutu est source de confusion, comme celui du pays. Au moment de l'indépendance, on l'appelait le Colonel Joseph Désiré Mobutu. Après sa prise de pouvoir en 1961, on l'appelait généralement le Général Mobutu. Il devint dictateur en 1965 et s'arrogea le titre de premier ministre, qu'il remplaça en 1970 par celui de président. Enfin, en 1972, il devint Mobutu Sese Seko.
19. James, p. 295.
20. Par exemple, les Soviétiques accusèrent le Secrétariat des Nations Unies d'agir dans le but délibéré de chasser Lumumba. *Ibid.*
21. *Ibid.*, p. 296.
22. Burns, p. 254-255.
23. James, p. 297. Selon un autre point de vue, si la sécession échoua, ce n'était pas grâce au torrent de paroles des États africains, mais plutôt à la persévérance des Nations Unies, dont les principaux appuis – contre les faux-fuyants des Britanniques et des Français – étaient les États-Unis, plus particulièrement l'ambassadeur Edmund Gullion, et la presse libérale américaine qui appuya un Kennedy exaspéré par les doutes et les hésitations de Dean Rusk, d'Averill Harriman et de nombreux autres. Russell Warren Howe. « Man and Myth in Political Africa », dans *Foreign Affairs: An American Quarterly Review*, avril 1968, p. 596.
24. Aucun membre permanent du Conseil de sécurité ne fournit de troupes de combat. James, p. 292.
25. Les Soviétiques offrirent cette aide malgré la méfiance que leur inspirait le caractère de Lumumba. Ils voyaient effectivement ce dernier comme résolument à gauche, mais jugeaient que sa nature de caméléon en faisait un allié potentiel peu attrayant. *Ibid.*, p. 294.
26. Ce point de vue est inspiré en grande partie de Stephen R. Weissman. *American Foreign Policy in the Congo 1960-1964*, Ithaca (New York), Cornell University Press, 1974.
27. James, p. 294.
28. Rupert Emerson. « American Policy in Africa », dans *Foreign Affairs: An American Quarterly Review*, janvier 1962, p. 303.
29. Arnold Rivkin, « Lost Goals in Africa », dans *Foreign Affairs: An American Quarterly Review*, octobre 1965, p. 111-126.
30. Rivkin, p. 113. Pour voir l'orientation américaine d'un œil différent, voir David Louis Cingranelli. *Ethics, American Foreign Policy and the Third World*, New York, St. Martin's Press Inc., 1993, p. 155-56.
31. Les éléments pro-occidentaux en Angola comprenaient aussi l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) et des unités de la South African Defence Force (SADF).
32. Crawford Young et Thomas Turner. *The Rise and Decline of the Zairian State*, Madison (Wisconsin), University of Wisconsin Press, 1985, p. 254.
33. *Washington Post*, 25 mars 1977. Cité dans Young et Turner, p. 256.
34. *Ibid.*
35. *Ibid.*
36. *Ibid.*, p. 258.
37. Cette « force interafricaine de maintien de la paix » était composée de 1 500 militaires marocains et complétée par des contributions symboliques du Sénégal, de la Côte-d'Ivoire, du Togo, du Gabon et de la République centrafricaine. Tous les pays membres de cette force entretenaient des liens étroits avec la France et le président Mobutu. Young, *The Rise and Decline*, 258.
38. Comité du sénat sur les relations étrangères, *Zaïre*, juillet 1982, 97^e Congrès, 2^e session, p. 5. Cité dans Young et Turner, p. 268.
39. Pour plus de précisions, voir *Ibid.*, p. 298.
40. Pour plus de précisions, voir *Ibid.*, p. 296.
41. Leslie, p. 294-325.
42. Les répercussions à long terme des événements de 1994-1996 au Rwanda débordent le cadre de cet article. Il fait cependant peu de doute que ces événements ont contribué à l'instabilité générale qui entraîna le renversement de Mobutu, l'assassinat du président Laurent Kabila, ainsi que les guerres intérieures et extérieures qui font toujours rage au Congo.
43. Il s'agit là du nombre de morts estimé par l'ONU pour la seule période de 1998 à 2003.
44. C'est l'expression employée en 2010 par Margot Wallstrom, représentante spéciale de l'ONU chargée de la lutte contre les violences sexuelles dans les conflits armés.
45. Discours prononcé au Westminster College de Fulton (Missouri), le 5 mars 1946. Churchill n'était plus premier ministre à l'époque, car il avait perdu l'élection générale de 1945. Thomas G. Paterson, J. Garry Clifford et Kenneth J. Hagan. *American Foreign Relations: A History since 1895*, Boston, Houghton Mifflin Company, 2000, p. 237.
46. X, « Zaire: The Sources of Soviet Conduct », dans *Foreign Affairs: An American Quarterly Review*, juillet 1947, p. 566-582.
47. Seule l'île de Taïwan continua d'être dirigée par le gouvernement nationaliste du Kuomintang.
48. Le discours du président Bush sur le « nouvel ordre mondial » se trouve dans « Address to Congress on Persian Gulf Crisis », 11 septembre 1990, *Public Papers of the Presidents of the United States*, George Bush, 1990, Washington, D.C., U.S. Government Printing Office, 1991, volume II, p. 1218-1222.
49. Paul F. Diehl. *International Peacekeeping*, Baltimore (Maryland), The Johns Hopkins University Press, 1994, p. 190.
50. Michael Mandelbaum, « Foreign Policy as Social Work », dans *Foreign Affairs*, janvier 1996, p. 1.



La Compagnie « C » du Royal Rifles en route vers Hong Kong, le 15 novembre 1941, à bord du NCSM *Prince Robert*.

UNE DÉFAITE EN MAL D'EXPLICATIONS : LA FORCE C À HONG KONG

par Galen Roger Perras

Contexte

En 1992, quand je me suis inscrit en faux contre l'historiographie de la cession de Hong Kong en 1941, j'ai affirmé qu'il nous fallait un bon livre qui passerait outre à toute rancune nationaliste¹. Nathan M. Greenfield s'est appliqué à relever le défi dans sa monographie *The Damned: The Canadians at the Battle of Hong Kong and the POW Experience 1941-45* (les damnés : les Canadiens à la bataille de Hong Kong et leur expérience de prisonniers de guerre, 1941-1945), « compte rendu populaire » publié en 2010 qui a reçu un accueil favorable². Hélas, Greenfield y déclare à tort que l'histoire de la « force C » est « peu connue »³ et il s'abstient de citer des documents britanniques et des études révisionnistes canadiennes qui auraient mis dans son contexte stratégique l'envoi de renforts à Hong Kong. Même le point fort du livre, en l'occurrence le récit émouvant des souffrances que les membres de la force C ont endurées au combat et dans les camps de prisonniers de guerre du Japon, pose problème. En effet, en insistant sur les souffrances en question, Greenfield perpétue le sentiment que la force C a consenti de tels sacrifices en raison d'un tragique asservissement colonial. Bref, nous n'en sommes pas encore à cette monographie qui présenterait une interprétation novatrice fondée sur des trésors d'archives multinationales et dépourvue d'accusations et de revanches nationalistes.

La controverse est partie de trois sources « officielles ». D'abord, le premier ministre W.L.M. King a mis sur pied en 1942 une commission royale qui a absous son gouvernement de toute responsabilité, alors même que le juge en chef de la Cour suprême du Canada, Lyman P. Duff, acceptait les arguments du Général Harry Crerar et du ministre de la Défense J.L. Ralston selon lesquels le Canada était tenu d'intervenir à Hong Kong en raison de la demande que lui avait présentée la Grande-Bretagne en septembre 1941, quand la guerre avec le Japon ne semblait pas encore imminente. L'armée a alors été fustigée pour n'avoir dépêché dans la colonie aucun véhicule et que 120 hommes insuffisamment entraînés de la force C, mais le juge Duff a soutenu dans son rapport que l'efficacité de la force C n'avait pas grandement souffert d'un tel manque de ressources⁴. Les Conservateurs ont eu beau accuser Duff de tenter d'étouffer l'affaire, la discorde s'est atténuée jusqu'en 1948, année où le rapport du Major-général C.M. Maltby sur la chute de Hong Kong a été rendu public. Rédigé en 1945 et révisé après que le Canada eut fait valoir que le sort de Hong

Galen Perras, Ph.D., est professeur agrégé d'histoire à l'Université d'Ottawa et membre de la Faculté des études supérieures et postdoctorales. Entre autres, ses champs d'intérêt sont l'histoire militaire et diplomatique américaine du XX^e siècle, les relations canado-américaines, les relations internationales dans le Pacifique au XX^e siècle et les relations militaires au sein du Commonwealth.



Le Général H.D.G. Crerar (à gauche) et le Lieutenant-général E.L.M. Burns, en Italie, en 1944.

Kong « n'aurait pas vraiment été différent » même si la force C avait été à la hauteur des unités qui combattaient en 1944⁵, ce rapport n'en affirmait pas moins que les régiments Royal Rifles of Canada et Winnipeg Grenadiers s'étaient avérés « inadéquatement entraînés à la guerre moderne » et que la défense de Hong Kong avait été « un risque qui en valait la peine ». King aurait voulu divulguer des documents secrets qui étayaient les décisions prises à Londres et à Ottawa à l'égard de Hong Kong en 1941. Londres a cependant décliné, et King a été fustigé par les Conservateurs pro-impérialistes du pays d'en avoir appelé à « son maître, de Londres ». Le journal *The Globe and Mail* a en outre allégué que, comme la Grande-Bretagne n'avait pas consulté King avant de publier le rapport de Maltby, King n'avait aucunement besoin de l'approbation de la Grande-Bretagne pour agir, accusant King d'avoir, « en se réfugiant dans les jupons de la Grande-Bretagne, replongé la nation en plein colonialisme⁶. »

Des considérations d'ordre politique ont également influé sur C.P. Stacey, historien officiel de l'Armée du Canada. Ainsi, dans un mémoire publié en 1983, il soutient que la question de Hong Kong a représenté son plus grand défi comme historien, vu la pénurie de documentation sur les combats, la mort des commandants de la force C et les campagnes menées par des gens influents pour sauver certaines réputations. Se disant « gêné », Stacey avait exigé que le rapport de Maltby soit modifié puisque Maltby avait « faussé les faits » et donc « reporté une part déraisonnable du blâme sur la force C ». Stacey a fait valoir dans un compte-rendu préliminaire rédigé en 1948 qu'Ottawa ne s'attendait pas à une guerre imminente, sans toutefois préciser que le Major-General A.E. Grasett, ancien commandant britannique à Hong Kong et Canadien de naissance, avait déclaré au Major-général Crerar et aux chefs d'état-major britanniques en août ou septembre 1941 que la défense de la colonie pourrait être améliorée. Stacey a de plus omis de signaler que les commandants britanniques avaient décidé en août 1940 que Hong Kong constituait un avant-poste impossible à relever et ne devrait pas recevoir de renforts. Il a plutôt cité Winston Churchill, qui, expliquant son refus en février 1941 de renforcer Hong Kong, a admis s'être laissé convaincre et avoir abandonné son point de vue⁷.

Le volume premier de l'histoire officielle de l'Armée publiée en 1955 a donné lieu à la critique nationaliste discrète qui a

dominé au Canada pendant 25 ans. Stacey aurait durci le ton lorsqu'il a déclaré à un historien britannique que les Canadiens revenus de Hong Kong « s'entendent assez unanimement pour affirmer [que Maltby et le Brigadier-General Cedric Wallis], en quête de boucs émissaires pour justifier l'échec de leur défense, ont porté leur choix sur les bataillons canadiens. » Comme le Canada, à la lumière de données de renseignement britanniques, adhérait à l'avis de Londres selon lequel un renfort minime suffirait à empêcher la guerre, il ressort que le revirement de Churchill « semblerait l'un de ces cas où l'on ne fait pas bien de réfléchir à deux fois. » Surtout, l'idée que deux bataillons canadiens auraient pu dissuader le Japon était « absolument absurde. » Pour en revenir à Grasett, Stacey n'a pas précisé que Crerar avait accepté sa demande de renforcer Hong Kong pour ensuite nier les faits devant le juge en chef Duff. Maltby avait pour sa part causé un « grave désavantage » en scindant la force C, car les membres du Royal Rifles n'avaient pas très confiance en Wallis. Quant au commandant de la force C, peu convaincu des capacités de la garnison, il avait demandé un troisième bataillon à Ottawa⁸. Stacey a cependant fait preuve de retenue, avançant « je suis d'avis qu'il ne sert à rien de trop s'attarder à la question par écrit, d'autant plus que bon nombre des controverses [au sujet de l'aptitude au combat] n'ont heureusement pas été étalées dans les médias⁹. » Cela dit, Stacey et ses homologues historiens officiels, grâce à leur accès exclusif à certains documents, « ont amorcé le travail d'analyse¹⁰. »



Analyses ultérieures

Certaines déclarations émises après coup par des Britanniques ont cependant créé un malaise. En 1957, l'historien officiel S. Woodburn Kirby a prétendu que le Canada avait cru à tort que la demande d'aide de la Grande-Bretagne signifiait le changement du statut d'avant-poste de Hong Kong. Un autre historien officiel, J.M.A. Gwyer, a pour sa part affirmé qu'il aurait fallu défendre Hong Kong, même si tous savaient que « la défense avait évidemment ses limites¹¹. » Dans un livre publié en 1960, l'ancien combattant de l'armée britannique Tim Carew qualifie la conviction de Grasett que Hong Kong résisterait « d'optimisme simpliste¹². » Carew a traité Lawson de soldat amateur, car ce dernier avait été instituteur entre les deux guerres, et a déclaré que la force C, entraînée à exercer des tâches de sécurité de routine, n'avait rien de « la rigoureuse libre pensée » des Britanniques¹³. Dépourvu de notes et de sources canadiennes, le livre de Carew défend deux thèmes : l'empathie pour « la pauvre infanterie si mal en point » et le mépris de la stupidité chez les hautes instances.

King avait noté dans son journal de guerre, publié après sa mort, qu'il hésitait à venir en aide à Hong Kong, de crainte qu'une telle intervention « serve plus tard de munitions aux adeptes de la conscription¹⁴, » mais que le ministre de la Défense nationale pour l'aviation, C.G. Power, dont le fils servait au sein du Royal Rifles, réclamait avec véhémence le déploiement de la force C. King reconnaissait que c'était une erreur de « précipiter indûment les choses¹⁵ » et de laisser les militaires outrepasser « la charge à laquelle ils seraient en droit de s'attendre¹⁶. » En 1961, le journaliste Ralph Allan a vivement critiqué la demande de Londres comme illustrant l'attitude bien ancrée consistant à considérer les forces de ses dominions comme « de vulgaires automates. » Aux yeux du professeur James Eayrs, les analyses stratégiques des Britanniques en 1941 s'assimilaient à « une appréciation de la situation déplorablement carencée. » J.L. Granatstein, également ancien historien officiel, a déclaré que le Canada « n'y avait vu que du feu dans son empressement à accepter les appréciations de la situation des Britanniques. » Pourtant, les conclusions auxquelles Duff en était venu « étaient les seules plausibles dans les circonstances, » car malgré le manque évident d'entraînement de la force C, la guerre ne semblait pas imminente, et King aurait été mal venu de rejeter la demande de Londres¹⁷. De l'avis de l'ancien historien militaire George Stanley, la décision de renforcer Hong Kong était de nature politique et « témoignait d'une naïveté politique inconcevable. » Donald Creighton, auteur d'un ouvrage virulent où il accuse King d'avoir vendu le Canada aux États-Unis, a affirmé que Londres avait écarté le Canada des discussions sur Hong Kong et que sa « demande » d'aide de la force C était en fait un ordre¹⁸.

À l'exception du Général Maurice Pope, qui a soutenu que la décision d'envoyer la force C en renfort « exigeait du courage¹⁹, » aucun auteur canadien n'a contredit Stacey, et Kenneth Taylor, historien de l'Université de l'Alberta, l'avait sur le cœur. Alléguant que les récits historiques militaires officiels, de par leur accent « qui porte davantage sur la célébration et l'héroïsme que sur l'exactitude, » pasteurisent, homogénéisent et nettoient la guerre, il a accusé les historiens universitaires d'avoir assimilé les opinions de Stacey à un « véritable culte qu'il valait mieux observer dans le silence le plus respectueux²⁰. » Les premiers révisionnistes se sont contentés de peu. Ainsi, les historiens officiels W.A.B. Douglas et Brereton Greenhous ont avancé que King « n'avait pas exercé son acuité politique habituelle » du fait que sa connaissance du domaine militaire était limitée, motif que ni Creighton ni Ralston n'auraient su invoquer²¹. Puis, le



Les troupes de la Force « C » en route vers les casernes de Sham Shui Po, à Hong Kong, 16 novembre 1941.

Bibliothèque et Archives Canada, C-049742

journaliste Ted Ferguson a reproché à Ottawa, dans un livre émotif publié en 1980, de ne pas avoir « bien saisi toute l'ampleur de la tâche qui attendait les troupes²². »

Deux livres correspondent de plus près aux attentes révisionnistes de Taylor. Le premier, publié par Oliver Lindsay en 1978 après qu'il eut obtenu l'accès à de nouveaux dossiers britanniques et canadiens, fait valoir que même si la défaite était inévitable, Hong Kong devait être défendue car la détermination des Sino-Américains à résister au Japon aurait pu fléchir. Lindsay ajoute que malgré tout, les troupes canadiennes n'auraient pas dû avoir été mises à contribution du simple fait que l'optimisme aveugle de Grasett le portait à croire qu'elles pourraient dissuader l'ennemi d'attaquer, et la décision de Crerar de faire appel à des soldats sous-entraînés illustre bien à quel point l'urgence de la situation lui échappait. Il affirme en outre que le commandant du Royal Rifles, le Lieutenant-Colonel William Home, ayant constaté la futilité de résister, s'était enquis de la possibilité d'un cessez-le-feu et que Wallis lui avait répondu de poursuivre le combat ou de se préparer à quitter la ligne de front sous la protection d'un drapeau blanc²³.

Grant Garneau a vaillamment défendu le Royal Rifles en 1980. Admettant que la force C n'était pas l'élite, il a soutenu qu'elle n'était pas non plus « sans préparation aucune pour le service actif dans lequel elle se trouverait plongée, tous grades confondus, deux mois après son départ. » En rétrospective, Crerar avait eu tort de croire naïvement que la présence de soldats pourrait remédier à de quelconques lacunes, mais ce qui a été consigné dans les dossiers historiques est que « de toute évidence, la possibilité que les troupes se retrouvent immédiatement dans le feu de l'action semble ne jamais avoir été prise en considération. » Ottawa avait pris sa décision en « toute bonne foi », sans toutefois « en calculer les risques ni en assumer la responsabilité après le coup²⁴. » Mécontent de la défense locale,

Lawson avait demandé un autre bataillon en plus d'éléments d'artillerie et de génie, pendant que le Régiment subissait « l'ineptie apparente d'un officier britannique habitué aux troupes indiennes et incapable de saisir les traits vitaux de la personnalité des Canadiens. » Malgré l'inévitabilité de la défaite, plus de soldats auraient survécu si Wallis n'avait pas ordonné de futilités contre-attaques qui ont entraîné 37 pour 100 de pertes et poussé Home à exiger, le 24 décembre, que son unité soit relevée²⁵.



Bibliothèque et Archives Canada/PA-037419

Des fantassins de la Compagnie « C » du Royal Rifles of Canada débarquent du NCSM *Prince Robert*, à Hong Kong, le 16 novembre 1941.

Dans *No Reason Why: The Canadian Hong Kong Tragedy* (sans motif valable : la tragédie canadienne de Hong Kong), Carl Vincent déplore que les membres de la force C aient été les seuls soldats du Commonwealth, pendant cette guerre, à être « envoyés délibérément à une position qui n'offrait absolument aucun espoir de victoire, d'évacuation ni de relève. » Il s'agissait d'une bétise qui déconcerterait subséquemment bien des analystes, car « il n'y avait aucun motif valable²⁶. » Grasett était le seul Britannique à croire que l'ajout de deux bataillons serait utile, en raison de « son mépris pour la capacité militaire des Japonais, son entêtement à 'faire bonne figure' et ses lacunes flagrantes en appréciation militaire. » Il a obtenu gain de cause en affirmant que les troupes proviendraient d'une source non exploitée, et Churchill avait oublié « les risques que courrait la garnison, ou alors avait décidé qu'ils en valaient la peine²⁷. » Le télégramme du Dominions Office envoyé le 19 septembre 1941 pour demander des soldats précisait que la Grande-Bretagne « avait eu » pour politique de considérer Hong Kong comme un avant-poste, ce qui laissait supposer – à tort – un changement de politique. Les ministres canadiens de l'époque, des hommes affairés « qui n'avaient ni l'esprit ni le réflexe de lire entre les lignes ou de s'interroger quant aux motivations », ont acquiescé comme ils le faisaient toujours, à moins d'avoir de bonnes rai-

sons militaires de refuser²⁸. Or, ils auraient eu de bonnes raisons de refuser, mais lorsqu'ils ont consulté Crerar en sa qualité d'expert, ce dernier a invoqué « des principes politiques et moraux plutôt que d'ordre militaire. » L'explication de Crerar – que d'aucuns ont assimilée à la scène où Ponce Pilate se lave les mains par deux fois pour se disculper – montre bien que Crerar avait oublié que son mandat était de conseiller ses maîtres politiques, pas d'usurper leur pouvoir « en omettant de leur exposer clairement les risques militaires très concrets²⁹. »

Réticent à puiser les renforts parmi les formations destinées à la Grande-Bretagne, Crerar a donc décidé que le Grenadiers et le Royal Rifles étaient prêts. Selon Vincent, le Major J.H. Price, commandant adjoint du Rifles, avait demandé à Power, en septembre 1941, d'attacher son unité à une plus grande pour qu'elle puisse bénéficier d'entraînement avancé, et Power avait répondu que les événements outre-mer atteindraient « bientôt un point tel que votre unité aura l'occasion qui lui revient ». Ce n'était donc pas le fruit du hasard que l'unité de Price ait été détachée à la force C³⁰. Le débarquement du Japon, le 18 décembre, ayant décimé les régiments royaux de l'Écosse et des Rajputs, et ayant bloqué les régiments de Middlesex et du Punjab, la charge du combat est tombée sur le Rifles. Ce dernier a lancé plus de contre-attaques du niveau de la compagnie que toutes les unités impériales combinées, jalon que le Grenadiers est venu près d'égaliser. Les Japonais ont essuyé leurs pires pertes au contact de la force C³¹. Vincent réprouvait l'enquête menée par Duff, mais il reconnaissait que Duff, en toute impartialité, ne pouvait pas remettre en question le mode de gestion de la guerre de King puisque la tâche en revenait au Parlement³². Duff a donc accepté sans réserves le témoignage des officiers supérieurs quant aux normes d'entraînement de la force C comme venant « d'hommes dont la réputation professionnelle aurait été entachée si leur choix de bataillons avait été infirmé. » D'après Vincent, 250 hommes n'avaient suivi aucun entraînement, tandis que 20 pour 100 des membres du Grenadiers et 40 pour 100 de ceux du Rifles n'avaient pas la qualification élémentaire en maniement des armes³³. La question du transport a toutefois prouvé que les conclusions de Duff faisaient dans l'absolue. En effet, alors que trois témoins qui s'étaient trouvés sur les quais en octobre 1941 ont déclaré que les troupes auraient pu emporter des véhicules, Duff a accepté un témoignage contradictoire d'un fonctionnaire qui n'était pas allé à Vancouver, en plus de passer sous silence des comptes rendus faisant état du criant besoin de moyens de transport à Hong Kong³⁴.

Vincent a fondé son ouvrage, anglophobe, sur à peine 14 dossiers du bureau des archives publiques de Grande-Bretagne. Il n'en a obtenu aucun des fonds d'archives du ministère de la guerre, du ministère des affaires étrangères, de l'amirauté ni du cabinet, omission qui a terni son explication plutôt faible de la situation avant la guerre³⁵. Kenneth Taylor a d'ailleurs dénoncé dans le quotidien *Globe and Mail* « l'hystérie émotive anti-libéraux et anti-churchillienne » de Vincent et l'implication que la force C avait combattu en vain. Comment savoir, a demandé Taylor, à quel point le Japon était venu près de changer ses plans à la fin de 1941³⁶? Les historiens universitaires ont toutefois mis plusieurs années à se prononcer. En 1994, l'historien de l'Université de Calgary, John Ferris, a soutenu que l'argumentation de Vincent « n'a l'aval d'aucune autorité reconnue. » Tony Banham, auteur établi à Hong Kong, a pour sa part rejeté *No Reason Why* comme étant « faussé par un nationalisme si éhonté qu'il en est pénible pour les non-Canadiens (et, souhaitons-le, la plupart des Canadiens aussi), » et n'ajoutant « rien qui vaille pour faire avancer la connaissance du sujet³⁷. » Par ailleurs, l'historien canadien Gregory A. Johnson



MDN, photo 17_08_2001-2

Le lieu d'où les Royal Rifles of Canada ont monté la garde sur le col Lemun et ont repoussé deux tentatives d'atterrissage des Japonais.

a dit de l'analyse « virulente » de Vincent qu'elle « a essentiellement lancé un nouveau mythe de base sur l'expérience vécue par les Canadiens à Hong Kong, mythe qui gagnerait beaucoup d'adeptes plus d'une dizaine d'années plus tard, » à la diffusion du controversé documentaire télévisé *La Bravoure et le mépris*³⁸.

Brereton Greenhous, pour sa part, a répliqué que tout historien militaire digne de ce nom confirmerait qu'il n'existe « aucune preuve que la décision ait joué sur les plans des Japonais » et a plus tard qualifié l'ouvrage de Vincent de « meilleure monographie canadienne sur le sujet³⁹. » Quand l'association des anciens combattants canadiens ayant servi à Hong Kong a fait campagne en 1987 pour obtenir que le Japon verse une indemnisation aux survivants de la force C, elle s'est appuyée sur *No Reason Why*, et les médias ont cité Vincent⁴⁰. Stacey, que Taylor et Vincent avaient démolit, est étrangement resté muet. L'analyse de la politique étrangère de King qu'il avait publiée en 1984 ne faisait « étonnamment » aucune allusion à Hong Kong⁴¹, sans doute parce que Stacey estimait, comme il l'avait indiqué dans son dernier récit historique officiel, en 1970, que l'histoire « désastreuse » de Hong Kong « a été relatée ailleurs⁴². » Granatstein, lui, a déclaré que Vincent n'avait pas « saisi les réalités politiques » de 1941, mais en simple annotation dans un ouvrage de 2002⁴³.

Deux études passées inaperçues nous ont permis d'approfondir la question. David Ricardo Williams révèle, dans sa biographie de Duff, publiée en 1984, que King et Duff avaient tenu à préserver la gouvernement de tout blâme⁴⁴. En 1989, Gregory A. Johnson a quant à lui livré une solide thèse de doctorat intitulée *North*

Pacific Triangle? The Impact of the Far East on Canada and Its Relations with the United States and Great Britain, 1937-1948 (triangle du Pacifique Nord? effet de l'Extrême-Orient sur le Canada et sur ses relations avec les États-Unis et la Grande-Bretagne, 1937-1948). Puisant habilement dans des dossiers canadiens, britanniques et américains, Johnson a recadré la participation du Canada aux questions du Pacifique dans le contexte du moment et a nuancé le rôle de King. Ainsi, craignant de prêter le flanc aux pro-impérialistes, King « a dû laisser le Canada accompagner la Grande-Bretagne, encore une fois. » En outre, King avait dissimulé l'observation suivante dans son journal : « Que le Canada ait envoyé des troupes en Orient, combattre au nom de la liberté, marque un tournant de notre histoire et passera à la postérité⁴⁵. » Il n'en a pas moins prétendu, en 1948, s'être « opposé avec véhémence à l'envoi de troupes de l'autre côté de l'océan Pacifique en 1941⁴⁶. »

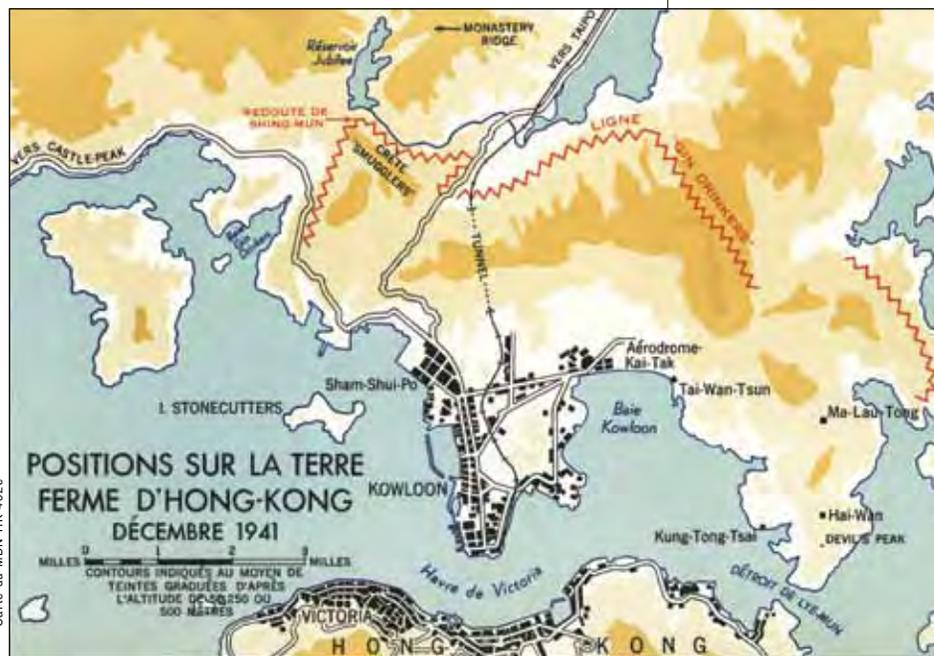
En janvier 1992, le documentaire susmentionné, *La Bravoure et le mépris*, des journalistes Brian et Terence McKenna, en a choqué plus d'un. Il prétendait en effet que l'incompétence chez les militaires canadiens et britanniques avait coûté la vie à des Canadiens et que les autorités et historiens avaient étouffé l'affaire. Brian McKenna s'était donc attendu à ce qu'il suscite de la « controverse⁴⁷. » Malgré les prix de télédiffusion nationale que le documentaire a remportés, notamment celui pour le meilleur documentaire, l'ombudsman de la CBC – pendant anglais de Radio-Canada – a conclu, à la fin de 1992, que la série avait « erré » et ne respectait pas les « politiques et normes » du réseau⁴⁸. Les McKenna n'ont pas aidé à atténuer la critique, Brian allant jusqu'à affirmer que la question « a trait à l'histoire et au regard de celui qui la raconte⁴⁹, » que sa recherche était « inattaquable » et que les audiences du Sénat n'étaient qu'une « campagne de salissage⁵⁰. » Les McKenna ont soutenu que l'ombudsman n'avait pas relevé « la moindre erreur grave dans les six heures de diffusion » et ajouté que « notre travail fait l'objet d'un jugement sévère, non pas sur la base de ce qui nous y avons dit, mais sur celle de ce que M. Morgan et d'autres auraient voulu que nous y disions⁵¹. » Le débat enflammé qui s'est ensuivi s'est articulé autour des « droits » sur l'histoire, de l'identité d'une génération, de la liberté d'expression, de l'objectivité, de l'interprétation et de la dissension par rapport à des points de vue hégémo-



MDN, photo 17_08_2001-01

Sau Ki Wan, où le régiment de Tanaka a atterri la nuit du 18 au 19 décembre 1941. Le Général Tanaka à l'avant-plan, le 19 mars 1947, juste avant son procès pour crimes de guerre.

niques⁵². Reconnaissant que les McKenna « avaient droit à leur point de vue, » les sénateurs ont quand même voulu imposer un avertissement pour préciser que la série était un « drame documentaire basé en partie seulement sur des faits », demandé à la CBC de remiser la série non corrigée et invité l'Office national du film du Canada à produire un documentaire qui « remettrait les pendules à l'heure et corrigerait les inexactitudes propagées dans *La Bravoure et le mépris*⁵³. » Le professeur Michael Bliss a fait remarquer que l'hostilité envers les McKenna n'était pas « très canadienne⁵⁴. » Quand Granatstein a pour sa part affirmé que la « véritable question » portait sur « qui écrit l'histoire » et que l'histoire télédiffusée « compterait beaucoup plus, pour les gens qui n'y connaissent rien à la guerre, que tout ce que je pourrais écrire, » Bliss a répliqué que Granatstein pensait que l'histoire « appartient tout bonnement à la profession des historiens. » Le professeur Terry Copp a asséné à l'endroit des baby-boomers qu'étaient les McKenna qu'il n'y avait « de pire regard contemporain sur le passé des années 1940 que celui de jeunes hommes armés de diplômés universitaires des années 1960 et du début des années 1970⁵⁵. »



Carte du MDN HK 462e

Le troisième volet, *La Bataille de Hong Kong*, porte sur deux anciens combattants canadiens qui retournent à Hong Kong et au Japon. Une rencontre entre l'un des Canadiens et d'anciens combattants japonais est captivante : les Japonais figent lorsqu'ils apprennent que l'autre Canadien, témoin du meurtre de prisonniers à Hong Kong, refuse de les rencontrer. Cela dit, faute de contexte essentiel quant à la situation stratégique de Hong Kong et étant donné le net parti pris contre les Britanniques, l'émission faussait la réalité. En outre, l'accusation selon laquelle les autorités britanniques et canadiennes avaient « sciemment » envoyé la force C à sa perte était si grotesque que même Vincent, interrogé par l'ombudsman, s'est refusé à utiliser le terme « sciemment »⁵⁶.

Pour David Bercuson, co-directeur de la rédaction d'un ouvrage publié en 1994 sur la version anglaise de la série *La Bravoure et le mépris* :

La nette impression qui se dégage est que le Canada, valet de la Grande-Bretagne, a délibérément ou sciemment envoyé au massacre des jeunes hommes qu'il

n'avait pas entraînés à la guerre dans le but d'être bien vu de la Grande-Bretagne, ou qu'il aurait dû savoir qu'il les envoyait à leur perte. Or, il s'agit là de pure fiction. Ainsi, même si la majeure partie du film présente un compte rendu équilibré de la bataille de Hong Kong et de ses conséquences, le thème central est développé sans égard à la multitude d'éléments de preuve à portée de la main qui minent la crédibilité de la théorie défendue par les réalisateurs au point d'en faire une chimère. Absolument aucun de ces nombreux éléments de preuve contradictoires n'est présenté au spectateur⁵⁷.

John Ferris, expert du renseignement, ne mâche pas non plus ses mots.

De fait, pendant 101 des 104 minutes que dure la présentation, *La Bataille de Hong Kong* ne montre rien qui puisse soulever d'objections chez une personne raisonnable. Par contre, c'est précisément dans les trois minutes restantes que les réalisateurs font deux de leurs allégations les plus controversées. Les McKenna y vont alors de leur interprétation des motifs qui ont mené les Canadiens à Hong Kong et critiquent la décision du gouvernement du Canada, affirmant que l'envoi à la guerre de soldats pour ainsi dire non entraînés relevait de la monstruosité⁵⁸.

Leurs affirmations que les commandants britanniques savaient la guerre « inévitable et imminente » mais ont néanmoins induit le Canada en erreur ou encore qu'Ottawa avait « sciemment » envoyé des troupes « à l'abattoir comme des agneaux » pour « avoir l'occasion de brandir le drapeau » sont sans fondement. Si les autorités britanniques ont mal évalué les intentions du Japon ou la capacité de défense de Hong Kong, « ils ont été bêtes, mais ce ne sont pas des

traîtres pour autant. Ils n'ont pas décidé en toute connaissance de cause et pour gagner en prestige de sacrifier des vies canadiennes plutôt que britanniques⁵⁹. » Comme l'a précisé Ferris :

Quiconque veut absolument trouver des coupables pour les déboires de Hong Kong n'a qu'à regarder dans le miroir. La faute revient à une société et à un gouvernement canadiens qui ont affamé leurs militaires pendant des années pour ensuite les lancer du jour au lendemain à l'assaut d'ennemis bien équipés, pour défendre non pas des intérêts nationaux nettement définis par des politiciens canadiens mais des intérêts internationaux définis par des autorités étrangères. Hong Kong n'est pas la première manifestation d'un tel phénomène et ne sera pas la dernière. La même chose s'est produite pendant la Première Guerre mondiale, la Deuxième Guerre mondiale, la guerre de Corée et la guerre du Golfe. Le risque existe au sein de l'OTAN et dans toutes les missions de maintien de la paix de l'ONU. C'est la façon qu'a le Canada de faire la guerre⁶⁰.



MDN, photos 17_08_2001-04 et 17_08_2001_05 respectivement (de gauche à droite).

Deux feuillets de propagande japonais mettant en garde contre les troupes du Commonwealth en provenance de l'Inde.

La série *La Bravoure et le mépris* a toutefois eu un effet catalyseur. En janvier 1993, le cabinet de la Grande-Bretagne a réagi, aiguillonné par les accusations de perfidie britannique formulées par des Canadiens et par la dénonciation publique de 1992 du premier ministre de l'Australie, Paul Keating, quant à l'abandon de Singapour par les Britanniques en 1942, catastrophe qui avait pris 20 000 Australiens au piège. Il a donc rendu public le rapport non retouché de Maltby et le rapport de Wavell sur Singapour, qui blâmait la lâcheté et la mutinerie chez les Australiens pour la chute de Singapour, révélations largement couvertes par la presse en Grande-Bretagne et à Hong Kong⁶¹. Par ailleurs, le *Calgary Herald* a traité Maltby de stratège incompetent et menteur, Vincent a confié au *Edmonton Journal* que les Canadiens servaient de « boucs émissaires pratiques » pour justifier la « chute précipitée de Hong Kong » et le *Vancouver Sun* a qualifié la mission de la force C de « suicidaire. » Un ancien membre de la force C, Sid Vale, a accusé les troupes britanniques de s'être « lâchement » réfugiées « à l'hôtel » pendant que les Canadiens menaient le combat. Le chroniqueur Michael Valpy, du *Globe and Mail*, a lancé « qu'il faudrait tirer à pile ou face pour déterminer la pire menace pour les troupes canadiennes : les généraux et politiciens britanniques et canadiens qui les avaient envoyés à la guerre, ou les Japonais⁶². » La série a également marqué l'avènement du révisionnisme dans l'histoire canadienne. Comme Crerar avait étudié Hong Kong à l'Imperial Defence College (IDC) dans les années 1930, Paul Dickson a soutenu que les décisions du général découlaient « d'une analyse raisonnée de la situation stratégique contemporaine en Extrême-Orient, de ses objectifs à long terme pour l'armée, du niveau d'entraînement réel de l'armée à l'époque » et de la conviction que le Japon tomberait dès que les États-Unis s'allieraient à la Grande-Bretagne. N'empêche, « Crerar est à blâmer pour sa négligence d'exposer très clairement à son gouvernement les risques inhérents à l'établissement d'une garnison à Hong Kong. La responsabilité lui en revenait⁶³. » Deux articles, l'un de moi et l'autre de Christopher M. Bell, étayés par le contenu de dossiers britanniques, ont avancé deux points importants : la défense de Hong Kong faisait depuis longtemps l'objet de discussions, et le renforcement de Hong Kong doit être vu comme faisant partie de l'effort général de l'Occident d'éviter la guerre en établissant des remparts dans les bases de l'Asie du Pacifique. Comme l'a

signalé Bell : « La nature du débat relatif à la défense de Hong Kong pendant la période charnière de 1934-1938 était généralement mal interprétée. La difficulté de défendre Hong Kong était évidente, mais la tâche n'était pas toujours considérée impossible. » Les commandants sur place sous-estimaient la probabilité d'une attaque par le Japon et surestimaient les dispositifs de défense, tandis que Londres comptait échapper à la guerre ou alors jouir du soutien des États-Unis⁶⁴.

Greenhous ne s'est cependant pas encombré d'un révisionnisme si rafraîchissant dans son livre de 1997, « *C* » *Force to Hong Kong : A Canadian Catastrophe, 1941-1945* (la force C à Hong Kong : récit d'une catastrophe canadienne, 1941-1945) que Banham a affublé du titre « Les graves erreurs de Maltby⁶⁵. » Il a plutôt puisé dans les comptes rendus d'anciens membres de la force C et dans un petit nombre de dossiers conservés à Ottawa. Il a accusé Crerar d'agir en « flagorneur impitoyable, calculateur et ambitieux », car son affirmation que Grasett n'avait demandé aucune aide devrait être mise en doute, même si le général pourrait s'être exprimé « de manière indirecte. » De plus, le Dominions Office était « la perfide Albion », Maltby une vulgaire caricature, et Stacey s'était abstenu de blâmer Crerar parce qu'il « jouissait de la protection de ce dernier depuis 1940, qu'il lui devait sa nomination au poste d'historien officiel et que Crerar vivait encore⁶⁶. » L'*Oxford Companion of Canadian Military History* a beau n'énumérer que le livre de Greenhous comme lecture recommandée en ce qui a trait à Hong Kong⁶⁷, l'auteur n'a pas échappé au révisionnisme. Terry Copp, après avoir soutenu en 1996 qu'il y avait « une explication valable » à la mobilisation de la force C - le Canada cherchait, avec ses alliés, « pour les meilleurs des motifs », à renforcer Hong Kong afin « de repousser ou d'empêcher la guerre⁶⁸ » - a consacré le numéro d'automne 2001 de la revue *Canadian Military History* à la force C. Il y a affirmé que l'histoire du sacrifice qu'elle avait consenti était tombé dans l'oubli « parce que, nous dit-on, la cause était perdue d'avance et la force n'aurait tout simplement pas dû se trouver là » et que nous, Canadiens, devons « nous défaire de cette perception déformée qui se développe avec le recul » pour bien comprendre le sort de la force C⁶⁹. Cette dernière a été très mal servie par un gouvernement canadien si avare qu'il a laissé ses troupes « gravement vulnérables en les privant d'entraînement,



Caricature politique du *Winnipeg Free Press* au sujet du déploiement des Forces canadiennes à Hong Kong, en novembre 1941. Comme on l'a vu par la suite, l'optimisme n'était pas justifié.

d'équipement convenable et de munitions. » En outre, Churchill avait sacrifié « des troupes de la Grande-Bretagne et du Commonwealth en Extrême-Orient pour éviter de compromettre les possibilités d'une victoire écrasante en Afrique du Nord⁷⁰. »

Granatstein en est venu à durcir le ton. En 1993, il a qualifié le maniérisme de Grasett de « quasi-caricatural de celui des hautes classes britanniques, » et affirmé que Crerar avait échappé au blâme « comme il s'en tirait presque toujours. » Dans son histoire de l'armée du Canada publiée en 2002, il déclare sans ambages que le cabinet du Canada avait été « piégé » par la demande d'aide de la Grande-Bretagne. Le fait que la force C ait été privée de ses véhicules était une « catastrophe » et la décision de Maltby de laisser le terrain surélevé vital aux Japonais était bizarre. En 1941, l'administration de l'armée du Canada manquait d'efficacité et Ottawa n'avait pas « la capacité de déterminer si elle devait affecter des troupes aux opérations. De fait, le Canada aurait dû se comporter en pays, pas en colonie⁷¹. » Plus tard, dans *Who Killed Canadian History?* (qui a tué l'histoire du Canada?), alléguant que la méta-narration de l'histoire du Canada était menacée par les racoleurs propageant des distorsions fondées sur la classe, le sexe et la race, Jack Granatstein a dénoncé les McKenna pour s'être « efforcés de se montrer 'justes' » envers les nazis tandis qu'ils déclaraient que « les généraux et officiers étaient motivés par leur gloire personnelle quand ils ont sacrifié leurs troupes à Hong Kong et lors de futiles attaques en Normandie⁷². »

Trois ouvrages se sont démarqués, pour différentes raisons. Le premier est de Tim Cook, qui, malgré les difficultés que posait l'accès aux dossiers canadiens, britanniques et japonais dans les années 1950, a affirmé que Stacey, conscient des contraintes, avait choisi « le juste milieu » en ne blâmant ni les généraux ni les politiciens pour le déploiement de la force C⁷³. Ensuite, dans *Not the Slightest Chance: The Defence of Hong Kong, 1941* (pas la moindre chance : la défense de Hong Kong, 1941), Tony Banham raconte dans le menu détail le siège de Hong Kong. Il a dénoncé les Vincent, Greenhous et *La Bravoure et le mépris*, a dit de Ferguson qu'il avait produit « l'un des livres les plus équilibrés à provenir de source canadienne » et a qualifié la monographie « savante » de Garneau

« d'incontournable pour quiconque étudie sérieusement la brigade de l'Est ou la bataille dans son ensemble⁷⁴. » Enfin, Kent Fedorowich a écrit en 2003 un article dans lequel, en plus d'attribuer à *La Bravoure et le mépris* le mérite d'avoir relancé le débat, il avance que trois tendances nuisaient au débat : la perception que la chute de Hong Kong était accessoire à celle de Singapour; la dissociation des volets militaires et politiques au détriment de l'échiquier diplomatique en Asie, et le recours arbitraire à l'accusation lourde de sens que les Britanniques ont sacrifié des Canadiens. Fedorowich s'est appliqué à décrire le renforcement de Hong Kong dans un cadre temporel et thématique complexe, tout en reconnaissant que « la controverse entourant Hong Kong est loin d'être réglée. » Selon lui, la Grande-Bretagne avait grand besoin de tenir Hong Kong pour empêcher une éventuelle paix entre la Chine et le Japon, tandis que le Canada « tenait vraiment à montrer au peuple canadien, à ses partenaires du Commonwealth et surtout à son voisin du Sud que sa contribution à l'effort de guerre allait au-delà de son apport en blé, navires de guerre et avions. » Il est « superficiel et inexact » d'affirmer que le Canada a été « mené en bateau » au sujet de Hong Kong « sur la seule base des appréciations britanniques. Ottawa n'a fait que suivre une voie déjà bien tracée⁷⁵. »

Revenons donc au livre de Greenfield. L'auteur se percevait nettement, à l'instar de Vincent, comme le défenseur des membres de la force C. Expliquant qu'il était le premier auteur à s'inspirer de l'histoire officielle du Japon et de mémoires japonais, il s'est dit « incapable de départager la moralité »; c'aurait été « frôler le blasphème. » Il a bien reconnu qu'une partie du journal de la brigade de l'Est de Wallis « était effectivement exacte », mais a maintenu que dans l'ensemble, c'était de la « calomnie⁷⁶. » Pourtant, malgré l'ampleur de la bibliographie de son ouvrage, Greenfield ne cite pas la majeure partie des ouvrages qu'il y a énumérés, notamment ceux de Bell et de Fedorowich, et la plupart des notes de son introduction renvoient à *No Reason Why*. Bref, un plaidoyer ne rend pas nécessairement justice à l'histoire.

Pourquoi un bref épisode d'une immense conflagration qui a fait 60 millions de morts soulève-t-il tant de passions? Le Canada a perdu cinq fois plus de soldats dans la bataille de la crête de Vimy en 1917, quoi que d'aucuns affirmeraient que cette bataille a donné naissance au Canada moderne. Plus de 10 000 Canadiens sont morts au service du commandement de bombardiers britannique pendant la Seconde Guerre mondiale, et pourtant, le Canada n'est pas déchiré par la critique et la défense de sa puissance aérienne. Tout au plus, les McKenna y ont fait allusion dans leur épisode sur le bombardement, le Musée canadien de la guerre a essuyé un bref contretemps concernant la formulation d'un commentaire sur l'offensive de bombardement, et les anciens combattants s'inquiètent de ce que l'histoire officielle de l'Aviation décrive cette offensive comme meurtrière, coûteuse et inefficace⁷⁷. Cela dit, comme l'a judicieusement fait remarquer l'Admiral Alfred Thayer Mahan, « la défaite entraîne un besoin criant d'explications, alors que la réussite, comme la charité, fait oublier bien des péchés⁷⁸. » Tant les précis exhaustifs de littérature historique portant sur la défaite des Américains à Pearl Harbor que l'obsession soutenue des Australiens relativement à la chute de Singapour illustrent que le Canada n'a pas le monopole des récriminations sur les

batailles perdues⁷⁹. Hong Kong a de quoi alimenter bien des discussions : allégations d'incompétence, inconduite politique, blâme, asservissement colonial. David Ricardo Williams a pour sa part proposé une autre interprétation : les troupes dépêchées à Hong Kong étaient les premières que le Canada envoyait en Orient « et il se peut que le manque de repères et la méconnaissance du terrain contribuent à soutenir l'intérêt⁸⁰. »

L'armée du Canada a essuyé deux grandes défaites pendant la Deuxième Guerre mondiale : celle de Hong Kong, et celle de Dieppe, en août 1942. La bataille de Dieppe a fait 3 400 pertes au sein de la Deuxième division, dont 907 morts. Elle a, elle aussi, donné lieu à une historiographie controversée, notamment un livre de Brian Loring Villa, publié en 1991, selon lequel lord Mountbatten, chef des opérations combinées en Grande-Bretagne, aurait lancé le raid sans autorisation⁸¹. Terry Copp, qui considérait Villa comme un « historien sérieux qui a consacré des années à étudier les archives », n'a cependant pas adhéré à sa thèse⁸², mais a pris soin d'en débattre de manière civilisée. Peut-être l'horreur de la liste des pertes subies à Dieppe a-t-elle été tempérée du fait que les chefs alliés ont affirmé en avoir tiré des leçons qui ont mené à la victoire le Jour J, en 1944⁸³, ou alors peut-être que le sort réservé aux prisonniers de guerre canadiens a eu une incidence, car 72 des 1946 Canadiens faits prisonniers à Dieppe sont morts dans des camps allemands, pour un taux de décès de 4 pour 100, tandis que 281 membres de la force C sont morts en captivité, pour un taux de 17 pour 100⁸⁴.

asiatiques? De même, peu de gens ont approfondi le rôle de Grasett. S'il a plaidé ardemment pour faire renforcer la garnison dont il avait été commandant à la fin de 1941, Lindsay prétend que l'énergie dont il a fait preuve aurait surpris ses anciens subalternes, car Grasett s'était peu préoccupé de protéger Hong Kong pendant son commandement⁸⁵. Fedorowich a quant à lui insisté sur l'éloquence de Grasett dans son plaidoyer aux dirigeants britanniques en septembre 1941, d'autant plus que son pronostic optimiste cadrait bien avec la situation diplomatique du moment, qui semblait en voie de se détendre⁸⁶. N'empêche, le tout s'est-il vraiment joué sur une formulation inspirée ou sur l'adresse de Grasett? Enfin, malgré que Dickson se soit porté à la défense de Crerar, le rôle de ce dernier mérite aussi une attention soutenue. Que connaissait-il et ignorait-il de la situation stratégique en Asie quand il a affirmé au cabinet du Canada à l'automne 1941 que la décision de dépêcher la force C était de nature *politique*, et non *militaire*? Comment a-t-il échappé au blâme en 1942?

Un autre point à approfondir est celui de la collaboration militaire canado-britannique avant 1941. Comme Jack Granatstein l'a signalé, dix officiers canadiens, dont Crerar, avaient étudié à l'IDC avant 1939 et avaient analysé différents scénarios militaro-politiques, y compris la situation à Hong Kong⁸⁷. Nous en savons bien peu sur ce que ces officiers ont appris à l'IDC, leurs homologues et instructeurs britanniques et leur façon d'intégrer les grands concepts de défense impériaux

à leur ligne de pensée canadienne. Nous devons pousser plus avant les propos tenus par Norman Hillmer dans un article publié en 1978 au sujet de la collaboration entre officiers canadiens et britanniques avant 1939⁸⁸. La plupart des analystes canadiens ont considéré que la décision de dépêcher la force C reposait sur des motifs purement politiques, sans égard aux liens tangibles et sentimentaux qui existaient entre la Grande-Bretagne et le Canada. Or, faute de prendre en compte l'effet de telles influences sur les décideurs canadiens en 1941, nous nous privons d'un pan vital de l'histoire de la force C.

Pour « aller au fond des choses », il pourrait y avoir lieu d'envisager la question sous un autre angle et de consulter d'autres sources. En 2008, Gregory A. Johnson a cité d'anciens membres de la force C qui doutaient d'avoir été mis en péril en toute connaissance de cause. Ils croyaient plutôt qu'en raison de la présence en leurs rangs du fils de Power et d'autres jeunes de familles nanties du Québec anglophone, le Rifles, appelé le « régiment d'un million de dollars », avait été dépêché à Hong Kong pour lui épargner les combats en Europe⁸⁹. Lawrence Lai Wai-Chung a dressé, en 1999, un parallèle entre le sort de la garnison de Hong Kong et les défaites des Britanniques à Crète et à Malaya/Singapour. Ainsi, si les défenseurs de Hong Kong étaient trois fois moins nombreux que leurs attaquants, la garnison de Crète était pour sa part deux fois plus nombreuse que son attaquant allemand et les forces impériales de Malaya étaient trois fois plus nombreuses que celles des Japonais. La défense de Hong Kong a tenu pendant 18 jours malgré un taux de mortalité deux fois plus élevé que les Japonais – 2,11 pour 1. À Crète, les forces alliées ont subi deux fois plus de morts que les Allemands – 2,39 pour 1 – en 11 jours. Il n'y a qu'à Singapour que les Britanniques ont perdu moins d'hommes que l'ennemi – 0,73



MDN, photo 17_08_2001_3.

Les Canadiens en route vers Hong Kong à bord du NCSM *Prince Robert*. Notez les sourires.

Conclusions

Nous disposons donc d'une collection d'ouvrages de différentes longueurs et qualités, mais d'aucun qui combine tous les volets abordés ici – politique et militaire, national et international – pour brosser un tableau cohésif et exhaustif. Ce n'est pas tout d'affirmer que Grasett, en soutenant qu'une garnison dotée de renforts modestes résisterait à un assaut des Japonais, a influé sur la décision des chefs d'état-major britanniques, voire de Churchill même. Encore faut-il se pencher sur le rôle de Churchill dans cette affaire. Grasett a-t-il su se faire si convaincant? Churchill a-t-il gravement manqué de jugement ou a-t-il préféré rassurer ses alliés quant à l'engagement de la Grande-Bretagne à défendre ses lucratives possessions



Des prisonniers de guerre canadiens et britanniques libérés par l'équipe d'abordage du NCSM *Prince Robert*, à Hong Kong, en août 1945. Encore une fois, notez les sourires.

pour 1, sauf que 120 000 soldats alliés y ont rendu les armes. Après pondération du taux de pertes relatif des alliés en fonction du rapport de l'effectif relatif attaquants-défenseurs, le taux de pertes des alliés s'établit à 4,6 pour 100 à Crète, 1,74 pour 100 à Malaya/Singapour et seulement 0,68 pour 10 à Hong Kong. Bref, la garnison de Hong Kong, « malgré son manque de préparation et son piètre équipement, s'est très bien défendue, » grâce au terrain accidenté, à « la façon ordonnée dont elle a mené le combat selon un plan prédéterminé et des structures de défense bien établies, » l'incapacité des Japonais à détruire les forces britanniques qui se retiraient du continent et la panoplie de mitrailleuses et de pièces d'artillerie de toutes sortes dont disposait la défense⁹⁰. Robert Ward, consul des États-Unis à Hong Kong au moment de la chute de la colonie, y est allé de sa propre explication de la défaite. Non convaincu que le Japon avait fait déferler plus de 12 000 hommes sur 9000 soldats impériaux réguliers et 3000 soldats volontaires, Ward a déclaré que la force de défense possédait suffisamment de provisions essentielles pour soutenir un siège de six mois, mais qu'elle s'était rendue au bout de 18 jours parce que la collectivité britannique, complaisante, avait négligé de préparer psychologiquement ses effectifs

mauvaise décision n'est pas nécessairement une décision *immorale*. La décision de venir en renfort à Hong Kong a été dénaturée de la sorte à force de manœuvres politiques de mauvais goût, d'évocation des souffrances infligées aux prisonniers de guerre et d'accusations nationalistes. Ce ne sera pas facile d'évacuer la souffrance du discours dominant, car nous sommes conditionnés à craindre que les décideurs habiles puissent se soustraire aux conséquences de leurs mauvaises décisions pendant que leurs « victimes », elles, en pâtissent horriblement. Une nouvelle version factuelle de l'histoire pourrait ne pas plaire à tous. Comme l'a déclaré un journaliste en 1994 durant l'affaire McKenna, « seuls les doyens d'universités reconnues ont le droit de se prononcer sur les grands moments de l'histoire du monde⁹². » Pourtant, l'exercice s'avère nécessaire, et les ouvrages révisionnistes canadiens constituent une base idéale sur laquelle édifier une étude qui permettra l'analyse critique du contexte embrouillé de l'avant-guerre, de la bataille même ainsi que des joutes politiques et historiques qui n'ont pas fini de se jouer à ce sujet.



NOTES

1. Galen Roger Perras. « 'Defeat Cries Aloud For Explanation': An Examination of the Historical Literature on the Battle of Hong Kong », conférence sur le rôle du Canada et de la Deuxième Guerre mondiale dans le Pacifique, Victoria, C.-B., 27 au 29 février 1992.
2. J.L. Granatstein. « A Dieppe in the Far East », *The Globe and Mail*, le 6 novembre 2010; et Jim Blanchard. « Ottawa historian honours Battle of Hong Kong vets », *The Winnipeg Free Press*, le 16 octobre 2010.
3. Nathan M. Greenfield. *The Damned: The Canadians at the Battle of Hong Kong & the POW Experience 1941-45*, Toronto, HarperCollins, 2010, p. xxv.
4. Lyman P. Duff. *Rapport concernant le corps expéditionnaire canadien envoyé dans la colonie de la couronne de Hong Kong*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1942, p. 3-9.
5. Lieutenant-général Charles Foulkes au ministre de la Défense nationale, le 9 février 1948, fichier d'enregistrement 111.13 (D66), Direction de l'histoire et du patrimoine, ministère de la Défense nationale, Ottawa.
6. Major-General C.M. Maltby. *Operations in Hong Kong from 8th to 25th December, 1941*, dans *Supplement to the London Gazette of 27 January 1948*; « Mr. King waits reply from 'his master's London voice' to release Drew letter », *The Globe and Mail*, le 7 février 1948; et « From Nation to Colony », *The Globe and Mail*, le 2 février 1948.
7. C.P. Stacey. *L'Armée canadienne, 1939-1945 : résumé historique officiel*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1949, p. 297-311; et Winston S. Churchill. *Mémoires sur la deuxième guerre mondiale, vol. III-1 : La grande alliance*, Paris, Plon, 1950, p. 183.
8. Stacey à J.R.M. Butler, le 13 mars 1953, RG25, volume 12753, Fichier 308/10, Bibliothèque et Archives Canada; et C.P. Stacey. *Six années de guerre : L'Armée au Canada, en Grande-Bretagne et dans le Pacifique*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1957, p. 457, p. 509, p. 487.
9. Stacey à Butler, le 13 mars 1953, secrétariat du Cabinet, section Historiques, histoires sur la guerre, CAB101/153, TNA.
10. Tim Cook. *Clio's Warriors: Canadian Historians and the Writing of the World War*, Vancouver, UBC Press, 2006, p. 6.
11. S. Woodburn Kirby. *The War Against Japan. Volume One: The Loss of Singapore*, Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1957, p. 81-82; et J.M.A. Gwyer. *Grand Strategy: Volume III: June 1941-August 1942, Part One*, Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1964, p. 311.
12. Tim Carew. *The Fall of Hong Kong: The Lasting Honour of a Desperate Resistance*, Londres, A. Blond, 1960, p. 11, 28 et 134.
13. *Ibidem*, p. 22 et 200.
14. J.W. Pickersgill (dir.). *The Mackenzie King Record, 1: 1939-1944*, Toronto, University of

- Toronto Press, 1960.
15. *Ibidem*
 16. *Ibidem*, p. 316 et 352.
 17. Ralph Allen. *Ordeal by Fire: Canada, 1940-1945*, Toronto, Doubleday, 1961, p. 396; James Eayrs. *The Art of the Possible: Government and Foreign Policy in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1961, p. 139; et J.L. Granatstein. *Conscription in the Second World War 1939-1945: A Study in Political Management*, Toronto, Ryerson Press, 1969, p. 50-51.
 18. George F.G. Stanley. *Canada's Soldiers: The Military History of an Unmilitary People*, Toronto, Macmillan, 1974, p. 380-381; et Donald Creighton. *The Forked Road: Canada 1939-1957*, Toronto, McClelland & Stewart, 1976, p. 61.
 19. Maurice A. Pope. *Soldiers and Politicians: The Memoirs of Lt. General Maurice A. Pope*, Toronto, University of Toronto Press, 1962, p. 173.
 20. Kenneth Taylor. « The Challenge of the Eighties: World War II from a New Perspective – The Hong Kong Case », dans Timothy Travers et Christon Archer (dir.). *Men at War: Politics, Technology and Innovation in the Twentieth Century*, Chicago, Precedent, 1982, p. 201.
 21. W.A.B. Douglas et Brereton Greenhous. *Out of the Shadows: Canada in the Second World War*, Toronto, Oxford University Press, 1977, p. 105-106.
 22. Ted Ferguson. *Desperate Siege: The Battle of Hong Kong*, Toronto, 1981, p. 7.
 23. Oliver Lindsay. *The Lasting Honour: The Fall of Hong Kong, 1941*, London, 1978, p. 111, 114, 147-148 et 197-200.
 24. Grant S. Garneau. *The Royal Rifles of Canada in Hong Kong - 1941-1945*, Sherbrooke, Qc, Hong Kong Veterans Commemorative Association, 1980, p. 12-13 et 148.
 25. *Ibidem*, p. 41-42, 80-90.
 26. Carl Vincent. *No Reason Why: The Canadian Hong Kong Tragedy – An Examination*, Stittsville, Ont., Canada's Wings, 1981, p. 35 et 249.
 27. *Ibidem*, p. 35-37.
 28. *Ibidem*, p. 30 et 42.
 29. *Ibidem*, p. 39-40.
 30. *Ibidem*, p. 46-47.
 31. *Ibidem*, p. 201-203.
 32. *Ibidem*, p. 223.
 33. *Ibidem*, p. 66, 77 et 92.
 34. *Ibidem*, p. 85-86.
 35. *Ibidem*
 36. K.C. Taylor. Lettre à la rédaction parue dans le *Globe and Mail*, le 1^{er} mars 1982.
 37. John Ferris. « Savage Christmas: The Canadians at Hong Kong », dans David J. Bercuson et S.F. Wise (dir.). *The Valour and the Horror Revisited*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1994, p. 112; et Tony Banham. *Not the Slightest Chance: The Defence of Hong Kong, 1941*, Vancouver, UBC Press, 2003, p. 396.
 38. Gregory A. Johnson. « The Canadian Experience of the Pacific War: Betrayal and Forgotten Captivity », dans Karl Hack et Kevin Blackburn (dir.). *Forgotten Captives in Japanese-Occupied Asia*, London, Routledge, 2008, p. 128.
 39. Brereton Greenhous. Lettre à la rédaction parue dans le *Globe and Mail*, le 9 mars 1982; et Brereton Greenhous. « "C" Force to Hong Kong: A Canadian Catastrophe, 1941-1945 », Toronto, Dundurn Press, 1997, p. 19.
 40. Brian N. Forbes et H. Clifford Chadderton. *Compensation to Canadian Hong Kong Prisoners of War by the Government of Japan, Submission to the United Nations Commission of Human Rights, ECOSOC Resolution 1503*, mai 1987; et Terry Johnson *et al.* « The Forgotten WWII Heroes ». *Western Report*, 31 août 1987.
 41. C.P. Stacey. *Canada and the Age of Conflict. Volume 2: 1921-1948: The Mackenzie King Era*, Toronto, University of Toronto Press, 1984; et Johnson, p. 130.
 42. C.P. Stacey. *Armes, hommes et gouvernements : les politiques de guerre du Canada, 1939-1945*, Ottawa, ministère de la Défense nationale, 1970, p. 173.
 43. J.L. Granatstein. *Canada's Army: Waging War and Keeping the Peace*, Toronto, University of Toronto Press, 2002, p. 451, n 63.
 44. David Ricardo Williams. *Duff: A Life in the Law*, Vancouver, UBC Press, 1984, p. 223-235.
 45. Gregory A. Johnson. *North Pacific Triangle? The Impact of the Far East on Canada and Its Relations with the United States and Great Britain, 1937-1948*, thèse de doctorat, York University, 1989, p. 202. Un historien estime que King aurait camouflé l'inscription parce qu'il s'attendait à ce que la décision d'envoyer la force C entraîne « des répercussions », John D. Meehan. *The Dominion and the Rising Sun: Canada Encounters Japan, 1929-1941*, Vancouver, UBC Press, 2004, p. 192.
 46. Inscription au journal, 25 février 1948, documents de King, Bibliothèque et Archives Canada.
 47. Graham Carr. « Rules of Engagement: Public History and the Drama of Legitimation », dans *Canadian Historical Review*, vol. 86, juin 2005, p. 318.
 48. William Morgan. « Report of the Ombudsman », 6 novembre 1992, dans Bercuson et Wise, p. 61-72.
 49. Brian McKenna, cité dans Carr, p. 323.
 50. John Ward. « Panned War Film Called Bullet-Proof », dans *The Vancouver Sun*, 26 juin 1992.
 51. Brian et Terence McKenna. « Response to the CBC Ombudsman Report », dans Bercuson et Wise, p. 80-81.
 52. Carr. « Rules of Engagement », passim; et David Taras. « The Struggle Over 'The Valour and the Horror': Media Power and the Portrayal of War », dans la *Revue de science politique*, vol. 28, décembre 1995, p. 725-748.
 53. Rapport du sous-comité du Sénat, cité dans Taras, p. 736-737.
 54. Michael Bliss, cité dans Ward.
 55. Granatstein et Bliss, cités dans Carr, p. 323-324; et Terry Copp, cité dans Graham Carr. « War, History and the Education of (Canadian) Memory », dans Katharine Hodgkin et Susannah Radstone (dir.). *Contested Paths: The Politics of Memory*, Londres, Routledge, 2003, p. 59.
 56. Vincent, cité dans Morgan, p. 70.
 57. David J. Bercuson. « *The Valour and the Horror: An Historical Analysis* », dans Bercuson et Wise, p. 38.
 58. Ferris, p. 111.
 59. *Ibidem*, p. 113.
 60. *Ibidem*, p. 122.
 61. John Crossland. « Canadians branded cowards in Hong Kong battle », dans *The Sunday Times*, 31 janvier 1993; et John Crossland. « Canadian Courage and Cowardice? », dans *South China Morning Post*, 1^{er} février 1993. La critique de Keating a renforcé le républicanisme australien; James Curran. « The 'Thin Dividing Line': Prime Ministers and the Problem of Australian Nationalism, 1972-1996 », dans *Australian Journal of Politics and History*, vol. 48, n° 4, 2002, p. 483.
 62. « Dead General Lied », dans *The Calgary Herald*, 2 février 1993; « Hong Kong, Canadians and the Charge of 'Cowardice' », dans *The Edmonton Journal*, 2 février 1993; « Canadian Troops Were Doomed As Soon As They Landed », dans *The Vancouver Sun*, 5 février 1993; Sid Vale, cité dans « Hong Kong Vets Stung By Charge of Cowardice », dans *The Edmonton Journal*, 2 février 1993; et Michael Valpy, « Why the Canadians Were in Hong Kong in 1941 », dans *The Globe and Mail*, 3 février 1993.
 63. Paul Dickson. « Crerar and the Decision to Garrison Hong Kong », dans *Canadian Military History*, vol. 3, printemps 1994, p. 99-102 et 107.
 64. Galen Roger Perras. « 'Our position in the Far East would be stronger without this unsatisfactory commitment': Britain and the Reinforcement of Honk Kong, 1941 », dans *Annales canadiennes d'histoire*, vol. 30, août 1995, p. 232-259; et Christopher M. Bell. « 'Our most exposed outpost': Hong Kong and British Far Eastern Strategy, 1921-1941 », dans *The Journal of Military History*, vol. 60, janvier 1996, p. 61 et 87.
 65. Banham, p. 387.
 66. Greenhous, p. 15, 19 et 37.
 67. J.L. Granatstein et Dean F. Oliver. *The Oxford Companion of Canadian Military History*, Toronto, Oxford University Press, 2010, p. 200-203.
 68. Terry Copp. « Hong Kong: There Was a Reason », dans *Legion Magazine*, 1^{er} mars 1996, édition en ligne.
 69. Terry Copp. « From the Editor », dans *Canadian Military History*, vol. 10, automne 2001, p. 3.
 70. Terry Copp. « The Defence of Hong Kong December 1941 », dans *Canadian Military History*, vol. 10, automne 2001, p. 5, 7 et 17-19.
 71. J.L. Granatstein. *The Generals: The Canadian Army's Senior Commanders in the Second World War*, Toronto, Stoddart, 1993, p. 98-99; et J.L. Granatstein. *Canada's Army: Waging War and Keeping the Peace*, Toronto, University of Toronto Press, 2002, p. 196-201.
 72. J.L. Granatstein. *Who Killed Canadian History?*, Toronto, HarperCollins, 1998, p. 117.
 73. Cook, p. 155, 181 et 186.
 74. Banham, p. 389 et 402.
 75. Kent Fedorowich. « 'Cocked Hats and Swords and Small, Little Garrisons': Britain, Canada and the Fall of Hong Kong, 1941 », dans *Modern Asian Studies*, vol. 37, février 2003, p. 115-116 et 157.
 76. Greenfield, p. xxvii.
 77. Brereton Greenhous *et al.* *Histoire officielle de l'Aviation royale du Canada*, vol. III – Le creuset de la guerre, 1939-1945, Ottawa, ministère de la Défense nationale du Canada, 1994.
 78. Alfred Thayer Mahan, cité dans l'ouvrage principal de Kirby.
 79. Voir Brian Farrell et Sandy Hunter (dir.). *Sixty Years On: The Fall of Singapore Revisited*, Singapore, Eastern Universities Press, 2002.
 80. Williams, p. 237.
 81. Brian Loring Villa. *Unauthorized Action: Moutbatten and the Dieppe Raid*, Toronto, Oxford University Press, 1991.
 82. Terry Copp. Review of *Unauthorized Action*, dans *Canadian Historical Review*, vol. 72, mars 1991, p. 123-124.
 83. Stacey. *Six années de guerre*, p. 414-417.
 84. Charles G. Roland. « On the Beach and In the Bag: The Fate of Dieppe Casualties Left Behind », dans *Canadian Military History*, vol. 9, automne 2000, p. 23.
 85. Lindsay, p. 6.
 86. Fedorowich, p. 155.
 87. Granatstein. *The Generals*, p. 17.
 88. Norman Hillmer. « Defence and Ideology: The Anglo-Canadian Military 'Alliance' in the 1930s », dans *International Journal*, vol. 3, été 1978, p. 588-612.
 89. Johnson. « The Canadian Experience », p. 30.
 90. Lawrence Lai Wai-Chung. « The Battle of Hong Kong: A Note on the Literature and the Effectiveness of Defence », dans *Journal of the Royal Asiatic Society Hong Kong Branch*, vol. 39, 1999, p. 123-127.
 91. Consul Robert S. Ward. « The Japanese attack on and Capture of the British Crown Colony of Hong Kong », 18 août 1942, boîte 412, dossier 6910, opérations à Hong Kong, dossiers du département de la guerre, RG165, entrée 77, division du renseignement militaire, 1922-44, archives nationales et administration des dossiers.
 92. Bob Blakey. « Valor and the Horror Faces Firing Squad Again », dans *The Calgary Herald*, 6 octobre 1994.



Paramount Press

Dans le tableau *Council with the Allies* de Robert Griffing, on voit Montcalm discuter avec des Autochtones.

LA « PETITE GUERRE » EN NOUVELLE-FRANCE 1660-1759 : UNE ANALYSE INSTITUTIONNELLE

par Jérôme Lacroix-Leclair et Éric Ouellet

Introduction

Les conflits dits « irréguliers » ne sont pas nouveaux, de même, l'utilisation de tactiques et de stratégies radicalement différentes pour combattre un adversaire perçu comme supérieur. Cette longue histoire devrait, en théorie, avoir été assimilée par les institutions militaires contemporaines, mais tel n'est pas le cas. En ce début de 21^e siècle, les conflits irréguliers sont tout aussi présents que par le passé, mais ils nous semblent particulièrement difficiles à gérer. La question est alors de savoir pourquoi ils posent tant de problèmes ? Les réponses à cette question sont nombreuses et diversifiées. Pourtant, un élément central de la réponse est rarement discuté, à savoir que les conflits irréguliers sont implicitement perçus comme illégitimes par les forces armées régulières, et il est donc difficile pour elles de s'y adapter.

Une des composantes clés pour comprendre les conflits contemporains est l'institutionnalisation de l'usage de la violence en Occident. Les forces armées dites « régulières », au

Lieutenant-colonel Jérôme Lacroix-Leclair est pilote d'attaque au sol dans l'Armée de l'air française. Il a commandé des unités opérationnelles et des escadrons d'instruction. Il participe actuellement à un programme d'échange : il est membre du personnel d'instruction au Collège des Forces canadiennes, à Toronto. Il est diplômé de l'École de l'air française et détient une maîtrise en physique.

Éric Ouellet est diplômé en science politique de l'Université Laval (B.A., M.A.) et détient un doctorat en sociologie de l'Université York. Il est actuellement professeur agrégé au Collège des Forces canadiennes ainsi qu'au Département des études de la défense du Collège militaire royal du Canada. Ses recherches portent sur la sociologie militaire et l'analyse institutionnelle de la transformation militaire, particulièrement dans le contexte des conflits dits « irréguliers ».

sens où on l'entend de nos jours, sont la résultante de la formalisation des États et des rapports entre États depuis la fin de la Guerre de Trente ans (1618-1648). Ces rapports sont non seulement mis en place à travers le fameux traité de Westphalie, mais aussi par l'instauration de la notion de forces armées nationales qui soient redevables devant l'État. Or, être redevable implique que les actions des forces armées doivent s'inscrire dans un cadre de légitimité sociale. Bref, tout n'est pas permis au nom de la victoire, sinon c'est l'intégrité même de l'institution militaire qui risque d'être sérieusement remise en cause. Cette tension au cœur des armées régulières entre ce qui est permis et ce qui est utile se fait sentir dès le XVII^e siècle.

Le présent article propose dans un esprit comparatif de jeter un regard historique sur le rapport entre légitimité institutionnelle et forme de guerre en utilisant l'exemple de la « Petite Guerre »¹ en Nouvelle-France. La Petite Guerre est le terme désigné pour caractériser la méthode de guerre asymétrique inspirée de la guerre irrégulière amérindienne. C'est une méthode guerrière qui a été souvent qualifiée de barbare et de contraire à l'éthique et à la morale de son époque. Cette façon de faire la guerre a été employée par les militaires et les milices canadiennes au cours du XVII^e et du XVIII^e siècle, et en particulier lors de la Guerre de Sept Ans. L'institution militaire canadienne a utilisée avec succès cette approche pendant près d'un siècle pour lutter contre les Anglais et leurs alliés Amérindiens, cependant au cours de la Guerre de Sept Ans elle fut progressivement marginalisée.

Quelles sont les raisons qui ont conduit l'institution militaire à utiliser pendant près d'un siècle cette technique de guerre irrégulière? Quels sont les facteurs qui ont mené à son rejet durant la Guerre de Sept Ans?

Pour répondre à ces questions, cet essai s'appuiera sur l'analyse institutionnelle. Il s'agit d'un cadre d'analyse qui permet de comprendre comment les institutions évoluent en fonction de facteurs tant exogènes qu'endogènes. Elle est fondée sur trois piliers : régulateur, normatif et cognitif. Chacun d'eux permet de caractériser les évolutions et tendances des institutions et des organisations.

Le cadre d'analyse institutionnelle

Les changements au sein des institutions sont étudiés depuis longtemps par les sociologues au travers du prisme de l'analyse institutionnelle. Cette forme d'analyse, qui s'intéresse particulièrement aux pressions environnementales et aux croyances culturelles, aide à expliquer les processus de prise de décision au sein des institutions. Notons que l'analyse institutionnelle part de la prémisse que le but ultime de

toute institution est de préserver les pouvoirs et les privilèges qu'elle procure à ses membres, et donc, protégera d'abord et avant tout la légitimité sociale qui lui permet de justifier ces pouvoirs et privilèges. Bien que cette approche aient fait ses preuves pour mieux comprendre des décisions qui apparaissent comme irrationnelles à prime abord, mais qui deviennent explicables lorsque l'on applique ce type d'analyse, peu de sociologues jusqu'à présent se sont attelés à appliquer l'analyse institutionnelle aux institutions militaires.

« Quelles sont les raisons qui ont conduit l'institution militaire à utiliser pendant près d'un siècle cette technique de guerre irrégulière. »

Il existe de nombreuses écoles de pensée traitant de l'analyse institutionnelle. En revanche peu de spécialistes offrent un cadre d'analyse aussi complet que celui proposé par Richard Scott.² Scott rassemble sous une même théorie les idées des spécialistes de l'analyse institutionnelle qui mettaient en avant soit

l'aspect régulateur, normatif ou cognitif pour caractériser principalement une institution. Le pilier régulateur repose sur un système de règles formelles ou informelles, de sanctions et de lois qui régulent la société. Le pilier normatif met l'accent sur les règles normatives qui introduisent une dimension prescriptive, évaluative et obligatoire dans la vie sociale. Ainsi les systèmes normatifs comprennent à la fois les valeurs, les normes et le sens de l'identité. Ils définissent les buts à atteindre mais surtout la manière appropriée (légitime) d'y arriver. Le troisième pilier, le pilier cognitif et culturel, est fondé sur les convictions, les croyances et les systèmes de pensée propres à l'institution.

En combinant ces trois piliers au sein de son cadre d'analyse, Scott unifie les théories des sociologues. Il permet ainsi de comprendre les raisons des actions (ou inactions), les décisions prises par une institution et son évolution. Ces trois piliers sont interdépendants et s'influencent mutuellement. Leur convergence permet d'assurer la stabilité d'une institution tout comme leur divergence en assure l'instabilité. A titre d'exemple, le pilier régulateur, par le biais de lois et de règles peut limiter voire interdire des pratiques qui ont été admises au sein du pilier cognitif-culturel.



La guerre de Sept Ans en Amérique du Nord, 1756-1763.

Carte 30728 du Bureau des publications de la 17^e Escadre Winnipeg

Définir la Petite Guerre au sens canadien :

“While the French suffered enormous disadvantages in manpower and resources in the imperial wars, they possessed a clear advantage in the frontier warfare because of their Indian alliances and the adoption of the Indian way of war by colonial officers and militia”³

Définir la Petite Guerre au sens canadien est important dans le cadre de cette étude afin d'éviter les amalgames et les erreurs de définition. La petite guerre et la guérilla sont deux locutions identiques en Français et en Espagnol, cependant il ne s'agit pas de la même chose.⁴ Bien que la guérilla existe depuis toujours,⁵ la petite guerre a été plus particulièrement développée aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles comme en témoigne le nombre de théoriciens qui lui consacrèrent leurs études tels que Turpin de Crissé ou Hector de Grandmaison. La guérilla caractérise un combat mené par une entité militairement plus faible contre des armées plus puissantes, elle fait généralement référence à une population civile qui prend les armes pour lutter contre l'envahisseur.⁶ La petite guerre, quant à elle, est avant tout décrite comme : « tous les mouvements qui ne font que seconder les opérations d'une armée ».⁷ Aujourd'hui elle peut être comparée aux actions menées par des commandos ou des forces spéciales tant ils en avaient toutes les caractéristiques.⁸ Historiquement elle a été la particularité des troupes légères régulières qui harcelaient l'ennemi, allaient chercher le renseignement et frappaient dans la profondeur. Elles étaient organisées en petits groupes qualifiés de « partis » et terrorisaient la partie arrière de l'ennemi.⁹ La petite guerre était donc la façon dont étaient utilisées ces troupes légères en Europe au sein même de l'institution militaire.

Mais la Petite Guerre en Nouvelle-France avait aussi une dimension stratégique qui n'existait pas en Europe. Cette forme de guerre bien qu'au départ influencée par les coutumes amérindiennes, fut la résultante d'un calcul stratégique judicieux dont le but était d'assurer la survie de la colonie française¹⁰ toujours sous-peuplée, soumise aux aléas du climat et de son agriculture.¹¹ La Petite Guerre était fondé sur l'imposition de la terreur aux populations de la Nouvelle-Angleterre. Au travers d'actes considérés comme cruels et grâce aux raids effectués dans la profondeur des colonies anglaises, la Petite Guerre a instauré un climat permanent de peur paralysant les populations anglaises et maintenant les forces militaires de Nouvelle-Angleterre sur la défensive. Ainsi, il était toujours délicats pour les forces coloniales anglaises de monter de larges expéditions contre la Nouvelle-France. Comme le soutien Starkey, ce fut “a war in which the French and their Indian allies excelled and which terrorized the inhabitants of the English border settlements. The ferocity of those raiders still conjures up nightmares...”¹² Aujourd'hui cette démarche pourrait s'inscrire dans ce qu'il est possible de qualifier la guerre sans limite.

Le pilier régulateur : l'autorité légale complaisante

Le pilier régulateur, défini par l'autorité royale et son représentant, le Gouverneur, a soutenu pendant près d'un siècle la Petite Guerre en Nouvelle-France. Il a soutenu politiquement les Amérindiens et leurs pratiques ainsi que la Petite

Guerre lorsqu'elle était menée par les Canadiens eux-mêmes.¹³ Louis XIV a compris que cette terre éloignée, dont les principales ressources étaient la traite de la fourrure, était vulnérable face aux Anglais et qu'il fallait la protéger. Ainsi Louis XIV et son successeur, Louis XV, ont soutenu son emploi car cette façon de faire la guerre leur permettait de préserver la Nouvelle-France sans devoir y engager d'importants moyens financiers, militaires et humains ; des moyens absolument indispensables pour mener les guerres en Europe. D'autant que l'utilisation de cette méthode asymétrique s'avérait efficace face aux ennemis : il a fallu près de soixante-dix ans aux Anglais pour venir à bout de leurs voisins Canadiens même s'ils avaient un ratio favorable de un pour vingt dès 1689.¹⁴ Le Gouverneur de la Nouvelle-France a institutionnalisé la Petite Guerre comme la seule manière de faire la guerre dans la colonie et au-delà de ses frontières et comme la seule solution pour assurer sa survie. L'institution militaire de la Nouvelle-France, essentiellement tenue et dirigée par des officiers canadiens rompus à la guerre à l'amérindienne, a donc été soutenue politiquement dans son emploi de la Petite Guerre.

“...the French government did not concern itself with specific form of violence practiced by the colonial soldiers of New France. The crown harped on the exorbitant costs of Indian diplomacy on the frontier, but did not criticize the performance of violence”¹⁵

Ainsi, les autorités françaises ont eu une politique très cohérente vis-à-vis des Amérindiens en ce qui concernaient le paiement des scalps des ennemis anglais et de leurs alliés.

« Ainsi, les autorités françaises ont eu une politique très cohérente vis-à-vis des Amérindiens en ce qui concernaient le paiement des scalps des ennemis anglais et de leurs alliés. »

Bien qu'intermittente, cette politique a permis entre 1692 et 1760 de s'assurer la collaboration des autochtones et de facto assurer la présence française en Nouvelle-France à moindre coût. Ainsi, d'un point de vue stratégique, elle a contribué à renforcer l'impact psychologique de la Petite Guerre sur les populations anglaises. Bien que perçue comme immorale en Europe, cette pratique a été tacitement soutenue, occasionnellement encouragée officiellement comme en témoigne la correspondance entre Versailles et les administrateurs coloniaux.¹⁶ Cette politique, par ailleurs, a été directement mise en œuvre par certains gouverneurs de Nouvelle-France,¹⁷ comme le

Comte de Frontenac ou le Marquis de Vaudreuil.¹⁸ L'un des premiers gouverneurs à mettre en place une politique de primes en l'échange de scalps a été le Comte de Frontenac qui avait promis dix écus aux Amérindiens en l'échange des scalps qu'ils lui ramèneraient. Par la suite, lors de la guerre de succession d'Espagne, les primes ont été suspendues pour finalement être réinstaurées par le Marquis de Vaudreuil.

La torture a elle aussi été institutionnalisée en Nouvelle-France.¹⁹ Les Canadiens eux-mêmes torturaient comme en témoignait Bacqueville : « un Français commença à lui passer un canon de fusil sur les pieds, un Outaouais en prit un autre, ils le grillèrent les uns après les autres jusqu'au jarret pendant qu'il continuait de chanter tranquillement ».²⁰ Cette politique de torture a été encouragée par les administrateurs français comme le gouverneur Frontenac.²¹ La coutume amérindienne fut ainsi transposée dans la culture coloniale au sein de l'appareil judiciaire et son emploi devint légitime : « elle devient plus acceptable étant ainsi utilisée aux fins de l'autorité coloniale ».²²

Le soutien politique de la Petite Guerre a d'autant été plus facile que la colonie était avant tout une société militaire²³ acquise à la cause de la Petite Guerre et dirigée par un gouvernement militaire.²⁴ Le gouvernement français a favorisé l'accession aux plus hautes fonctions militaires aux officiers nés au Canada. Des officiers qui étaient à la fois rompus à la Petite Guerre et convaincus de sa légitimité. L'institution militaire de Nouvelle-France a ainsi assuré sa pérennité et sa stabilité intrinsèque en ne promouvant que des officiers canadiens en son sein. Le corps des officiers devint ainsi irrémédiablement canadien. De plus, bien que les autres grades aient été recrutés en France, les troupes de marines étaient aussi dirigées par des officiers canadiens.²⁵



Bibliothèque et Archives du Canada C-003916

Le Major-général James Wolfe, qui a remporté une victoire à la Pyrrhus lors de la bataille des plaines d'Abraham à Québec, en 1759.

Le pilier cognitif : le bien-fondé et la nécessité de la Petite Guerre

“Necessity and familiarity drew the Canadians to the Indian way of war... Because of fewer people guerilla war was a necessity for the French-Canadians who made it into an art”²⁶

Compte-tenu de la nature de la colonie française, isolée de la Métropole et de la puissance humaine et militaire de la Nouvelle-Angleterre, la Petite Guerre s'est clairement imposée dans les esprits canadiens comme le seul moyen efficace d'assurer leur propre survie dans un environnement hostile. D'un point de vue cognitif on a donc justifié son usage et en accepté les déviances comme la pratique des scalps et de la torture pendant les XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. Au fil du temps, la Petite Guerre est devenue une doctrine informelle en matière de faire la guerre.

L'adhésion cognitive à la Petite Guerre s'est développée tout d'abord en raison de la situation d'isolement de la colonie française. Le climat canadien qui rendait pendant près de six mois le Saint-Laurent non navigable, empêchait les navires de France transportant des vivres, des hommes et la correspondance d'arriver jusqu'à Québec. Mais l'isolement de la colonie française était aussi le résultat du manque d'intérêt relatif de la part des autorités françaises et de la supériorité sur les mers de la marine britannique. Ainsi la Royal Navy, devenue hégémonique sur l'Atlantique, empêcha l'aide de la Métropole d'atteindre la colonie française. Mais ce fut d'abord et avant tout la « canadianisation » de l'institution militaire qui assura l'adhésion cognitive à la Petite Guerre.

Les croyances de l'époque justifiaient l'usage de la Petite Guerre car elle était devenue la façon la plus naturelle de se battre. L'apprentissage puis le transfert de cette méthode de guerre irrégulière ont été possibles en raison de l'absolue nécessité de s'allier aux Amérindiens. En effet, l'étendue du pays conjugué au sous-peuplement ne laissait guère le choix aux Canadiens face aux menaces iroquoises et anglaises: s'allier aux autochtones.²⁷ A leur contact, les colons ont peu à peu adopté leurs coutumes. La culture amérindienne permit ainsi aux Canadiens de s'adapter au climat, aux nécessités du transport, d'alimentation, d'habillement. Peu à peu plusieurs coutumes remplacèrent et transformèrent les habitudes des migrants français.²⁸ Les équipements et les accessoires de la guerre amérindienne furent rapidement assimilés par les colons. Les corps expéditionnaires employèrent les mocassins comme chaussures réglementaires. Les raquettes en hiver et les canots en été rendaient les déplacements des combattants plus discrets : « les Français empruntèrent souvent le costume indien au complet depuis les peintures de guerre jusqu'au pagne ». ²⁹ Peu à peu, les colons français, à cause de la guerre à l'amérindienne, furent coupés de leurs origines européennes³⁰ et de facto perdirent les références culturelles et éthiques européennes.³¹ Au cours du XVIII^{ème} siècle les représentants du Roi avaient noté que les Canadiens étaient devenus un peuple ayant une vision du monde bien différente de celle de leur mère patrie.

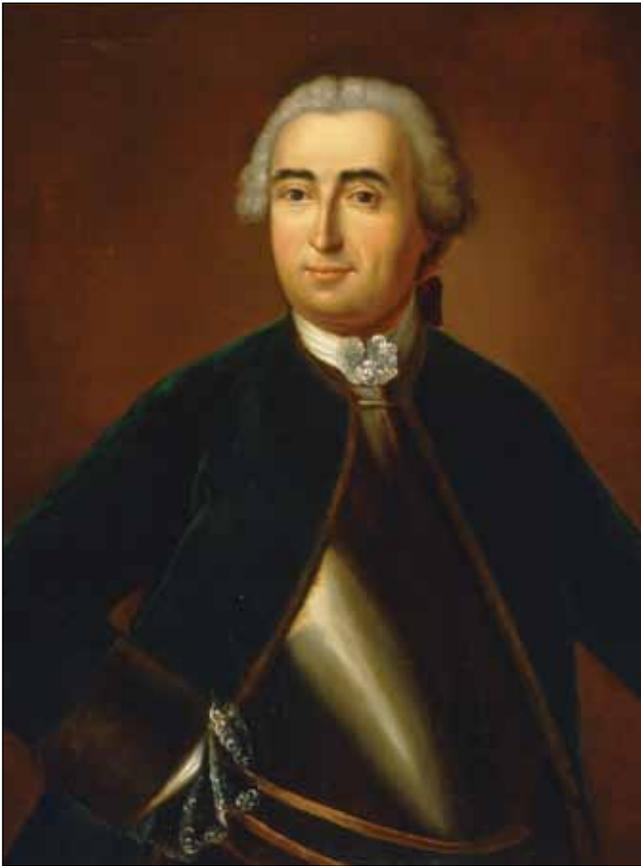
Ainsi, bien que la pratique des scalps apparaissait à l'époque comme un acte de barbarie, cela ne choquait guère la population de Nouvelle-France. Tout d'abord en raison des pratiques judiciaires en France de l'époque qui étaient tout aussi barbares,³² mais surtout en raison d'un phénomène d'accoutumance et de nécessité. En effet les colons arrivant en Nouvelle-France toléraient cette pratique par pragmatisme car les Anglais en faisaient usage tout comme les nations amérindiennes ennemies des Français. En justifiait cognitivement son emploi, on lui donnait une légitimité.

Certains experts des pratiques autochtones, qui ont par la suite pris des postes dans la milice, ont transféré leur savoir. Ils ont ainsi contribué à l'assimilation de la guerre à l'amérindienne au sein de l'institution militaire de la colonie. Ce fut le cas par exemple pour Médard Chouart des Groseilliers, Guillaume Couture et Nicolas Perrot, capitaines de la milice.³³

Le choc des piliers normatifs de la Nouvelle-France et de la Métropole

La Guerre de Sept Ans vit s'affronter deux piliers normatifs. Celui importé d'Europe par Montcalm, ses officiers et les troupes régulières et celui déjà en place en Nouvelle-

France au sein de l'institution militaire canadienne. Les écrits de Bougainville sont assez clairs sur cet affrontement normatif:



Bibliothèque et Archives du Canada C-27665

Louis-Joseph, marquis de Montcalm.

« Quels pays mon cher frère, et qu'il faut de la patience pour supporter les dégoûts qu'on s'attache à nous donner. Il semble que nous soyons d'une nation différente, ennemi même...les Canadiens et les Français quoiqu'ayant la même origine, les mêmes intérêts, les mêmes principes de religion...ne peuvent s'accorder ; il semble que ce soient deux corps qui ne peuvent s'amalgamer ensemble. »³⁴

La distance culturelle entre la métropole et la colonie se refléta aussi par une divergence normative concernant l'art de faire la guerre. Le cadre normatif européen comportait la méthode traditionnelle de faire la guerre et la notion d'honneur. La guerre à l'européenne s'appuyait alors sur le combat en ligne assimilable à une partie d'échec. C'était une forme de routine qui s'était installée sur les champs de bataille, un cérémonial que les officiers des deux parties respectaient à la lettre. Au XVII^{ème}, et surtout au XVIII^{ème} siècles, les sièges des villes et des forteresses se terminaient pour la plupart du temps par des conditions de redditions honorables si les assiégés s'étaient bien conduits en limitant les victimes et l'exposition des civils aux conséquences du conflit comme les massacres ou les pillages. Ils étaient alors autorisés à quitter la bataille avec tous les honneurs de la guerre.³⁵ Au-delà de l'aspect très mécanique et rythmé des conflits de l'époque, l'un des principes fondamen-

« La distance culturelle entre la métropole et la colonie se refléta aussi par une divergence normative concernant l'art de faire la guerre. »

taux dans l'art de faire la guerre en Europe était la notion d'honneur et de respect des non-combattants. Cette façon de faire la guerre fut parfois qualifiée de « guerre en dentelles », mais au-delà des apparences ce fut une première tentative pour limiter les atrocités de la guerre suite aux guerres de religion et à la guerre de Trente Ans.

Ainsi, les officiers de ces armées avaient compris qu'ils étaient des gentilshommes dont le rôle était de ne pas mener de guerres illimitées contre les populations.³⁶ Cela était devenu une règle acceptée en Europe, une règle qui permettait d'affirmer que le respect de ce que l'on nomme aujourd'hui les droits humains ne devait pas cesser en raison de l'état de guerre.³⁷

D'un point de vue normatif européen, la petite guerre était devenue une façon peu honorable de conduire le combat, mais elle s'insérait dans le cadre plus large de la guerre régulière sous la forme d'une tactique auxiliaire. Les officiers français connaissaient bien cette petite guerre, et son utilisation n'était pas pour autant bannie du champ de bataille. Elle était même devenue le centre de la réflexion de nombreux théoriciens et stratèges du XVIII^{ème} siècle.³⁸

En revanche, pour les officiers réguliers du XVIII^{ème} siècle la Petite Guerre n'était pas une forme de guerre mais plutôt une manifestation criminelle.³⁹ Leurs pratiques, telles que les embuscades, les attaques contre les civils et le traitement des prisonniers étaient considérées par les Européens comme injustes ou inhumaines. Les tireurs d'élite n'hésitaient pas à viser les sentinelles et les officiers ce qui était qualifié de meurtre.⁴⁰ La torture était devenue un rite que les officiers réguliers ne pouvaient plus tolérer ;⁴¹ rite que les militaires canadiens employaient aussi.⁴² Les Canadiens devinrent eux-mêmes adeptes de cette violence et de ses méthodes cruelles. L'évènement catalyseur de ce rejet a sans doute été la reddition anglaise de Fort William-Henry le 9 août 1757 qui fut marqué par le massacre de ceux qui se rendirent et donc du non-respect de la discrimination des non-combattants et des règles de l'honneur.

Louis-Antoine de Bougainville raconta dans ses écrits sur le Canada cet évènement qui le traumatisa tout comme Montcalm et les officiers français : « il n'est jamais permis de sacrifier l'humanité à ce qui n'est que l'ombre de la gloire ». ⁴³ Les Anglais capitulèrent et négocièrent leur reddition en accord avec les us et coutumes européens. Les vaincus, environ deux mille hommes, devaient sortir avec les honneurs de la guerre ; cependant les Amérindiens n'acceptèrent pas ces conditions. Montcalm avait obtenu leur promesse de bien se tenir or ce ne fut pas le cas. Ils pillèrent avidement.⁴⁴ Le massacre d'une partie de la garnison de William-Henry, le 10 août, a été perpétrée par les Amérindiens dépendant de l'armée française. Cependant ces exactions n'étaient qu'une atrocité supplémentaire menée par les indigènes et souvent dirigées par les officiers canadiens.⁴⁵ Cet évènement illustre que ces pratiques étaient inconditionnellement soutenues par les militaires Canadiens de l'époque.

Cette opposition normative a aussi exacerbée les divergences continues entre Français et Canadiens sur les objectifs stratégiques de la guerre.⁴⁶ Cela se matérialisa au plus haut niveau entre Montcalm et Vaudreuil qui avait deux concep-

Bibliothèque du Congrès américain, cph.3z20704

tions opposées de faire la guerre contre les Anglais en Nouvelle-France :

“Unfortunately, Montcalm and Vaudreuil quickly came to detest each other...Vaudreuil did, however, know the country and what warfare in it entailed. Montcalm rejected this strategic concept. He wished the war to be conducted on European lines, sieges and set battles.”⁴⁷

Alors que le gouverneur canadien Vaudreuil, ses milices et ses alliés amérindiens continuaient à mener une guerre dans les traditions de la guerre de la frontière, la défense du Canada était désormais placée dans les mains d’un commandant qui entendait mener la guerre à la façon européenne.⁴⁸ Montcalm a écrit que la nature de la guerre avait profondément changé en raison de la façon dont les Anglais attaquaient et que la Petite Guerre n’avait plus lieu d’être.⁴⁹ Selon lui, la méthode de guerre asymétrique n’était plus décisive dans un conflit qui était désormais fondé sur la confrontation mécanique et codifiée entre Français et Anglais.

Ainsi, au-delà du choc des valeurs entre militaires Canadiens et Français, la situation stratégique avait changée d’une manière radicale. Les Anglais étaient déterminés à conquérir la Nouvelle-France. Ils avaient mis en place un blocus naval sans précédents qui fut relativement efficace. De plus, ils avaient fédérés les troupes coloniales de Nouvelle-Angleterre, permettant de mieux protéger les colons contre les raids Canadiens. Finalement, ils augmentèrent le nombre de troupes régulières à un niveau aussi sans précédent.

L’institution militaire a ainsi réuni sur les champs de bataille de la Guerre de Sept Ans deux façons diamétralement opposées de faire la guerre. Les Canadiens et leurs alliés ne l’envisageaient qu’au travers de la Petite Guerre. Les Français, quant à eux, ne la concevaient que dans un cadre mécanique à l’européenne empreint des valeurs humanistes de la chevalerie et de l’honneur. L’institution militaire devait trouver sa voie et devait choisir entre une vision normative canadienne ou métropolitaine. La confrontation, qui mettait en péril sa légitimité, conduisit à privilégier la norme européenne, reléguant la Petite Guerre à un rôle secondaire de petite guerre. Ainsi, la norme européenne a supplanté celle de la Nouvelle-France pour assurer la stabilité de l’institution militaire. Bien que l’institution militaire canadienne disparaisse à l’issue de la guerre de Sept Ans, il est intéressant de noter que certains de ces éléments ressortiront 50 ans plus tard à travers les méthodes irrégulières des Canadiens-français durant la guerre de 1812.⁵⁰



Montcalm Trying to Stop the Massacre, gravure sur bois d’Alfred Bobbett, d’après la toile de Felix Octavius. Montcalm essaie d’empêcher les Autochtones américains d’attaquer les soldats britanniques et les civils tandis qu’ils quittent Fort William Henry après la bataille qui s’y est déroulée en 1757.

Conclusion

Le modèle d’analyse institutionnelle de Scott a été particulièrement pertinent pour analyser l’institution militaire au travers de l’emploi de la Petite Guerre en Nouvelle-France. Deux institutions militaires ont coexisté parallèlement jusqu’à l’arrivée de Montcalm : celle de France fondée sur l’honneur et l’embryon du droit des conflits armés et celle de Nouvelle-France qui avait fait sienne la Petite Guerre. Le pilier régulateur, commun à ses deux institutions, a soutenu financièrement et politiquement la Petite Guerre qui permettait aux rois de France de conserver la colonie à moindre coût.

« L’institution militaire a ainsi réuni sur les champs de bataille de la Guerre de Sept Ans deux façons diamétralement opposées de faire la guerre. »

Cognitivement, on a justifié son usage car elle permettait d’assurer la survie géostratégique de la population face à la menace anglaise et iroquoise et en raison de son isolement de la métropole. Cette acceptation cognitive s’est transformée au fil du temps en véritable enracinement normatif sur lequel s’est bâtie la société canadienne de l’époque. Peu-à-peu l’assimilation s’est faite au sein de l’institution militaire canadienne. Elle était donc légitime, stable et pouvait assurer sa pérennité. Cependant, l’envoi massif de troupes régulières européennes pour conduire la Guerre de Sept Ans a changé l’environnement et l’équilibre de l’institution militaire de Nouvelle-France. La pression vers le changement ne fut donc pas seulement pour des raisons pragmatiques, mais dû à l’importation de normes métropolitaines en Nouvelle-France sur l’art de faire la guerre à l’européenne et ses valeurs associées. Pour survivre, l’institution militaire canadienne qui demeurait à l’époque tributaire de la métropole n’a pas eu d’autres choix : être absorbée par l’institution métropolitaine.

Comme on peut le constater, les enjeux institutionnels liés à l’adaptation à la guerre irrégulière par des armées régulières



La mort de Montcalm. Inspiré par la fameuse gravure d'Henry Woollett, d'après *La mort du Général Wolfe* de Benjamin West (voir la couverture), François-Louis-Joseph Watteau a peint cette version encore plus fantaisiste du décès du général français.

important, les troupes conventionnelles ont dû réapprendre douloureusement à faire la guerre autrement. Que l'on pense à l'invention de la guerre contre-révolutionnaire en Algérie ou au traumatisme de la guerre du Vietnam sur l'armée américaine, l'institution militaire ne peut s'adapter sans mettre en danger les fondements mêmes de sa légitimité en tant qu'institution. L'adaptation est de surcroît souvent temporaire. Comme l'écrivait la sociologue et anthropologue Mary Douglas, les institutions ont tendance à avoir une mémoire sélective afin de protéger leur légitimité.⁵¹ La difficile adaptation américaine en Irak et en Afghanistan témoignent clairement de ces problèmes de mémoire. La guerre irrégulière est un corps étranger et dangereux pour la survie de l'institution militaire régulière, et tôt ou tard elle cherche à s'en débarrasser pour préserver sa légitimité. Le 21^e siècle s'annonce comme une période où la Petite Guerre sera souvent à l'ordre du jour. On peut alors se demander si l'institution militaire « régulière » saura se souvenir ?



ne datent pas d'aujourd'hui, et ces problèmes d'adaptation n'ont pas toujours à voir avec les enjeux pragmatiques de la guerre. Dans la plupart des conflits ayant un volet irrégulier

taire « régulière » saura se souvenir ?

NOTES

1. La Petite Guerre se réfère, ici, à la méthode de guerre irrégulière utilisée par les Amérindiens et empruntée par les Canadiens, avec des lettres majuscules.
2. Richard W. Scott, *Institutions and Organizations*. (Sage Publication, 2000), p. 50-51.
3. Armstrong Starkey, *European-Native American Warfare, 1675-1815*. (Norman: University of Oklahoma Press, 1998), p. 85.
4. Gén. Raymond Boissau, «Combattre, gouverner, écrire : Etudes réunies en l'honneur de Jean Chagniot,» dans *Hautes Études Militaires* (Paris : Economica, 2003), p. 161.
5. Hervé Coutau-Bégarie, *Traité De Stratégie, 6e Ed.* (Paris: Economica, 2008), p. 238.
6. Boissau, *Combattre, Gouverner, Écrire*, p. 161.
7. *Ibid.*
8. Starkey, *European-Native American Warfare*, p. 19.
9. Boissau, *Combattre, Gouverner, Écrire*, p. 162.
10. George F. G. Stanley, *New France the Last Phase 1744-1760*. (Toronto: McClelland, 1968), p. 150.
11. En 1713 la population canadienne s'élevait à 18 119 et 55 009 en 1754. En 1713, la Nouvelle-Angleterre disposait de 60 000 hommes disponibles et capables de prendre les armes contre seulement 4 484 miliciens pour le Canada. Guy Frégault, *La Civilisation de la Nouvelle-France* (Québec : Bibliothèque Québécoise, 1990), p. 30-31.
12. Starkey, *European-Native American Warfare*, p. 86.
13. Christian Crouch, «New France's use of Indigenous Violence and the Crisis of French Empire during the Seven Years' War, 1754-1760.» (New York University: Thèse de doctorat).
14. Ian K. Steele, *Guerillas and Grenadiers: The Struggle for Canada, 1689-1760*. (Toronto: Ryerson Press, 1969), p. 13.
15. Crouch, *New France's use of Indigenous Violence*, p. 120.
16. *Ibid.*
17. Desmond Morton, *Une Histoire militaire du Canada 1608-1991*, (Montréal: Athena Canada, 2009), p. 29.
18. Jean-François Lozier, «Lever des chevelures en Nouvelle-France.» *Revue d'histoire de l'Amérique française* 56, No. 4 (2003), p. 513.
19. Stéphanie Chaffray, «Regards croisés sur le Canada et la France,» dans *CTHS-Histoire*, (eds. Pierre Guillaume et Laurier Turgeon CTHS - Presses de l'Université Laval, 2007), p. 223.
20. *Ibid.*, p. 227.
21. Denys Delage, «L'Influence des Amérindiens sur les Canadiens et les Français au temps de la Nouvelle-France,» *LEKTON* 2, No. 2 (1992), p. 49.
22. Chaffray, *Regards Croisés Sur Le Canada Et La France*, p. 229.
23. Martin L. Nicolai, «A Different Kind of Courage: The French Military and the Canadian Irregular Soldier during the Seven Years' War.» *Canadian Historical Review* 70, No. 1 (Mars, 1989), p. 5.
24. Nicolai, *A Different Kind of Courage*, 2. et Jay Cassel, "The Militia Legend: Canadians at War 1665-1760," *The Canadian Military History since the Seventeenth Century*. Actes du colloque Canadian Military History Conference, Ottawa, 5-9 May 2000, p. 62.
25. Starkey, *European-Native American Warfare*, p. 43-44.
26. *Ibid.*, p. 44.
27. Martin Fournier, « L'art de la guerre sous le régime français ». *Recherches amérindiennes au Québec* 32, No. 1 (2002), p. 7.
28. *Ibid.*, p. 8.
29. Morton, *Une histoire militaire du Canada*, p. 22.
30. *Ibid.*, p. 23.
31. Delage, *L'Influence Des Amérindiens*, p. 103.
32. Chaffray, *Regards Croisés Sur Le Canada Et La France*, p. 213.
33. Fournier, *L'Art De La Guerre Sous Le Régime Français*, p. 8.
34. Bougainville écrivait à son frère le 7 novembre 1756 Thomas Chapais, *Le Marquis De Montcalm 1712-1759*. (Québec: J.-P. GARNEAU, 1911), p. 439.
35. Starkey, *European-Native American Warfare*, p. 26.
36. John Grenier, *The First Way of War*. (Cambridge: Cambridge University Press, 2008), p. 91.
37. Crouch, "New France's use of Indigenous Violence," p. 53.
38. Nicolai, *A Different Kind of Courage*, p. 54.
39. *Ibid.*, p. 87.
40. Grenier, *The First Way of War*, p. 27.
41. Starkey, *European-Native American Warfare*, p. 30.
42. Nicolai, *A Different Kind of Courage*, p. 7.
43. Louis-Antoine De Bougainville, *Ecrits sur le Canada : Mémoire - Journal - Lettres*. (Montréal : Editions du Septentrion, 2005), p. 252.
44. *Ibid.*, p. 253.
45. Frégault, *Histoire De La Nouvelle-France*, p. 218.
46. W. J. Eccles, *The French in North America 1500-1783; Revised Edition*, (Markham: Fitzhenry and Whiteside, 1998), p. 206.
47. *Ibid.*, p. 210-211.
48. *Ibid.*, p. 97.
49. Steele, *Guerillas and Grenadiers: The Struggle for Canada, 1689-1760*, p. 109.
50. Victor J.H., Suthren, « La Bataille de Châteauguay », *Cahiers d'archéologie et d'histoire*, no 11, Parcs Canada, 1980.
51. Mary Douglas, *How Institutions Think*. (Syracuse: Syracuse University Press, 1986).

DES ARGUMENTS EN FAVEUR DU F35 LIGHTNING

par Tim Dunne



F35_Lightning_11s.png, Lockheed Martin Corporation

Introduction

Comme on pouvait s'y attendre au moment de l'annonce faite par le gouvernement canadien le 16 juillet 2010, le remplacement prochain du CF18 *Hornet* vieillissant par l'avion d'attaque interarmées F35 *Lightning II* de Lockheed Martin a suscité de vifs reproches de la part de M. Steven Staples, président de l'Institut Rideau, et d'autres personnes opposées aux achats militaires.

Leurs objections tournaient autour du fait que le Canada n'a pas besoin selon eux d'un avion de combat de cinquième génération (5G), que cet appareil a été choisi de façon arbitraire sans processus concurrentiel légitime et que les coûts sont excessifs. Ils suggèrent d'acheter un avion de moindre envergure, sans doute à moindre coût, si tant est qu'ils sont vraiment d'accord avec l'idée d'un programme d'acquisition d'avions de combat.

Le Canada a toujours coutume d'exploiter systématiquement ses aéronefs (et tous ses autres équipements militaires) jusqu'à l'extrême limite de leur durée de vie utile, avant de procéder à leur mise au rancart. Pensons pour preuve à l'utilisation ininterrompue du DC3 Dakota de la Deuxième Guerre mondiale, acquis en 1943 et utilisé jusqu'en 1988, et à l'hélicoptère maritime *Sea King*, qui célébrera son 50^e anniversaire de service le 1^{er} août 2013. Nos avions de combat actuels, les CF18A *Hornet*, achetés dans les années 1980, auront près de 40 ans d'utilisation lorsqu'ils seront finalement remplacés. Devenant rapidement désuets dans le domaine des combats aériens, nos *Hornet* seraient source de dangers s'il fallait s'en servir pour engager le combat dans la guerre de cinquième génération. Ces avions se détériorent et doivent être remplacés dans les cinq à dix prochaines années.

Le programme d'avions d'attaque interarmées des États-Unis (désigné ci-après programme JSF [Joint Strike Fighter]) remonte aux années 1980 et 1990. Il avait pour objet

de permettre le remplacement de plusieurs flottes d'avions tactiques américains – le AV8 *Harrier II* « Jump Jet » de McDonnell Douglas utilisé par le Corps des marines, le F16 *Falcon* de General Dynamics (tous les deux largement utilisés par des forces militaires étrangères « amies »), et le chasseur d'attaque moyen embarqué A6 *Intruder* de Grumman – qui approchaient tous de la fin de leur durée de vie utile. La fin de la guerre froide, toutefois, allait réduire les heures de vol de ces flottes d'appareils, et diminuer du coup l'urgence relative de leur remplacement.

Le programme JSF constitue à ce jour le plus grand projet de construction d'avions de chasse de l'histoire, avec des dépenses prévues de plus de 383 milliards de dollars américains consacrés à l'acquisition de 5 000 appareils. Ce programme comportait dès le départ des exigences strictes et complexes. Les modèles d'appareils devaient être de trois types : avion à décollage et à atterrissage classiques, avion embarqué, et avion à décollage court et à atterrissage vertical. Tous les modèles devaient incorporer des composants communs, disposer d'une puissance létale supérieure à celle des modèles précédents, être en mesure de résister aux exigences sévères du combat, pouvoir bénéficier de services de soutien dans des environnements opérationnels de plus en plus difficiles, le tout à un prix abordable.

Au bout du compte, trois firmes allaient descendre dans l'arène des soumissionnaires, soit Lockheed Martin, Boeing et McDonnell Douglas.

Le processus concurrentiel

Le Canada s'est joint au programme JSF en 1997, lorsque le MDN s'est engagé à participer à la phase de définition de concept avec un investissement initial de 10 millions de dollars américains. Au cours de cette phase, le Canada, à titre de pays partenaire, a été consulté dans le cadre d'un processus d'appel d'offres concurrentiel mené par les États-Unis, au cours duquel les trois firmes soumissionnaires ont procédé à la présentation de leurs propositions.

Les plans de McDonnell Douglas avaient été rejetés en 1996. Les cinq années suivantes, Boeing et Lockheed Martin ont développé et construit leurs prototypes, respectivement le X-32 et le X-35, qui ont fait l'objet de nombreuses évaluations et de nombreux vols d'essai, jusqu'à ce qu'en 2001, le choix de l'avion d'attaque interarmées s'arrête sur le F35. À titre de partenaire, le Canada aura été consulté tout au long de ce processus rigoureux et exhaustif dirigé par les États-Unis.

Le Canada et les États-Unis n'ont pas été les seuls pays à participer à cet effort multinational visant la construction et le soutien d'un avion de combat multirôles furtif de 5G à un prix abordable. Des partenaires comme l'Australie, le Danemark, l'Italie, les Pays-Bas, la Norvège, la Turquie et le Royaume-Uni, ainsi que d'autres nations périphériques/potentielles ont également contribué au projet. Tous les pays partenaires ont eu l'occasion de participer au processus d'évaluation et de sélection, et tous, sauf le Royaume-Uni, s'en sont remis à la décision des États-Unis, puisque la part du lion dans ce contrat d'achat revenait aux Américains. Le Canada a dépêché du personnel du MDN au bureau de projet international JSF dans le but d'être tenu informé des développements, ce qui lui a permis d'avoir totalement accès aux résultats de l'appel d'offres.

Un appel d'offres présenté uniquement par le Canada?

Dans un article de fond publié dans la revue *Frontline Defence* (Numéro 3, 2011), le Lieutenant-général (à la retraite) Ken Pennie faisait remarquer que si le Canada prenait la décision de faire un appel d'offres par et pour lui-même, les avions qui se retrouveraient en lice seraient probablement les suivants :

- le F35 *Lightning II* (Lockheed Martin) (États-Unis);
- le F18F/A *Super Hornet* (Boeing) (États-Unis);
- le Gripen (Saab) (Suède);
- le Rafale (Dassault) (France);
- l'*Eurofighter* (British Aerospace).

Cette liste, selon le Général Pennie, serait rapidement réduite à trois noms (le F35, le F18F/A et l'*Eurofighter*), puis tout aussi rapidement à un seul (le F35). L'*Eurofighter* est le moins performant et le plus cher, le F18F/A, le Gripen et le Rafale ne satisfont pas aux exigences minimales obligatoires du Canada, ce qui fait du F35 le seul choix logique pour notre force aérienne.

En théorie, deux autres chasseurs de cinquième génération pourraient entrer dans la compétition : le Chengdu J-20 construit en Chine, et le PAK-FA russe fabriqué par Soukhoï. Cependant, ces avions ne devraient pas être considérés comme des aspirants sérieux. En effet, s'il devait survenir, entre la Chine et le Canada ou entre la Russie et le Canada, des désaccords politiques sur des sujets quelconques, par exemple des rapports problématiques de la Chine avec Taïwan ou les Indes, ou une ferme opposition de la Russie à nos politiques et activités dans l'Arc-



Deux chasseurs Sukhoi T-50 PAK-FA de la cinquième génération, lors d'une récente exposition.

Reuters, photo RTRZ0115, prise par Sergei Karpuhin

tique, l'acheminement de pièces de rechange essentielles vers le Canada pourrait facilement être interrompu. Autre conséquence possible, ces deux pays sauraient exactement les contremesures à appliquer contre notre force aérienne dans des déploiements opérationnels, ou pourraient même conseiller nos adversaires à cet égard.

Plusieurs autres conséquences connexes pourraient découler d'un appel d'offres présenté uniquement par le Canada.

- Le Canada perdrait sa place dans la file d'attente des pays en quête du F35, ce qui retarderait de plusieurs années l'application du programme de remplacement des CF18.
- Théoriquement, il n'y aurait pas de pénalité financière liée au désistement du Canada qui se trouverait à briser le protocole d'entente convenu avec le gouvernement américain, mais il perdrait malgré tout son investissement de 160 millions de dollars à ce jour. De plus, si le Canada devait quand même décider d'acheter le F35, il devrait passer par le Département de la Défense des É.U. (en vertu du programme des ventes militaires étrangères), ce qui ferait augmenter les coûts de l'ordre de 850 à 900 millions de dollars.
- L'industrie canadienne ne serait peut-être plus appelée à participer au programme JSF, ce qui mettrait un terme au travail de grande valeur que les compagnies canadiennes auraient pu accomplir à l'appui de la flotte entière des F35 jusqu'à la fin du programme prévu en 2051. À noter que le montant des recettes engendrées par la participation des industries canadiennes pourrait au bout du compte dépasser le prix d'achat déboursé par le Canada pour la flotte prévue de 65 appareils.
- Les retombées industrielles régionales négociées pour l'achat de seulement 65 appareils pourraient paraître dérisoires à comparer aux possibles retombées du programme JSF global prévoyant la construction de 3 000 à 5 000 avions. En plus de ces retombées industrielles, la participation du Canada au partenariat regroupant neuf pays désireux d'acquérir le F35 pourrait entraîner le versement de redevances, pouvant aller jusqu'à 130 millions de dollars, au Fonds du revenu consolidé du gouvernement du Canada en raison de ventes à des pays non partenaires.
- L'industrie canadienne perdrait ses avantages privilégiés de pouvoir soumissionner pour des contrats de fabrication de pièces ou de développement de logiciels pour la flotte entière du programme JSF, contrats dont la valeur se chiffre déjà à 350 millions de dollars, et qui semble-t-il, doit encore sensiblement augmenter dans les années à venir.

Les coûts

La communication au grand public d'informations claires et précises sur le financement de programmes d'acquisition d'équipements majeurs est un art qui échappe encore et toujours au MDN. Les estimations de coûts sont embrouillées par l'emploi d'expressions comme *année budgétaire*, *dollars d'aujourd'hui*, *coûts d'infrastructure*, sans compter la litanie

des facteurs de coûts et des statistiques de gestion du cycle de vie. La logique de l'achat des F35 devient encore plus difficile à comprendre avec tous ces efforts visant à comparer les chiffres du Government Accountability Office (GAO) américain (Bureau de responsabilisation du gouvernement des États-Unis) avec ceux du ministère de la Défense nationale. Malgré tout, je vais tenter ci-après en termes simples (et je m'excuse d'employer cette métaphore éculée) de « comparer des pommes avec des oranges ».

En 2002, le Canada a contribué à la phase de développement et de démonstration des systèmes en investissant 100 millions de dollars américains, ainsi qu'une somme additionnelle de 50 millions par l'intermédiaire des programmes fédéraux d'investissement dans les technologies. Cette phase prendra fin en 2015.

En 2003, les États-Unis ont invité leurs partenaires de l'époque à participer à la phase de production, de soutien et de développement subséquente, ce qui allait entraîner en décembre 2006 la signature d'un protocole d'entente à cet effet. La contribution du Canada à cette phase se chiffre à environ 551 millions de dollars américains qui seront investis entre 2007 et 2051 pour financer la portion de la production, du soutien et du développement subséquents assumée par le Canada, notamment les outils communs et le soutien. Les États-Unis couvriront la majeure partie des activités de recherche et de développement (R & D).

Quatre types de coûts sont liés au programme d'acquisition de l'avion d'attaque interarmées F35 : les coûts récurrents de sortie d'usine, les coûts d'achat, les coûts d'acquisition et les coûts totaux de possession. Ces types de coûts constituent tous des éléments importants du projet, mais ils continuent de déconcerter les personnes qui s'intéressent au prix d'achat de l'avion de remplacement du vénérable CF18 *Hornet*.

Le Canada a entrepris à l'époque une évaluation approfondie des options, y compris une comparaison de coûts détaillée basée sur les données qui lui avaient été remises en vertu d'une entente entre les deux gouvernements. Ces informations lui ont permis de conclure que le F35 était le seul avion pouvant satisfaire aux besoins opérationnels des FC à un prix abordable. Bref, le programme JSF a été élaboré pour produire le chasseur le plus efficace qui soit au prix le convenable possible.

Pour éclairer notre lanterne, voyons ce qu'en pense M. David Perry, analyste de la défense à l'Institut de la Conférence des associations de la Défense. Dans un excellent article, *Canada's Joint Strike Fighter Purchase: Parsing the Numbers* (publié dans la revue *On Track* de l'ICAD, été 2011), il s'attarde aux coûts du F35 :

Les coûts récurrents de sortie d'usine constituent l'unité d'analyse de base ... [et ils] incluent la gestion du programme, le matériel, la cellule, les systèmes de véhicules, de missions, de propulsion et les avis de modifications techniques. Les coûts d'achat sont souvent exprimés par avion et désignés par l'expression coûts unitaires moyens d'achat (CUMA). Les coûts d'acquisition de l'avion d'attaque interarmées comprennent les coûts d'achat, plus les coûts liés à la recherche et au développement, aux essais et aux évaluations, et aux coûts de construction des installations. Finalement, les coûts totaux de possession englobent

tous les coûts précédents, plus les coûts liés aux opérations et au soutien, ainsi qu'aux améliorations et aux modifications. [Traduction libre]

Dans le programme annoncé par le MDN, les *coûts unitaires récurrents de sortie d'usine* (CURSU) sont de 70 à 75 millions de dollars.

M. Perry fait remarquer avec perspicacité que les CURSU du MDN ne peuvent être parfaitement comparés avec les coûts estimés de 133 millions du GAO. Le chiffre avancé par le GAO est un *coût d'achat unitaire moyen* (CUMA), qui inclut les pièces de rechange, les services de logistique et divers autres types de chiffres, *et c'est un coût moyen pour les trois modèles de l'avion*. Le Canada achète le modèle à décollage et à atterrissage classiques, le moins cher des trois. Le ministère de la Défense nationale du Canada comptabilise séparément les autres coûts.

Ces chiffres en apparence contradictoires ont même amené le Bureau du Directeur parlementaire du budget (BDPB) à Ottawa à s'interroger sur les estimations du MDN. Le BDPB est d'avis que les coûts d'acquisition totaux des 65 avions de chasse se chiffrent à 9,7 milliards de dollars, et à 1,7 milliard pour le montage logistique, sans compter les coûts subséquents d'exploitation et de soutien répartis sur 30 ans (14 milliards), plus les coûts de réparations et d'améliorations (3,9 milliards).

Voilà une série de chiffres ahurissants et déroutants à inclure dans le programme d'achats, mais il faut savoir qu'au bout du compte, indépendamment du type d'avion choisi par le Canada, il y aura des coûts de suivis liés à l'entraînement, à l'entreposage, aux opérations, à la maintenance et à l'armement du chasseur. Peu importe l'appareil retenu, il faudra redessiner et rééquiper les installations actuelles de nos deux bases d'avions de chasse. Nous pouvons nous attendre à des coûts plus élevés que ceux liés à la flotte des CF18.

Pour obtenir des chiffres plus réalistes, il faudrait se pencher sur les coûts d'acquisition d'un avion adapté au contexte canadien, soit, selon le MDN, environ 75 millions de dollars par appareil ou encore 4,55 à 4,88 milliards de dollars au total. Les fonds restants de l'enveloppe budgétaire seront consacrés, comme l'écrivait M. Dan Ross, Sous-ministre adjoint (Matériels), dans une lettre publiée le 15 juin dans le journal *Ottawa Citizen*, « aux armes, à l'infrastructure de soutien, aux pièces de rechange initiales et aux simulateurs d'entraînement » [Traduction libre]. La veille, M. Julian Fantino, Ministre associé de la Défense nationale, ainsi que Dan Ross lui-même, avaient confirmé ces estimations devant le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires.

Le GAO estime le CUMA à 133 millions de dollars, *ce qui constitue le coût unitaire moyen des trois modèles pour toute la chaîne de production*, y compris le montant très élevé à déboursier pour les premiers appareils qui sortiront d'usine. À titre de comparaison avec le F35, en se servant des mêmes critères,

il en coûterait de 5 à 10 millions de dollars de plus pour produire le F18E/F *Super Hornet* de Boeing.

On s'attend à ce que les livraisons d'avions au Canada débutent en 2016. La chaîne de production sera alors en service depuis plusieurs années, et le coût unitaire moyen sera à son plus bas. Il faut en effet savoir que les coûts de production sont à leur plus haut lorsque débute la construction des avions, mais qu'ils baissent énormément lorsque la chaîne de montage trouve son rythme de croisière. Le MDN précise qu'il sera possible, si nécessaire, de modifier la date d'achat pour la faire coïncider avec le début de la production pluriannuelle, afin de tirer profit de cette réduction prévue des coûts.

Après considération de tous ces facteurs, David Perry note : « ... [que] les estimations de coûts du MDN pour le F35 à décollage et à atterrissage classiques apparaissent très semblables à celles du GAO lorsque l'on compare les mêmes données, même si les estimations du BDPB sont de beaucoup plus élevées ».

Avec la participation de neuf pays qui, forts de la collaboration de leurs industries, sont engagés dans le développement de cet avion, le programme JSF constitue un nouveau modèle de partenariat international dans ce domaine. Cette approche multinationale mise en place pour la production des F35 a pour objet de diminuer les coûts en éliminant les travaux redondants de recherche et développement, en permettant d'avoir accès à la technologie et aux pièces de remplacement des pays partenaires et en générant des économies d'échelles. L'utilisation de composants communs dans les trois modèles diminue le besoin en pièces de rechange uniques et simplifie la logistique sur les chaînes de montage, surtout grâce au partage de plates-formes, grâce à des systèmes communs qui permettent d'améliorer la maintenance, et grâce au soutien sur le terrain et à l'interopérabilité des services.

Industrie Canada a signé des ententes avec des sociétés membres de l'équipe Lockheed Martin, ce qui a déjà permis à l'industrie aérospatiale canadienne de bénéficier d'occasions de



F35. 15 juillet 2011. Lockheed Martin Corporation

conclure des projets de haute technologie à long terme, par exemple la fabrication de composites haute performance, les systèmes de mission et l'usinage à grande vitesse. À ce jour, le Canada a investi plus de 200 millions de dollars dans le programme JSF. Depuis 2002, la participation du gouvernement canadien à ce programme a permis à plus de 64 entreprises, universités et laboratoires de recherche canadiens d'obtenir des contrats dont la valeur dépasse les 350 millions de dollars.

Maintenant que le Canada s'est engagé à acheter des F35, les occasions d'affaires pour l'industrie canadienne pourraient dépasser les 12 milliards de dollars pour la production de ces appareils. Quant aux possibilités liées aux étapes de soutien et de développement subséquentes, elles ne font que commencer et se poursuivront durant les 40 ans que durera le programme. Les ententes de participation industrielle stipulent que les 19 entreprises canadiennes qui fabriquent des pièces pour les F35 assureront la réparation et la révision de tous ces composants pour l'ensemble de la flotte mondiale.

Trop d'avions pour le Canada?

La fin de la guerre froide avait laissé présager l'espoir d'un monde davantage axé sur la paix, avec de plus grands développements et une plus grande coopération à l'échelle internationale. Comme on a pu le constater, ces attentes ne se sont pas matérialisées. Depuis lors, le Canada a vécu plusieurs chocs géostratégiques qui ont nécessité le déploiement de sa puissance aérienne. Durant la guerre du Golfe en 1990-1991, les avions CF18 ont assuré la couverture aérienne des opérations maritimes multinationales dans la région. Au-dessus du Kosovo en 1999, dans le cadre de l'opération *Allied Force*, nos *Hornet* ont participé à des opérations de l'OTAN autorisées par l'ONU afin de protéger les Kosovars albanais. Finalement, en Libye, dans une mission toujours en cours au moment d'écrire ces lignes, six CF18 ont été mis à contribution dans le cadre de l'opération *Mobile* de l'OTAN.

À n'en pas douter, ces opérations nécessitant chacune le déploiement rapide de chasseurs se sont avérées une surprise pour les Canadiens. On peut s'attendre à une répétition de ce scénario dans d'éventuelles opérations à venir, avec ou sans préavis. Cependant, avec les développements de la technologie militaire, devenue moins dispendieuse, les anciens avions moins sophistiqués devront s'engager dans des opérations de plus en plus périlleuses.

De nombreux arguments formulés à l'encontre des F35 émanent de personnes très mal renseignées. Il existe un réel besoin de remplacer les CF18 canadiens et d'améliorer nos capacités de combat aérien afin de pouvoir faire face aux menaces émergentes et à d'autres défis que nous ne pouvons pas prévoir pour l'instant.

Nombreux sont ceux qui semblent faire peu de cas de ces nouvelles menaces à la sécurité

liées à la quête d'une souveraineté, au terrorisme, aux migrations illégales et aux changements climatiques, ainsi qu'aux dangers mondiaux que le Canada devra affronter dans les années à venir. Pourtant, notre pays ne peut pas dépendre de ses alliés pour assurer sa sécurité nationale, et nous devons être prêts à participer à des opérations de défense collectives dans le but d'honorer nos engagements internationaux et nos obligations découlant de traités. Nous devons aussi être prêts à collaborer à des efforts de pacification aux moments et aux endroits où le gouvernement canadien décidera de déployer ses forces.

Plusieurs de ces défis pourraient survenir dans le Nord canadien. Certes, de soi-disant analystes ne peuvent s'empêcher de sourire lorsqu'ils lisent ou entendent que les F35 pourraient contribuer à la souveraineté dans l'Arctique. Toutefois, c'est loin d'être une question saugrenue lorsque l'on songe aux cinq pays en lice pour l'obtention des droits de propriété sur l'Arctique, et aux ressources susceptibles de se trouver sous la calotte glaciaire qui s'amincit rapidement. La contestation des droits de propriété du Canada sur le passage du Nord-Ouest, les vols d'avions russes Tu32 Bear près de l'espace aérien du Canada, la Russie qui plante son drapeau national au fond de la mer sous le pôle Nord, voilà autant d'exemples qui ajoutent foi aux préoccupations en matière de souveraineté dans cette région. Plusieurs pays contestent les revendications du Canada selon lesquelles le passage du Nord-Ouest se trouve dans l'archipel arctique canadien, et s'ils réussissent à faire *internationaliser* ce passage, l'espace aérien audessus sera lui aussi *internationalisé*, ce qui constituera un autre défi stratégique pour notre pays.

Le Canada est au nombre de sept pays qui se partagent l'Arctique, dont quatre revendiquent tout comme nous des droits de propriété accrus. Ces compétiteurs ont tous convenu de faire valoir leurs points de vue dans un esprit d'amitié et de coopération, mais les gestes posés par les Russes ne sont pas conformes à leurs dires. En mars 2009, la Russie a annoncé qu'elle avait l'intention de créer une unité d'opérations spéciales exclusivement consacrée aux opérations militaires dans l'Arctique. Même si le Canada a établi un centre d'entraînement militaire dans l'Arctique à Resolute Bay, nous sommes malgré tout à la traîne derrière nos alliés et nos rivaux. En mars 2010, le président russe Dmitry Medvedev a annoncé son intention de



F35(3). Lockheed Martin Corporation

faire en sorte que son pays ait accès aux ressources minérales de l'Arctique et a reconnu que la lutte pour ces ressources pourrait donner lieu à des conflits entre les États arctiques.

Conclusion

Le projet d'achat des F35 est le premier à inclure un partenariat élargi de pays dans un programme d'acquisitions majeur. Les coûts unitaires moyens de production diminuent en raison des économies d'échelle, les services logistiques sont réduits, les retombées industrielles sont réparties parmi tous les pays participants pour la durée entière du projet, et l'interopérabilité complète est assurée pour tous les pays participants, ce qui s'avérait auparavant un idéal difficile à atteindre.

L'achat d'un appareil de moindre envergure, dépourvu de la furtivité, de l'interopérabilité opérationnelle, de l'armement et des capacités du F35, compromettrait le succès de la mission de notre force aérienne et réduirait le potentiel de survie du pilote. Un *Super Hornet* ou un Eurofighter pourrait être assez bon pour satisfaire aux exigences stratégiques d'aujourd'hui, mais nous utiliserions en réalité une technologie d'hier pour faire face aux défis encore à peine imaginables des prochaines décennies.

Lorsque le Canada demande à ses militaires de mettre leur vie en danger, il doit leur fournir le meilleur matériel dispo-

nible. Le 21^e siècle s'est déjà montré cruel et imprévisible, et nous ignorons tout des menaces et des dangers que l'avenir nous réserve. Toutefois, peu importe ce qui arrivera, nous avons appris à la dure école que nous ne pourrions nous défendre qu'avec les seuls moyens à notre disposition. Comme pays, nous devons donc prévoir en conséquence.

Nos décideurs politiques devraient être bien conscients que ceux et celles qui s'opposent à cet achat n'auront jamais à piloter un avion de chasse au péril de leur vie. Ces derniers n'auront pas à défendre leurs revendications lorsque le Canada fera face à une menace interne ou à un danger de l'extérieur. Ils ne seront pas tenus responsables si les Forces canadiennes échouent dans l'atteinte de l'objectif de leur mission, et ce, parce que le pays aura acheté un avion de qualité inférieure ne disposant pas des capacités voulues et n'assurant pas la survie des pilotes. Dans les combats aériens, il n'y a pas de points pour le deuxième rang.

Le Major (à la retraite) Tim Dunne est un communicateur primé qui a déjà fait partie du Service des Affaires publiques des Forces canadiennes. Il a porté l'uniforme pendant 37 ans. Il a aussi été conseiller en affaires militaires auprès de la Nouvelle-Écosse, chercheur au Centre for Foreign Policy Studies de l'Université Dalhousie, rédacteur et rédacteur en chef du périodique *Military Matters*, et propriétaire de *TJD Communications Consultants*, une entreprise en communications située à Halifax.



QUELLE EST LA VALEUR DES MEMBRES DE LA PREMIÈRE RÉSERVE?

par Robert Unger



Armée américaine, photo DRE_2009, prise par le Major Marier

Au cours des dix dernières années, les structures institutionnelles de la force ont été soumises à une forte pression en raison de la cadence effrénée des opérations des Forces canadiennes. Comme un grand nombre de soldats soit se préparaient à prendre part à des opérations expéditionnaires ou nationales ou soit revenaient tout juste de mission, des membres de la Première réserve se sont proposés pour pourvoir les postes clés laissés vacants partout au pays dans les quartiers généraux, les établissements d’instruction et les unités en raison du déploiement d’officiers et de militaires du rang (MR) de la Force régulière. À tous les niveaux des FC, on a reconnu la valeur de la contribution apportée par la Première réserve. À plusieurs endroits, des officiers supérieurs au niveau stratégique ainsi que des adjudants-chefs¹ ont affirmé que les FC auraient été incapables de fonctionner de manière efficace sans le soutien des réservistes. En effet, ceux-ci ont non seulement occupé les postes laissés vacants par la Force régulière partout au Canada, mais ont aussi assumé de nouvelles tâches propres aux Réserves, comme le maintien de groupes-bataillons territoriaux et de compagnies d’intervention dans l’Arctique au Canada, ainsi que la formation et le déploiement de personnel et d’éléments qualifiés en opérations psychologiques (OPSPSY) et coopération civilo-militaire (COCIM) pour servir dans les opérations expéditionnaires.

Alors que de plus en plus de membres de la Première réserve collaborent efficacement avec leurs homologues de la Force régulière, une question revient régulièrement : « Pourquoi

la solde des réservistes est-elle encore inférieure de 15 pour 100² à celle des membres de la Force régulière? » En 1996, lorsque la solde de la Réserve a été révisée et augmentée à son niveau actuel, divers arguments ont été invoqués pour justifier cet écart³ :

- les membres de la Première réserve n’étaient pas soumis aux mêmes responsabilités que les membres de la Force régulière;
- les membres de la Première réserve n’étaient pas tenus de satisfaire aux normes minimales en matière d’universalité du service;
- les membres de la Première réserve ne contribuaient pas à une caisse de retraite;
- les membres de la Force régulière étaient fréquemment séparés de leur famille;
- les membres de la Première réserve ne faisaient l’objet d’aucune affectation.

La plupart de ces arguments ne sont plus pertinents. Le concept de « responsabilité illimitée » s’applique désormais à tous les membres des FC⁴, qu’ils fassent partie de la Réserve ou de la Force régulière, comme le prouvent, malheureusement, les pertes subies par les réservistes en cours de mission, en Afghanistan ou dans d’autres théâtres d’opérations (blessés graves, morts). Depuis 2006, il a été clairement établi dans la DOAD 5023-1⁵

que les membres de la Première réserve doivent satisfaire aux critères minimaux d'efficacité opérationnelle afin d'être prêts à accomplir leurs tâches opérationnelles en tout temps. Ces critères comprennent de nombreuses exigences, parmi lesquelles la nécessité de répondre aux normes d'aptitude physique de leur armée et de suivre chaque année la qualification sur les armes personnelles. Depuis le 1^{er} mars 2007, les membres de la Première réserve participent au régime de retraite des Forces canadiennes,⁶ et les réservistes qui sont en service de classe B et de classe C depuis plus de soixante mois sont admissibles à la partie 1 du régime de retraite des FC, c'est-à-dire au même régime que les membres de la Force régulière⁷. Les réservistes, comme les membres de la Force régulière, sont souvent séparés de leur famille. Ils fréquentent des établissements scolaires ou occupent des emplois civils en semaine, puis revêtent leur uniforme pour suivre une instruction militaire en soirée, les fins de semaine ou l'été où ils partent en mission à l'extérieur⁸. Enfin, il est de plus en plus fréquent que les réservistes acceptent des affectations⁹, comme cela s'est produit en 2010 et 2011 lorsque des réservistes ont postulé pour des postes au sein de la Force opérationnelle des activités d'influence (FOAI) basée à Kingston¹⁰. Parallèlement, des membres de la Force régulière demandent à être affectés dans des unités qui se trouvent dans la même région géographique ou refusent des affectations en invoquant des motifs personnels (stabilité familiale, enfants à l'école, carrière du conjoint/de la conjointe, problèmes liés à la monoparentalité, proximité des membres de la parenté) pour éviter de déménager aussi fréquemment que par le passé.

Pourquoi l'écart entre les soldes persiste-t-il alors que la plupart des raisons qui le justifiaient ne sont plus pertinentes? Dans un document intitulé « Comparaison des facteurs militaires ou des facteurs X entre le Canada, les pays du Commonwealth et les États-Unis », on énumère et évalue plusieurs des arguments énumérés ci-dessus, utilisés pendant la révision de la solde des réservistes en 1996 pour justifier l'écart de solde entre les membres de la Réserve et ceux de la Force régulière. Par exemple, on évalue à 3 pour 100 de la solde des FC la « responsabilité du membre » – qui comprend la responsabilité personnelle ainsi que les risques de blessures et de perte de vie, la soumission à un code de discipline militaire rigoureux et à une hiérarchie régimentaire stricte. On attribue

2,5 pour 100 pour les séparations fréquentes de la famille et 2 pour 100 pour les désagréments subis par le militaire et sa famille – parmi lesquels figurent les affectations, les déménagements fréquents et la rupture des contacts sociaux. Le document mentionne également une « évaluation des heures supplémentaires » qui s'élève à 6 pour 100 pour les militaires du rang et à 4 pour 100 pour les officiers du service général. Enfin, on attribue une valeur de 0,5 pour 100 à la rémunération d'intérim. Tous les réservistes en service de classe A vous diront qu'ils consacrent, à leur domicile, de nombreuses heures, non rémunérées, à se préparer pour leur service militaire. Ils doivent notamment préparer leur instruction, se maintenir en bonne condition physique afin de satisfaire aux exigences de l'universalité du service ou communiquer avec leurs subalternes pour recueillir ou diffuser de l'information. Un autre facteur important dont il faut tenir compte lorsqu'on évalue les heures supplémentaires est le fait que bon nombre de réservistes en service de classe B font double emploi, dans la mesure où ils continuent d'offrir leurs services à leur unité d'appartenance bénévolement, sans recevoir aucune rémunération.

Si l'on admet que la nécessité d'être affecté (à laquelle on attribue une valeur de 2 pour 100) est désormais le seul élément qui différencie nettement les membres de la Force régulière des membres de la Première réserve, n'est-il pas raisonnable de réévaluer la solde des réservistes afin qu'elle atteigne 98 pour 100 de la solde des membres de la Force régulière? La plupart des membres de la Première réserve sont en service de classe A, c'est-à-dire des soldats à temps partiel, de sorte que ceux qui pourraient s'opposer à ce que la rémunération des réservistes soit identique à celle des membres de la Force régulière doivent garder à l'esprit que la solde des membres de la Réserve ne représente qu'un pourcentage de cette solde, évaluée au prorata du nombre réel de jours travaillés. Ainsi, comme la solde annuelle de base d'un sergent de la Force régulière est de 61 704 \$, la solde annuelle d'un sergent de la Réserve de l'Armée de terre qui suit les 37,5 jours d'instruction prévus devrait être de 6 212 \$¹¹, alors qu'elle n'est actuellement que de 5 388 \$¹².

On a eu la preuve pendant la mission en Afghanistan que les réservistes étaient capables de combattre ainsi que de risquer et de sacrifier leur vie comme leurs homologues de la Force régulière. Les réservistes qui ont choisi de demeurer au pays ont quant à eux démontré qu'ils contribuaient à accroître la force des FC, qu'ils pouvaient mener des opérations et les maintenir en puissance comme maître de l'avant des initiatives. Pendant que les FC remplissent leur nouveau rôle en Afghanistan et que la plupart des soldats rentrent au pays pour se reposer, se remettre en forme et se préparer pour leur nouvelle mission expéditionnaire, les membres de la Première réserve continueront de se préparer pour assumer leurs propres responsabilités, c'est-à-dire intervenir sur les lignes d'opération nationales conformément à la *Stratégie de défense – Le Canada d'abord*, tout en étant prêt à prêter main-forte, sur demande, aux unités et formations de la Force régulière dans des opérations expéditionnaires. Ne croyez-vous pas que les services rendus par les membres de la Réserve au sein des Forces canadiennes valent leur pesant d'or?



MDN, photo IS2011-0008-57

L'Adjudant-chef (Adjuc) Robert Unger est un membre de la Première réserve et sergent-major régimentaire (SMR) du régiment The Black Watch (Royal Highland Regiment) of Canada, une unité d'infanterie

basée à Montréal. De 2005 à 2010, l'Adjuc Unger a été en mission en Afghanistan comme réserviste en service de classe B dans les Forces canadiennes (FC) et a également appuyé de façon volontaire son unité d'appartenance.

NOTES

- Dans un article du 29 mars 2011 du quotidien *Ottawa Citizen*, le journaliste David Pratt cite le Lieutenant-général Andrew Leslie (article consulté en ligne à <http://www.ottawacitizen.com/news/decision-canada/thinking+Reserves/4519009/story.html>) : « L'Armée de terre n'aurait pu accomplir ce qu'elle a fait en Afghanistan sans le soutien de la Réserve. Nous nous serions effondrés et nous serions morts d'épuisement. Le pays a une immense dette envers les réservistes. » On réitère cette affirmation pendant le Forum du commandement, chaque fois que se donnent le cours de qualification en leadership de niveau avancé et le cours des sous-officiers supérieurs au Centre de perfectionnement professionnel des MR (CPPMR) à St-Jean-sur-Richelieu, au Québec.
- Taux de la solde – Force régulière et Réserve (voir <http://www.cmp-cpm.forces.gc.ca/dgcb-dgras/ps/pay-sol/pr-sol/index-fra.asp>).
- L'auteur n'a trouvé aucun document pour appuyer cette affirmation. Toutefois, le Major Benoit Mainville, qui occupait le poste d'OEM 2 de la restructuration de la Réserve de la Force terrestre (RRFT) au sein de l'État-major de l'Armée de terre (EMAT) lorsque cette décision a été prise, confirme que ces arguments font partie des raisons invoquées pour justifier l'écart entre la solde des membres de la Force régulière et celle des réservistes.
- Dans la section 2 du chapitre 2 de l'édition 2009 de la publication A-PA-005-000/AP-001, *Servir avec honneur – La profession des armes au Canada*, on peut lire : « La responsabilité illimitée est une notion qui se rattache à une conception strictement professionnelle de la fonction militaire. Elle signifie que tous les militaires acceptent et comprennent qu'on puisse leur donner l'ordre légitime de s'exposer au danger dans des conditions qui peuvent leur coûter la vie. » (italiques de l'auteur). On discute également de ce point dans la publication interarmées des Forces canadiennes 01 (PIFC 01) Doctrine militaire canadienne, chapitre 4, article 0414, alinéa a.
- DOAD 5023-1, Critères minimaux d'efficacité opérationnelle liés à l'universalité du service (<http://www.admfincs-smafinsm.forces.gc.ca/dao-doa/5000/5023-1-fra.asp>).
- Pension des Forces canadiennes (<http://www.cmp-cpm.forces.gc.ca/dgcb-dgras/ps/pen/index-fra.asp>).
- Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* (L.R.C., 1985, ch. C-17).
- Selon les Directives sur la rémunération et les avantages sociaux applicables aux Forces canadiennes (DRAS), les membres de la Réserve ont droit à toutes les indemnités de service principal, soit à l'indemnité du personnel navigant, à l'indemnité de mission terrestre, à l'indemnité de service en mer, à l'indemnité de la FOI 2, à l'indemnité d'opérations spéciales, à l'indemnité de déplacement du service temporaire. On a prévu des clauses pour les employés occasionnels pour chacune de ces indemnités. Il est donc évident que les membres de la Réserve sont également appelés à être séparés de leur famille lorsqu'ils sont en service.
- La Directive 205.45(5) sur la rémunération et les avantages sociaux définit les critères d'admissibilité à l'indemnité différentielle de vie chère (IDVC) pour les membres de la Réserve.
- Voir par exemple l'OER O-4550 – FOAI Instructeur/mentor – poste d'instructeur COCIM 271064 (<http://lfdts.kingston.mil.ca/reo-oer/details-reseignements.aspx?positionnumber=O-4550&lang=fra>). Site consulté le 14 avril 2011. Au paragraphe 5.d, on stipule que les membres qui postulent pour ce poste pourront avoir droit à des frais de déménagement (personnes à charge, articles de ménage et effets personnels – PACAM & EP).
- Si on multiplie la solde mensuelle de base d'un sergent de la Force régulière, soit 5 142 \$, par 12, on obtient une solde annuelle de 61 704 \$ (5 142 \$ x 12 mois = 61 704 \$), ce qui représente une rémunération quotidienne de 169,05 \$ (61 704 \$ ÷ 365 jours = 169,05 \$). La rémunération proposée pour un sergent de la Réserve s'élèverait donc à 165,67 \$ par jour (169,05 \$ x 98 % = 165,67 \$) ou à 6 212 \$ pour 37,5 jours d'instruction (165,67 \$ x 37,5 = 6 212 \$).
- Actuellement, la rémunération quotidienne d'un sergent de la Réserve est de 143,70 \$ par jour, ce qui donne une solde de 5 388,75 \$ pour 37,5 jours d'instruction (143,70 \$ x 37,5 = 5 388,75 \$).



DND Photo IS2011-0006-02[1]

LA QUESTION DE LA DÉFENSE PENDANT L'ÉLECTION FÉDÉRALE DE 2011

par Martin Shadwick



MDN, photo HS2011-H003-009, prise par le Caporal Rick Ayer

La campagne électorale fédérale de 2011 n'a pas été très passionnante, mais, personne ne peut le nier, a connu un dénouement mémorable. Les conservateurs, menés par Stephen Harper, ont finalement obtenu la majorité à la Chambre des communes à laquelle ils aspiraient depuis si longtemps. Les libéraux, autrefois incontournables, ont été relégués de l'opposition officielle à la troisième place – disposant pour toute consolation de suffisamment de députés pour amorcer la longue et difficile période de reconstruction qui les attend – alors que les néo-démocrates ont été les premiers surpris de bondir de la quatrième place à celle de l'opposition officielle. Le Nouveau Parti démocratique (NPD) jouira donc dorénavant d'une visibilité et d'un prestige accrus pour se faire entendre sur des sujets tels que la politique étrangère et la politique de défense du Canada, mais attirera également une attention intensifiée sur ses positions. Le Bloc québécois, une institution sur la Colline du Parlement depuis vingt ans, a pratiquement été décimé — bien que les fédéralistes devraient se garder de voir un lien direct entre la défaite du Bloc et la montée du NDP — alors que le Parti Vert du Canada a obtenu son premier siège au Parlement, comme il convient, pour son chef, Elizabeth May. Décidemment, les temps changent.

Le thème de la politique de défense a fait une brève apparition lors de la campagne de 2011 (principalement lorsque le gouvernement Harper a proposé d'acquérir 65 chasseurs F35 pour remplacer les anciens CF18). Cependant, il est très troublant de constater que la campagne électorale fédérale canadienne n'a donné lieu à aucun débat sur la politique étrangère et la politique de défense, domaines pourtant majeurs et non sans conséquences financières de la politique gouvernementale. Si

l'on observe la place qu'a tenue la défense dans les quatre dernières élections, on se rend compte qu'en 2011, le sujet a fait une brève incursion; en 2008, le thème n'a pratiquement pas été abordé (encore moins que cette année); en 2006, il a été soulevé de façon modeste (et plutôt bizarre) et finalement, c'est en 2004 qu'il a pris le plus de place. Lors de l'élection de 2006, la défense a reçu un peu d'attention parce que les conservateurs s'engageaient à mettre sur pied, dans les grandes régions urbaines ou leurs environs, des « bataillons de défense territoriale » composés de membres de la Réserve et de la Force régulière. L'idée a fortement été désapprouvée, à juste titre, par l'historien Jack Granatstein. Selon lui, si elle était mise en œuvre, elle aurait pour effet de « gaspiller les rares militaires qualifiés de la Force régulière en les éparpillant en petits groupes ». Aujourd'hui, le projet est surtout connu pour avoir incité les libéraux à produire un message publicitaire télévisé appelé « soldats dans les rues », qui n'a finalement jamais été diffusé. En fait, c'est pendant l'élection de 2004 que le thème de la défense a le plus retenu l'attention, quand les libéraux ont mis les conservateurs au pilori pour leur soi-disant « militarisation massive », mais qu'ensuite, ils se sont eux-mêmes fait du tort en présentant sous un faux jour la promesse des conservateurs d'acquérir des « porte-avions hybrides » — en des termes particulièrement mal choisis — pour le soutien des hélicoptères et le transport maritime.

Durant la campagne de 2011, le NDP proposait que les trois priorités des Forces canadiennes consistent à : (1) « défendre le Canada »; (2) « soutenir le rétablissement, la consolidation et le maintien de la paix dans le monde »; (3) « assister les victimes de catastrophes naturelles, notamment d'inondations,

de tremblements de terre et d'incendies de forêt, au Canada comme à l'étranger ». Les néo-démocrates se sont engagés à ce que les « Forces canadiennes disposent du personnel, de l'équipement et de la formation nécessaires pour mener à bien toutes les opérations militaires possibles ». Ils présentaient trois priorités : « maintenir le niveau de dépenses actuellement prévu en matière de défense », « équiper les Forces canadiennes pour qu'elles reprennent leur rôle de leader lors des missions de maintien de la paix de l'ONU » et « amener la capacité de recherche et de sauvetage aux normes internationales, dans le présent cadre budgétaire ». Un nouveau livre blanc sur la défense « redéfinissant le rôle, les priorités et les besoins des Forces canadiennes » serait rédigé dans les douze mois suivant l'entrée en fonction du NPD. Pendant cette période, « tous les principaux projets de défense », y compris celui des F35, seraient passés en revue. Le parti envisageait également, « dans les limites du budget en cours », de constituer un « fonds annuel destiné à la construction de navires de l'État », et ce, afin « de contribuer à stabiliser l'industrie ainsi que de procurer à la Marine et à la Garde côtière de nouveaux navires ». Dans un discours prononcé à Esquimalt, le chef du NDP, Jack Layton, a déclaré que « ces cinq dernières années, Stephen Harper n'a pas réussi à doter le Canada des navires nécessaires pour patrouiller au large des plus longues côtes du monde. Les navires de ravitaillement du Canada ont atteint la fin de leur vie opérationnelle. Au lieu de me préoccuper uniquement des [F35], je me consacrerai à la construction de navires de soutien interarmées pour les forces navales. » Ces derniers sont certes un atout pour la Garde côtière, mais il semble étrange que le chef du NPD leur accorde plus d'importance qu'aux bâtiments de patrouille côtière.

Les libéraux de Michael Ignatieff envisageaient pour leur part de « reprendre les missions de paix » et « de revitaliser l'engagement dans le principe de la responsabilité de protéger (RdP) ». Ils ont déclaré que « les missions traditionnelles de maintien de la paix ont beaucoup changé depuis que le Canada n'y est plus aussi présent. Les déploiements ont lieu dans des situations plus complexes et dangereuses qu'autrefois. On parle désormais de missions de rétablissement de la paix, menées de plus en plus dans des contextes de combat. D'après l'expérience durement acquise en Afghanistan, un gouvernement libéral ferait en sorte que le Canada acquière un rôle de chef de file dans les opérations de paix modernes, notamment en ce qui concerne la formation, le commandement et le déploiement du personnel, et ce, lorsqu'une mission correspond clairement aux intérêts, valeurs et capacités du Canada ». Étant donné qu'un gouvernement libéral aurait « une idée très différente du rôle que doit jouer le Canada dans le monde, il devrait revoir l'ensemble du programme d'acquisition du ministère de la Défense nationale pour qu'il reflète ce nouvel angle ». Les libéraux se sont engagés à annuler « l'entente conclue par Stephen Harper [au sujet des F35], à rendre transparent le processus concurrentiel d'acquisition des nouveaux chasseurs et à s'assurer que l'équipement acquis réponde parfaitement aux besoins, offre le meilleur rapport qualité-prix, confère des avantages substantiels à l'industrie et représente un budget réaliste ». Les fonds économisés dès la fin de la mission de combat en Afghanistan seraient redistribués « de façon équitable dans l'ensemble des services de la défense, du développement et de la diplomatie ».

Au chapitre de la défense, les conservateurs aujourd'hui au pouvoir ont présenté un programme où ils réaffirmaient leur soutien à une foule de projets annoncés précédemment,

allant de l'acquisition de F35 et de patrouilleurs hauturiers pour l'Arctique, à la constitution d'une escadre aérienne expéditionnaire à la BFC Bagotville, en passant par l'instauration d'une stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale (SNACN). Pendant l'élection, les conservateurs les plus convaincus ont déclaré que « l'ancien gouvernement fédéral avait refusé de fournir aux femmes et aux hommes qui portent l'uniforme les outils dont ils avaient besoin pour accomplir leur travail et les avait envoyés risquer leur vie sans être suffisamment équipés. Dès lors, la coalition menée par Ignatieff s'est opposée systématiquement à toute tentative de neutraliser les effets de ce que les militaires ont appelé la décennie noire. Malgré cela, le gouvernement de Stephen Harper a pris des mesures importantes pour faire en sorte que [les Forces canadiennes] disposent de l'équipement nécessaire pour défendre notre pays ».

La présence très modeste (furtive, même) de la défense dans les programmes de l'élection de 2011 donne comparative-ment peu de place à une nouvelle analyse, mais certains thèmes abordés méritent d'être étudiés. Par exemple, curieusement, les partis d'opposition ont été incapables de s'approprier la question des F35 et d'obtenir le même succès qu'a connu Jean Chrétien pendant l'élection de 1993, en critiquant inlassablement le programme d'acquisition des hélicoptères EH101 des progressistes-conservateurs. Pour les Libéraux, une partie du problème résidait peut-être dans leur incapacité, ou leur réticence, à copier le style légendaire de « batailleur de rue » de Jean Chrétien. Il faut cependant se rappeler qu'il était relativement facile — quoique trompeur — de qualifier le projet des EH101 de relique de la Guerre froide alors que celle-ci venait juste de se terminer. Plusieurs raisons peuvent avoir contribué au manque de débat au sujet des F35 : les libéraux savaient qu'un quelconque remplacement des CF18 représenterait un coût considérable et serait inévitable, qu'aucun contrat n'avait été signé pour l'acquisition des F35 (ce qui rendait le sujet plutôt abstrait) et que depuis le 11-Septembre, le Canada a adopté une approche moins cavalière en matière de sécurité.

La position du Parti libéral et du NPD sur le maintien de la paix est un autre sujet digne de mention, comme Jack Granatstein l'a souligné dans un commentaire pour le Canadian Defence and Foreign Affairs Institute publié après l'élection. « Les deux partis étaient enthousiastes à l'idée de servir les Nations Unies. Aucun d'eux ne semblait souhaiter faire la guerre. Cependant, les libéraux, qui en 2008, devaient donner leur



MDN, photo IS2010-0617-011, prise par le Caporal Jax Kennedy

accord pour prolonger de trois ans l'intervention et l'entraînement en Afghanistan, semblaient reconnaître que cela était possible. » Jack Granatstein déclarait que « la vraie question était de savoir si le Canada et l'Occident devaient confier les futures missions militaires aux Nations Unies et au Conseil de sécurité ». Il a remarqué qu'Ignatieff était en faveur de l'ONU pendant l'élection, mais qu'avant de rentrer au Canada, il a exprimé de fortes critiques envers l'organisation. Jack Granatstein en conclut que « sa défaite personnelle et celle de son parti montrent qu'aucun leader ne devrait aller à l'encontre de ses convictions ou bien céder à l'opportunisme politique ».

Maintenant que les conservateurs détiennent la majorité, ils vont pouvoir passer à une politique étrangère plus musclée, qui comme, le premier ministre Stephen Harper l'a déclaré dans une passionnante entrevue pour *Maclean's* en juillet 2011, sera fondée sur la perception que le Canada est un « courageux guerrier, un voisin compatissant [et] un partenaire confiant ». Il a reconnu que « nous avons fait l'objet de critiques lorsque nous avons investi dans notre dispositif militaire, mais nous vivons dans un monde dangereux et nous sommes parfois appelés à intervenir pour contrer des menaces, et si nous ne détenons pas les capacités nécessaires, nous ne serons pas pris au sérieux. Personne n'écoute un pays qui ne peut pas participer à la résolution d'un problème, et cette participation est plus facilement réalisable lorsque l'on dispose d'un large éventail de capacités, notamment militaires ». Il ajoute que « le monde devient complexe et nos principaux alliés, surtout les États-Unis, éprouvent de plus en plus de difficulté à influencer eux-mêmes les dénouements et à protéger nos intérêts. Je dis donc que nous devons être prêts à augmenter notre participation. C'est ce que ce gouvernement a entrepris. »

L'idée que se font les Canadiens de la sécurité a changé, dans une certaine mesure, après le 11-Septembre. Cependant, le peuple a toujours gardé profondément ancrée dans sa psyché une vision du maintien de la paix stéréotypée et romantique. Si les mesures de politique étrangère doivent être renforcées – même celle qui concerne le maintien de la paix, comme le faisait remarquer le premier ministre – il faudra prendre grand soin de s'assurer l'appui du public. Par conséquent, plus que jamais, les conservateurs doivent mettre de l'avant un livre blanc ou un autre énoncé de principe sur la politique étrangère qui soit clair, convaincant et incontestable. Ils devraient également renouveler et apporter des précisions considérables à la Stratégie de défense Le Canada d'abord, en tenant compte des conséquences géostratégiques de la fin de la mission en Afghanistan sur la politique de défense du Canada. Non seulement les conservateurs doivent communiquer aux citoyens leur

vision du monde, trouver l'équilibre idéal entre les capacités nécessaires dans des conditions réelles — à la fois militaires et civiles —, mais ils sont également assujettis à diverses autres considérations, financières notamment. L'économie canadienne se porte bien mieux que celle de nombreux autres pays, mais la reprise reste fragile, l'assise manufacturière a subi de gros dégâts et le niveau global d'endettement — fédéral, provincial et des ménages — est toujours tristement élevé. Les autres ministères, dont celui de la Santé et des Services sociaux, vont continuer de solliciter davantage de deniers publics. Le gouvernement Harper a injecté de précieux fonds dans le budget de la défense, mais il sait bien que les limites seront bientôt atteintes... et que rien ne peut mettre la défense à l'abri des restrictions budgétaires croissantes imposées par Ottawa.

Nous espérons vivement que la situation actuelle n'oblige pas le Canada à reproduire l'examen de la stratégie sur la sécurité et la défense [Strategic Defence and Security Review (SDSR)] 2010 du Royaume-Uni – en fait, plus un massacre qu'un examen – mais force est d'admettre qu'il va *vraiment* falloir procéder à des choix difficiles. La décision prise à la mi-2011 de supprimer progressivement la composante canadienne de la Force aéroportée de détection lointaine de l'OTAN (c.-à-d. AWACS) – clairement la fin d'une époque, celle d'une présence militaire canadienne en Europe centrale – est un exemple de sévères compressions budgétaires. Toutes les options sont envisageables dans ce domaine, y compris une diminution du nombre de quartiers généraux (ou à tout le moins, une réduction de personnel dans les quartiers généraux), une réduction du nombre de réservistes travaillant à temps plein, une réduction de la quantité ou de la qualité, voire les deux, des prochains approvisionnements et, même la fermeture de bases et d'installations, choix politique pourtant dangereux. Des acquisitions souhaitables, comme celle d'un cinquième C17 *Globemaster III*, pourraient ne jamais même être soulevées.

Dans la foulée de l'élection, les conservateurs doivent rapidement réformer le système, clairement dépassé, d'approvisionnement, raviver les opérations de recherche et sauvetage, et revitaliser la présence militaire dans l'Arctique. Quelle ironie suprême que les plans à long terme des conservateurs en vue d'augmenter la présence militaire en Arctique aient été initialement condamnés, *largement*, mais *pas exclusivement*, par la gauche bien pensante, qui estimait qu'Ottawa tentait de militariser le Nord. Ce point de vue était totalement ridicule, étant donné le peu de personnel nécessaire pour assurer le fonctionnement des centres d'entraînement proposés et des installations de ravitaillement en carburant dans le Nord ainsi que d'un ou deux patrouilleurs hauturiers pour l'Arctique. Cependant, s'ils n'agissent pas rapidement, les conservateurs vont s'affaiblir de jour en jour, face au monde politique et aux médias qui, très récemment encore, les ont accusés d'avoir promis d'accroître la présence militaire dans l'Arctique et d'en être restés au stade de l'exercice de relations publiques. Même s'il existe des raisons à ce retard – notamment les longues évaluations environnementales, la brièveté de la saison de construction en Arctique et les divers problèmes concernant les patrouilleurs hauturiers en Arctique – les conservateurs auraient intérêt à tirer ces projets de leur torpeur glaciaire et à les mettre rapidement à exécution. La crédibilité, après tout, ne se gagne pas sur un unique front.

Ancien rédacteur en chef de la Revue canadienne de défense, Martin Shadwick donne des cours sur la politique de défense canadienne à l'Université York.

MDN, photo IS2011-0006-57, prise par le Sergeant Norm McLean



A KNIGHT IN POLITICS: A BIOGRAPHY OF SIR FREDERICK BORDEN

par Carman Miller

Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2010

430 pages, 49,95 \$

ISBN 978-0-7735-3730-9

Critique de John MacFarlane

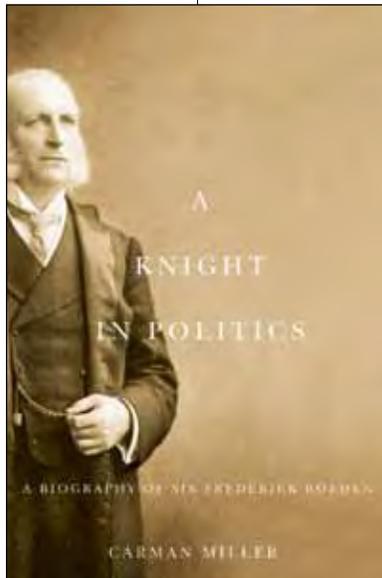
Sir Frederick Borden (1847-1917) est le ministre de la Défense du Canada qui a occupé le poste le plus longtemps. Membre du cabinet du premier ministre sir Wilfrid Laurier de 1896 à 1911, il était en poste quand les forces armées du Canada ont combattu pendant la guerre d'Afrique du Sud, puis il a façonné l'expansion et la modernisation des forces militaires du pays en pleine réorganisation impériale pour les faire reconnaître comme forces nationales pendant la Première Guerre mondiale. La plus grande base des Forces canadiennes (BFC), située au nord-ouest de Toronto, porte son nom, de même qu'un village qui se trouve à 64 kilomètres au sud-est de Saskatoon.

L'histoire n'a malheureusement pas été tendre à l'égard de sir Frederick. Bon nombre supposent que le Camp Borden/la BFC Borden, et le village de Borden, en Saskatchewan, tiennent leur nom de son cousin conservateur, sir Robert Borden, qui a été premier ministre de 1911 à 1920. Ses contemporains ont critiqué le faible qu'il avait pour le vin et les femmes, en plus de sa façon controversée d'entremêler ses entreprises privées et ses responsabilités publiques. John Buchan a publié en 1924 une biographie succincte mais influente du gouverneur général lord Minto (1898-1904) dans laquelle il attribue les réformes militaires du moment aux officiers généraux britanniques qui commandaient alors la milice canadienne, notamment le général commandant Major-General E.T.H. Hutton (dont l'auto-promotion a largement contribué à déformer les faits) et lord Dundonald. Plus récemment, Richard Preston et Desmond Morton ont décrit Borden comme « un fonctionnaire réformiste, engagé et informé, un administrateur compétent doté d'un programme bien défini, l'agent catalyseur d'une renaissance militaire qui a 'présidé au plus grand effort d'expansion et de modernisation des forces militaires canadiennes jamais vu en temps de paix'. »

L'excellent ouvrage de Carman Miller approfondit notre compréhension et notre appréciation du travail de Borden. Au lieu de passer rapidement sur les controverses personnelles entourant son sujet, Miller expose habilement la complexe « symbiose » inévitable entre les intérêts commerciaux et politiques de Borden. Les choses étaient très différentes à l'époque : c'était alors normal d'allier la politique et les affaires, d'une manière qui ferait aujourd'hui rougir même les Karlheinz Schreiber et les Brian Mulroney. Borden avait suivi une formation de médecin à Canning, en Nouvelle-Écosse, et était devenu un membre en vue de la communauté, où les racines de sa famille étaient profondément ancrées. Il avait su tirer profit de son héritage, de son mariage et de sa capacité à

saisir les occasions et avait investi dans des navires, des terres et d'autres volets de l'économie régionale. Son intérêt s'était ensuite porté sur la milice locale. Miller s'applique donc à présenter tant l'homme que la société dans laquelle il vivait, et l'interdépendance entre les deux.

Bien qu'il ait encore été médecin en 1896, Borden se préoccupait désormais davantage de commerce que de médecine, et la victoire des libéraux l'avait mené à se concentrer sur la politique. Il avait été élu au parlement pour la première fois à l'âge de 27 ans, en 1874, tout comme son collègue et ami personnel Wilfrid Laurier, alors âgé de 33 ans. Les deux avaient eu en commun des intérêts et une vision du pays qui comportait une approche pragmatique et globale des questions controversées du moment qu'étaient l'économie, la religion, la langue et les régions. Laurier avait nommé Borden ministre de la Défense, et ce dernier, député du comté de King, en Nouvelle-Écosse, s'était consacré pendant quinze ans à tenir les rênes d'un ministère en pleine croissance. Miller décrit cette croissance de façon éloquente en précisant que pendant le mandat de quinze ans de Borden, le budget de la Défense a été multiplié par sept et a fini par compter pour près de 10 pour 100 du budget global du gouvernement — qui a été, lui, multiplié par seulement 2,3 pendant la même période.



Chez les étudiants d'histoire militaire canadienne, le nom de Carman Miller évoque le plus souvent son compte rendu classique de la première guerre que le Canada a menée au XX^e siècle, *Painting the Map Red: Canada and the South African War, 1899-1902* (couvrir la carte de rouge : le Canada et la guerre de l'Afrique du Sud, 1899-1902). La base de données que Miller a compilée sur les Canadiens qui ont participé à cette guerre est d'une valeur inestimable et est conservée à Bibliothèque et Archives Canada. Pour sa part, *A Knight in Politics* ne saurait concurrencer ce compte rendu pour ce qui est de l'apport des Canadiens à cette guerre, mais il décrit admirablement le rôle de Borden, ses motifs, ses grandes décisions, ses relations interpersonnelles et ses réactions personnelles, notamment à l'annonce de la mort de son fils unique, Harold.

Le célèbre conflit entre Borden et le Major-General Hutton y est également relaté en détail. Hutton, désireux d'influer davantage sur les décisions politiques après son arrivée au Canada en août 1898 et encouragé par son ami le gouverneur général lord Minto, avait cherché à défendre ses propres intérêts en prétextant la guerre, mais s'était fait opposer une fin de non-recevoir. D'après Miller, il avait sous-estimé les talents politiques de Borden, son statut au sein du cabinet et son amitié avec Laurier. Avec le recul, le renvoi de Hutton par Borden s'est avéré un point tournant de la carrière ministérielle de ce dernier, lui permettant d'asseoir son autorité au sein du Ministère et de gagner le respect de ses homologues du cabinet, voire de certains des ses anciens détracteurs.

Le gros de l'ouvrage, et la partie la plus révélatrice, porte sur la réforme en profondeur des forces armées canadiennes qui a eu lieu pendant le mandat de Borden. La guerre de l'Afrique du Sud avait accentué l'aspiration de nombreux Canadiens à

voir leur pays agir en autonomie. La plupart souhaitaient une *collaboration* avec l'Empire, pas une *intégration*. Borden avait donc déclaré que l'Empire « n'était plus une puissance assortie de dépendances, mais une puissance constituée de plusieurs pays » et réalisait l'importance pour le pays d'assurer lui-même sa défense dans une telle optique. D'où l'intensification des efforts déployés pour produire et utiliser du matériel canadien, qui ont donné de bons résultats dans l'ensemble, abstraction faite de la carabine Ross.

Les réformes mises de l'avant par Borden, souvent décrites comme concentrées sur la milice, s'articulaient autour de l'établissement d'une force permanente nettement différente et dotée d'un effectif accru. L'expérience vécue en Afrique du Sud a mené à la mise sur pied de plusieurs unités spécialisées en l'espace de quelques années (services de santé, génie, transmissions, intendance, matériel, solde, services vétérinaires et service postal). Bien sûr, 1910 a également marqué la naissance de la Marine royale du Canada et la prise en charge des garnisons britanniques basées à Halifax et à Esquimalt. Miller signale à juste titre l'importance qu'a eue l'insistance de Borden à agir

avec professionnalisme pendant cette période de changements et de croissance intenses : il a su soustraire les nominations et promotions militaires à toute politique partisane, en plus d'instaurer des établissements d'éducation et d'instruction militaires, tout en conservant l'appui du grand public.

A Knight in Politics est bien documenté et rédigé, et a grandement mérité sa place parmi les finalistes pour le prix J.W. Dafoe de 2011. L'ouvrage brosse un portrait fascinant de l'homme qu'était Borden et de la turbulence qui prévalait à l'époque, ainsi que de leur influence sur les forces militaires canadiennes tant au moment de la Première Guerre mondiale qu'à ce jour.

John MacFarlane est historien à la Direction de l'histoire et du patrimoine du ministère de la Défense nationale. Il a co-rédigé, avec William Johnston, William Rawling et Richard Gimblett, l'ouvrage *Du Littoral à la mer : histoire officielle de la Marine royale du Canada, 1867-1939*, et il travaille actuellement à l'histoire officielle de la présence d'observateurs canadiens en Indochine de 1954 à 1973.

THE CAPTURE OF LOUISBOURG, 1758 BOSCAWEN, Hugh

Norman, Oklahoma, University of Oklahoma Press, 2011

466 pages, 39,95 \$, Couverture de toile

Critique d'Emily Spencer

Les amateurs de la période coloniale, et plus précisément des rivalités franco-britanniques en Amérique du Nord, se doivent de lire cet ouvrage qui est à la fois très bien écrit et, indéniablement, le fruit de recherches approfondies. L'ouvrage fourmille de détails et on se laisse porter par la plume, à la fois fluide et charmante, de l'auteur. *The Capture of Louisbourg* nous permet de bien saisir l'immense défi que représentait une opération militaire aussi ambitieuse et tout le drame humain sous-jacent.

L'auteur fait un examen attentif des commandants français et britanniques de la Marine et de l'Armée de terre, ainsi que des défis auxquels leurs armées ont dû faire face pendant la bataille pour Louisbourg. Boscawen commence par mettre en contexte la période et le théâtre des opérations. Cependant, commencer un ouvrage par un résumé de la politique étrangère britannique peut rebuter certains lecteurs, car pour bien suivre l'auteur, il faut avoir une bonne compréhension de cette période, et plus particulièrement des événements qui se sont passés en Amérique du Nord.

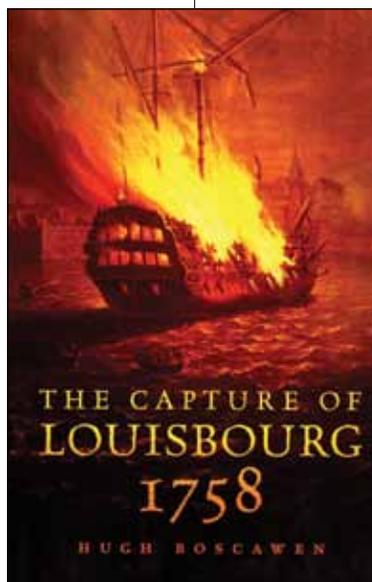
L'auteur examine ensuite les réactions des adversaires, qu'il s'agisse des efforts des Français pour continuer à approvisionner la forteresse de Louisbourg, ou des tentatives des Anglais pour contrecarrer ces efforts. En fait, très peu d'ouvrages se sont véritablement intéressés à cet aspect moins connu de

la lutte pour l'Amérique du Nord, de sorte que *The Capture of Louisbourg* nous fournit une multitude de détails qui nous permettent de mieux comprendre le conflit dans son ensemble.

Le reste de l'ouvrage porte sur l'entraînement de la force d'invasion et sur la campagne elle-même. Afin de capter l'essence de l'expérience militaire, l'auteur fait appel à des extraits de journaux, à des lettres et à des rapports officiels. Le dernier chapitre traite des répercussions de cette guerre, notamment de la manière dont l'issue de ce combat a été perçue en Europe et des tensions et querelles soulevées quant à savoir s'il fallait ou non poursuivre les opérations contre les Français alors que la saison propice à la guerre tirait à sa fin.

Comme il a été mentionné précédemment, cet ouvrage est bien écrit et s'appuie sur une grande compréhension des questions militaires. Cela n'est guère surprenant puisque l'auteur, Hugh Boscawen, est un colonel à la retraite du régiment des Coldstream Guards et un descendant en ligne directe de l'Amiral Edward Boscawen, commandant de la flotte de la Marine royale à Louisbourg. Le fait que l'auteur soit un navigateur expérimenté et un spécialiste de l'histoire navale et militaire du 18^e siècle contribue également à expliquer sa compréhension des opérations militaires.

Non seulement l'auteur connaît-il son sujet à fond, mais encore faut-il souligner qu'il a effectué un travail de recherche exceptionnel. Boscawen fait appel à un large éventail de sources originales et fournit des notes élaborées en fin d'ouvrage, qui se révèlent d'une grande valeur. Le livre comprend également une carte très détaillée, imprimée sur les contreplats recto et verso, ce qui rend sa consultation très facile chaque fois que le lecteur désire situer géographiquement les événements dont il est fait mention dans le texte. Quant aux six cartes placées au début



de l'ouvrage, elles permettent de remettre en perspective la bataille de Louisbourg dans le plus vaste contexte des conflits en Amérique du Nord. Une autre série de cartes donne plus de précisions sur le siège lui-même. Enfin, vingt-quatre images en noir et blanc représentent les principaux acteurs de la bataille et la forteresse de Louisbourg. Toutefois, ces images sont dans l'ensemble assez décevantes, puisqu'aucune d'entre elles ne parvient à capturer l'essence des événements et des lieux.

Exception faite de cette critique mineure, cet ouvrage présente un grand intérêt pour les historiens comme pour les amateurs de cette période historique et peut servir d'ouvrage de référence et de consultation. Les notes à la fin de l'ouvrage sont détaillées, la bibliographie excellente et l'index exhaustif. L'ouvrage compte aussi quatre appendices détaillés : le premier constitue un guide très utile pour ceux qui désirent visiter le champ de bataille aujourd'hui; les deux suivants donnent les ordres de bataille des troupes britanniques et françaises; le dernier indique les navires et régiments qui ont participé à l'attaque

et leur état actuel. Enfin, l'ouvrage comprend un glossaire impressionnant qui explique de nombreux termes techniques utilisés au 18^e siècle.

Dans l'ensemble, *The Capture of Louisbourg* est un ouvrage remarquable qui décrit, de manière précise et excitante, une campagne militaire importante dans l'histoire du Canada et du monde. De plus, tous ceux qui étudient cette période ou cet événement trouveront dans cet ouvrage des ressources innombrables et inestimables sur cette campagne. Historiens, mordus de l'histoire et amateurs de l'histoire militaire prendront plaisir à lire cet ouvrage et tireront profit de cette lecture.

M^{me} Emily J. Spencer, Ph. D., est associée en recherche au laboratoire de combat des Forces d'opérations spéciales du Canada. Elle est également professeure adjointe au Collège militaire royal du Canada. Ses recherches portent sur l'importance du savoir culturel pour réussir dans l'environnement opérationnel contemporain ainsi que sur le rôle que jouent les médias dans le façonnement de notre compréhension des événements mondiaux.

THE CIVIL WAR OF 1812: AMERICAN CITIZENS, BRITISH SUBJECTS, IRISH REBELS AND INDIAN ALLIES

par Alan Taylor

New York : Alfred Knopf, 2010.

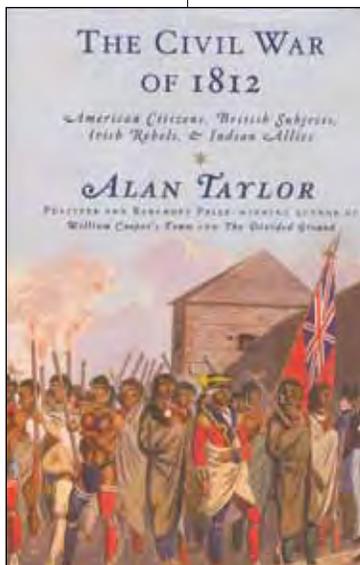
620 pages, deux cartes, 77 illustrations, notes,
bibliographie, index, 25,50 \$, couverture en tissu

Critique de John Grodzinski

L'ouvrage *The Civil War of 1812* relate le conflit anglo-américain, qui a pris la forme d'une série d'affrontements civils le long de la frontière du Haut-Canada entre 1812 et 1815. Selon Alan Taylor, qui enseigne l'histoire américaine et canadienne à la University of California, la guerre de 1812 a quatre dimensions, chacune représentant un combat en soi. La première est la lutte constante entre les Loyalistes et les Américains pour le contrôle du Haut-Canada; la deuxième est la partisanerie politique qui régnait aux États-Unis et qui a bien failli déclencher une guerre entre les États; la troisième est la transposition à la frontière de l'Amérique du Nord britannique de la lutte pour l'indépendance de l'Irlande par rapport à la Grande-Bretagne; et finalement, la quatrième est le conflit entre les peuples autochtones vivant des deux côtés de la frontière. L'auteur consacre 620 pages à en faire une analyse imposante et parfois dense qui semble ne pas être appuyée sur des recherches aussi approfondies ni être si clairement rédigée que ne le suggèrent les notes figurant sur la jaquette.

Pour étayer son argumentation, l'auteur se concentre sur les événements qui se sont déroulés le long des frontières du Haut-Canada. Selon lui, durant les trois saisons de campagne, ni la Grande-Bretagne, ni les États-Unis n'ont su imposer leur vision de l'Amérique du Nord, impériale ou républi-

caine; ils décidèrent donc de coexister. Ce raisonnement suppose que l'objectif ultime de la Grande-Bretagne était d'écraser la nouvelle république, ce qui est faux. Puisque l'auteur restreint la perspective britannique de la guerre aux événements qui ont eu lieu aux abords du Haut-Canada, une grande partie du contexte britannique est perdu. Par exemple, les chefs politiques britanniques sont réduits à un groupe d'anonymes appelés « Lords impériaux » (ce terme est utilisé fréquemment, notamment aux pages 78, 150, 172, 403 et 435). Le roi George III, qui était malade à ce moment et est resté complètement étranger à cette guerre, est mentionné quatre fois, tandis que le prince régent, qui a assumé bon nombre des responsabilités du monarque en 1811, est à peine évoqué. Le premier ministre, le comte de Liverpool est ignoré, et le comte Bathurst, secrétaire d'État à la guerre et aux colonies et représentant du cabinet responsable du déroulement de la guerre, n'est nommé qu'une fois (p. 290). Contrairement à leurs homologues britanniques anonymes, les chefs politiques et militaires américains, dont James Madison, James Monroe, James Wilkinson, Jacob Brown, Thomas Jefferson, et même George Washington sont mentionnés tout au long du livre.



Par conséquent, la stratégie britannique, du moins jusqu'au 13 octobre 1812, est présentée comme une lutte entre le fougueux et costaud MajorGeneral Isaac Brock et le prudent capitaine-général et gouverneur en chef de l'Amérique du Nord britannique, le LieutenantGeneral Sir George Prevost. Les raisons justifiant l'envoi massif de renforts en Amérique du Nord par la Grande-Bretagne en 1814 ne sont jamais expliquées exhaustivement, et la guerre en Europe contre Bonaparte est à peine décrite. Les instructions du prince régent à l'intention du LieutenantGeneral Prevost, écrites en 1811, indiquaient clairement qu'il devait éviter toute situation qui engendrerait une réallocation majeure des ressources qui se trouvaient en Europe. Toutefois, lorsque les circonstances dictent cette stratégie changèrent, la Grande-Bretagne envoya des renforts considé-

rables en Amérique du Nord en 1814, pas tant pour intimider les Américains (p. 413) que pour contrôler les frontières du HautCanada et du BasCanada en prévision des pourparlers de paix imminents.

Certes, le Haut-Canada était le point névralgique de la guerre, mais, par sa décision de restreindre la discussion à cette province, l'auteur fait abstraction du rôle qu'a joué le reste de l'Amérique du Nord britannique. Il n'accorde que peu de considération à la population majoritairement francophone du Bas-Canada, qui comptait pour environ la moitié des 600 000 habitants de l'Amérique du Nord britannique. Le BasCanada est étrangement décrit comme un « pays catholique occupé par des troupes britanniques » qui « ressemble à une Irlande à la française » (p. 77). Pourtant, cette colonie a joué un rôle important dans l'effort de guerre. Dans les Maritimes, la NouvelleÉcosse et le NouveauBrunswick entretenaient des liens culturels et économiques étroits avec la NouvelleAngleterre, alors pourquoi passer sous silence la dynamique républicaine-impériale qui existait dans cette région?

Les peuples autochtones occupent une place importante dans l'ouvrage, et, comme le reconnaît l'auteur, ont contribué à faire échouer les plans américains en 1812 et 1813 (p. 435). Une fois la paix conclue, bon nombre des alliés autochtones de la Grande-Bretagne se sont retrouvés en territoire américain, et l'auteur soutient que les États-Unis ont tiré parti du traité de paix « ambigu » (p. 437) pour consolider leur domination sur les peuples autochtones dans leur territoire, les coupant de leurs influences britanniques, et sur le continent. L'abandon manifeste par la Grande-Bretagne de ses alliés autochtones est un thème récurrent dans l'historiographie *War of 1812*. Or, l'auteur banalise les efforts de la Grande-Bretagne pour protéger les droits des autochtones dans le neuvième article du Traité, ainsi que la décision des États-Unis d'ignorer ces clauses.

Qui plus est, l'ensemble de l'ouvrage est truffé d'erreurs mineures. Aucune n'est terriblement grave, mais il y en a suffisamment pour détourner l'attention du lecteur et l'amener à remettre en question la compréhension qu'a l'auteur de la façon dont les Britanniques ont perçu cette guerre. Ainsi, en 1785, les

installations défensives de Québec ne comprenaient pas une citadelle (p. 14); Guy Carleton ne se serait certainement pas décrit comme un « Irlandais loyal » (p. 17); il n'y avait pas 100 000 sujets britanniques au « Canada » en 1785 (p. 27), bien que l'étendue géographique de l'entité n'est pas définie. Pourquoi ne pas avoir utilisé les données du recensement réalisé au début des années 1800? Peter Hunter est identifié à tort comme le gouverneur-général du Canada, alors qu'il était en fait lieutenant-gouverneur du HautCanada entre 1799 et 1805 (p. 87); la date de l'abrogation du décret en conseil en 1812 est erronée (p. 134); et c'est le prince régent, et non le Parlement, qui a ratifié le Traité de Gand le 27 décembre 1814 (p. 419).

Quoique décevant à l'égard de la perspective britannique, ce livre révèle plusieurs points de vue intéressants : une population qui n'avait pas été entièrement divisée par la guerre d'indépendance des États-Unis a acquis une identité plus distincte après la guerre de 1812; le seul résultat quantifiable du conflit est la confirmation de la frontière existante entre l'Amérique et l'Amérique du Nord britannique. L'auteur fournit également des exemples intéressants de différences entre le HautCanada et la République américaine d'avant la guerre, comme le fardeau fiscal moins élevé des habitants du Haut-Canada comparativement à celui des Américains. La manière dont l'auteur décrit les interactions entre les soldats et les civils est saisissante et se démarque des autres ouvrages. Par exemple, les opérations des deux éminentes divisions américaines dans la péninsule de Niagara durant l'été et l'automne 1814, bien que courageuses, n'ont pas vraiment contribué à assurer la victoire aux États-Unis, et ont en fait « ...gaspillé le talent des meilleurs soldats du pays dans des batailles futiles » (p. 407). Les succès tactiques ne compensent pas les échecs stratégiques, et il semble que pour l'auteur, la leçon à tirer de cette guerre soit que, du moins superficiellement, l'impression de victoire que les Américains ont entretenue à la suite de la guerre n'était qu'illusoire.

Le Major John R. Grodzinski, CD, Ph. D., est un officier de l'Arme Blindée et il enseigne l'histoire au Collège militaire royal du Canada, à Kingston. Il dirige également des visites de champs de bataille associés à la guerre de 1812.

DU LITTORAL À LA MER : HISTOIRE OFFICIELLE DE LA MARINE ROYALE DU CANADA, 1867-1939, VOLUME I

par William Johnston, William G.P. Rawling,
Richard H. Gimblett et John MacFarlane

Toronto, Dundurn Press, 2010

1014 pages, 70 \$

ISBN : 978-1-55488-907-5

Critique de Jurgen Duewel

Dès le moment où je me suis procuré ce livre, certains éléments ont retenu mon attention et m'ont amené à me demander s'il traitait vraiment de la Marine royale du Canada (MRC). Il y avait d'abord l'ampleur du volume, qui fait plus de 1000 pages, puis l'image de la couverture arrière, qui évoque plutôt un combat au large des Pays-Bas, et enfin la date initiale de la période visée (1867), qui précède d'au moins

40 ans la fondation de la Marine canadienne. Mes doutes se sont toutefois dissipés en l'espace de quelques pages.

Même si le livre est volumineux, il repose sur une recherche solide, se lit très bien et est divisé en chapitres bien circonscrits. Le lecteur est donc en mesure d'apprécier pleinement une époque des plus pittoresques et excitantes de l'histoire du Canada : la naissance de sa marine.

Le récit remonte en fait à bien avant 1867 et commence par l'histoire maritime du Canada à compter de l'arrivée des Européens et le conflit franco-britannique qui durait alors depuis des siècles. D'où l'image choisie pour la couverture arrière. Bien que la conquête et la victoire définitive des Britanniques en Amérique du Nord soit probablement associée de plus près à la bataille des plaines d'Abraham, les auteurs ont nettement établi que les opérations britanniques contre les Français ont pris la forme de campagnes tant maritimes que terrestres.

La menace suivante est venue du sud, pendant la guerre de 1812. Les batailles de Lundy's Lane et de Queenston Heights

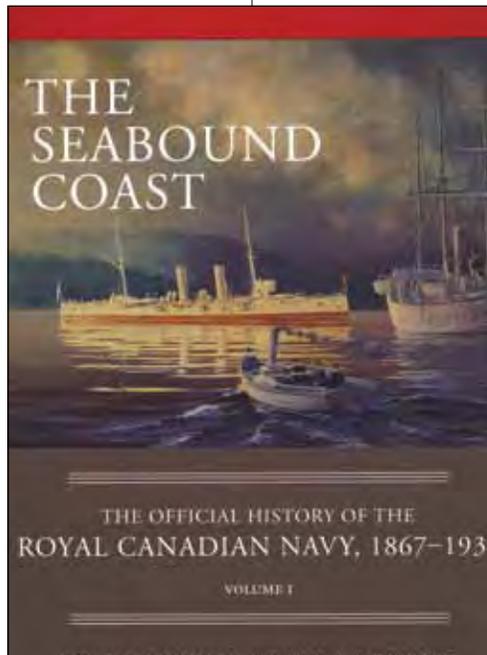
sont bien connues de la plupart des Canadiens, mais les combats maritimes menés pour le contrôle des lacs Ontario et Érié le sont moins. Les auteurs décrivent toute cette période de manière fort convaincante.

Le premier chapitre s'ouvre sur la Confédération et la question de la défense navale. Comme nous le rappellent les auteurs, les plus grandes préoccupations pour la sécurité venaient alors des États-Unis. En effet, les Américains venaient de traverser une guerre civile et repoussaient leurs pionniers vers l'ouest, ce qui n'était pas sans rappeler la théorie de la destinée manifeste, que l'on avait raison de redouter, surtout que les territoires inhabités de l'ouest du Canada pouvaient sembler invitants. Comme le problème était d'ordre *continental*, plutôt que *maritime*, la défense du Canada dépendait de toute évidence de la capacité de la Grande-Bretagne à transporter des troupes au Canada si jamais la menace grandissait. Par conséquent, il importait que la Grande-Bretagne conserve ses deux bases navales sur le continent : celle de Halifax et celle d'Esquimalt, en Colombie-Britannique. Comme le précise le livre, le Canada a toutefois constaté au fil du temps que la Grande-Bretagne tenait tout autant à préserver la paix avec les États-Unis, parfois même au détriment du Canada, par exemple en ce qui avait trait à la pêche sur la côte Est et au conflit relatif à la frontière de l'Alaska.

Le tournant du XIX^e siècle a amorcé un changement. La menace à l'endroit de la Grande-Bretagne venait dorénavant de l'Allemagne. Le lancement du navire de Sa Majesté *Dreadnaught* a fait sombrer dans la désuétude tous les navires de guerre déjà en service et donc grandement réduit l'énorme avantage du nombre que la Grande-Bretagne possédait alors sur les autres pays. Les ressources de l'empire britannique étaient nettement éparpillées, et les autorités cherchaient désespérément des solutions. L'amirauté aurait préféré que les colonies britanniques subventionnent leur défense en contribuant à la construction de navires de guerre britanniques qui constitueraient une « flotte impériale ». Pour sa part, le premier ministre du Canada, Laurier, avait d'autres visées : il avait obtenu le consensus de la population, y compris celle du Québec (notamment), pour la mise sur pied d'un service naval canadien autonome, une option qui paraissait beaucoup plus acceptable. C'est ainsi qu'est née la Marine canadienne, le 4 mai 1910. Cependant, comme l'indiquent les auteurs, Robert Borden, après avoir fait campagne contre l'établissement d'une marine, a été élu premier ministre dès l'année suivante, soulevant un grand vent d'incertitude non seulement au Canada, mais aussi en Grande-Bretagne, quant aux intentions des Canadiens. De fait, espérant convaincre les Canadiens de lui consentir au moins quelques concessions, l'amirauté britannique a dépêché l'Admiral Jellicoe au Canada pour suggérer que les chantiers navals canadiens pourraient être mis à contribution pour la construction de sous-marins. Quoi qu'il en soit, signalent les auteurs, quand la guerre a enfin éclaté, le Canada n'avait fourni à la flotte impériale ni sous-

marin ni cuirassé, pas plus qu'il n'avait constitué une force navale en bonne et due forme.

L'effort de guerre du Canada pendant la Première Guerre mondiale a donc consisté en quatre divisions d'armée destinées aux champs de bataille de la France et de la Belgique. Il ne comprenait aucune ressource permettant à la Marine de défendre les côtes canadiennes, lacune qui s'est avérée criante quand les sous-marins allemands ont commencé à croiser dans les eaux canadiennes. Le livre contient une section intéressante sur la vulnérabilité du Canada aux menaces en surface, révélée lorsque le croiseur allemand *Leipzig* est apparu sur la côte Ouest. Puis, l'histoire relativement bien connue des sous-marins appartenant à la Colombie-Britannique apporte des précisions et



une touche d'humour. Il n'y a évidemment plus de quoi rire quand il est question des déboires de la Marine relatifs aux sous-marins allemands, qui semblaient avoir la voie libre vers l'ouest jusque dans le golfe du Saint-Laurent. Il en découlait beaucoup d'angoisse, voire de panique, et la faute en était tout naturellement reportée sur la Marine. La réputation de la Marine semblait avoir atteint les pires bas-fonds quand, le 6 décembre 1917, la navire *Imo*, battant pavillon norvégien (malgré que le livre entretient une certaine confusion en le disant immatriculé en Belgique et en Norvège) est entré en collision avec le ravitailleur en munitions français *Mont Blanc* dans le port de Halifax. L'explosion qui en a résulté a fait 1600 morts, 9000 blessés, la plupart atteints par des éclats de verre, et 6000 sans abris chez les Haligoniens. La Marine canadienne avait beau n'avoir été qu'un témoin impuissant, elle a été prise comme

bouc émissaire par une population inquiète et en colère en quête de quelqu'un à blâmer. Le seul résultat positif à avoir décollé de la tragédie a été la passation de la responsabilité du transport maritime au ministère du transport maritime britannique, ce qui a permis de refocaliser la Marine sur la défense des côtes canadiennes. À la fin de la Première Guerre mondiale, c'est l'Armée qui a été reconnue pour avoir défini le pays, tandis que la Marine était plutôt source d'embarras. Celle-ci n'a donc pas tardé à voir son budget sabré, elle qui manquait déjà de fonds. En 1922, il ne lui restait guère plus que deux navires et un effectif de 80 officiers et 250 matelots. Cependant, précisent les auteurs, la Marine avait alors à sa barre le Commodore Walter Hose, dont l'optimisme apparemment éternel était aussi sans bornes. Hose a écrit en 1922 qu'en l'espace de quelques années, il disposerait de 1500 hommes dûment organisés et formés, et que le service naval serait à nouveau en mesure de prendre la mer. L'avenir lui a donné raison.

Les derniers chapitres du livre décrivent les efforts déployés par des hommes comme Hose et Nelles pour maintenir la Marine à flot. Leur dévouement a été tel qu'au moment d'entrer en guerre en 1939, la Marine royale du Canada avait gagné en cohérence et avait bien assimilé sa mission. Hose avait jeté les assises d'une force navale qui surpasserait largement les attentes pendant le nouveau conflit.

Le livre est abondamment illustré de photographies, cartes et diagrammes, qui ajoutent nettement à la crédibilité et au poids du récit. Bref, *Du littoral à la mer* comble une lacune de longue date dans l'histoire du Canada et de ses racines maritimes, et tout historien qui s'intéresse sérieusement à la question doit en faire la lecture.

Le Capitaine de corvette Jurgen Duewel, CD, est officier de marine de surface et membre du personnel de l'Académie canadienne de la Défense, à Kingston. Il détient une maîtrise ès arts en études sur la conduite de la guerre du Collège militaire royal et travaille actuellement à un doctorat en leadership pédagogique.

ENHANCING HUMAN PERFORMANCE IN SECURITY OPERATIONS : INTERNATIONAL AND LAW ENFORCEMENT PERSPECTIVES

par Paul T. Bartone, Bjorn Heige Jonsen, Jarle Eid, John M. Violangi et Jon Christian Laberg (dir.)

Springfield, Illinois, Charles C. Thomas Publisher Ltd, 2010

457 pages, 93,95 \$ (couverture rigide), 66,95 \$ (couverture souple).

Critique de Bernd Horn

Quiconque travaille à des opérations de sécurité, tant dans un cadre militaire que dans celui de l'application de la loi, sera interpellé par le titre de cet ouvrage volumineux, *Enhancing Human Performance in Security Operations : International and Law Enforcement Perspectives* (pour une amélioration du rendement humain dans les opérations de sécurité sur la scène internationale et dans l'application de la loi). Un simple coup d'œil au contenu fera le reste. Au dire de tous, il s'agit d'un ouvrage remarquable. Précisons toutefois qu'il ne s'agit pas de lecture légère. Ce livre, qui fait autorité en la matière, a été rédigé par un collectif de 35 experts internationaux, militaires comme civils, de questions comme le stress, la résilience et le rendement humain. Bon nombre sont psychologues, et tous détiennent d'inattaquables titres de compétences.

Ils se penchent ici sur la recherche et les applications pratiques relatives aux opérations de sécurité sous toutes leurs formes dans le but d'élucider les problèmes persistants que sont l'adaptation humaine, le stress et la résilience dans des situations ambiguës et dynamiques où les décisions des intervenants, souvent prises en une fraction de seconde, peuvent signifier la vie ou la mort. Plus précisément, les auteurs expliquent et mettent en contexte la pression psychologique que subissent les spécialistes de telles opérations. Surtout, ils formulent des recommandations pratiques sur les moyens d'optimiser le rendement humain dans l'environnement complexe et dangereux des opérations de sécurité.

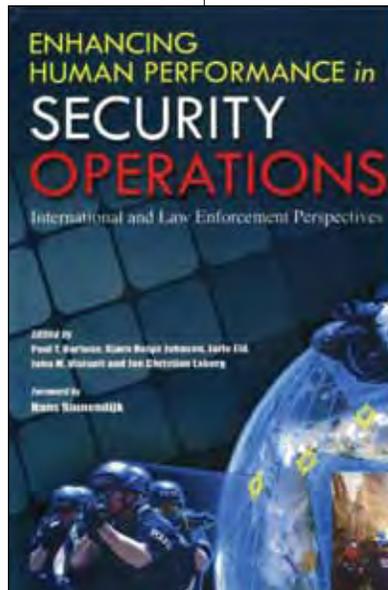
La tâche étant monumentale, le livre est divisé en trois sections. La première consiste en une excellente initiation théorique aux facteurs psychologiques et sociaux qui influent considérablement sur le rendement humain dans l'exécution de tâches en situation de grand stress. Elle présente un modèle

théorique de la résilience qui, bien qu'il soit axé sur l'application de la loi, peut s'étendre à toutes les opérations de sécurité. Bon nombre d'éléments de ce modèle sont repris plus loin dans le livre, tout comme les questions de sélection et de formation qui en découlent.

La deuxième partie du livre met l'accent sur les approches pratiques inhérentes à la sélection, à la formation et à la préparation d'effectifs qui mèneront efficacement les opérations dans l'environnement dynamique des temps modernes. Les données qui y sont présentées reposent sur des bases scientifiques et renvoient à des sujets cruciaux comme l'évaluation de la personnalité au moment de la sélection, l'organisation, le leadership et les méthodes d'instruction à la lumière des qualités et compétences individuelles de plus en plus poussées qu'il faut absolument posséder pour exercer convenablement une profession à risque élevé.

Enfin, la dernière partie contient de remarquables études de cas réels, permettant au lecteur de s'immerger dans une opération. Elle traite entre autres de la formation de nouveaux agents de police au Kosovo, des défis relevés au Soudan et en Iraq au moment de former des gens du pays à la neutralisation des explosifs et munitions, du processus psychologique qui s'enclenche en cas d'incidents nécessitant une force létale et de la protection des prisonniers et des détenus contre les mauvais traitements. Bref, l'excellent éventail de scénarios fournis dans la troisième partie est très pratique comme matériel pédagogique.

Dans l'ensemble, *Enhancing Human Performance in Security Operations* est un manuel extraordinaire. Chaque chapitre est bien écrit et documenté, en plus de contenir une liste exhaustive et détaillée d'ouvrages de référence pertinents. L'ouvrage, de présentation très soignée, est imprimé sur un papier de grande qualité et comprend des diagrammes et graphiques clairs et précis. Il est en outre étoffé d'un index des plus complets. Pour résumer, il s'agit d'une excellente ressource pour les spécialistes de la sécurité, tout particulièrement ceux qui sont chargés de sélectionner, de former et de préparer les effectifs affectés aux opérations de sécurité, dans le domaine militaire ou dans l'application de la loi.



Le Colonel Bernd Horn, OMM, MSM, CD, Ph.D., est chef d'état-major des programmes d'instruction et d'éducation stratégiques à l'Académie canadienne de la Défense. Il est également professeur auxiliaire d'histoire au Collège militaire royal du Canada.